



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : Agrégation externe

Section : Histoire

Session 2015

Rapport de jury présenté par : Yves PONCELET

Président du jury

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

Le rapport annuel rédigé par le jury de l'agrégation d'histoire répond à trois objectifs :

- permettre aux candidats de la session concernée, et à ceux qui les ont aidés à se préparer, d'inscrire leur travail et leurs résultats dans une explicitation globale et un bilan de chacune des épreuves ;
- guider les candidats de la session suivante, et leurs préparateurs, dans leurs efforts. Ce deuxième objectif inclut l'annonce de changements éventuels ;
- rendre compte à l'ensemble de la communauté scolaire et universitaire de la nature actuelle et des résultats du concours.

Rappelons à quel point une consultation des *Rapports du jury* des précédentes sessions est toujours souhaitable – en ayant cependant présentes à l'esprit les évolutions qui interviennent au fil du temps, notamment les changements partiels de nature de l'épreuve de leçon d'histoire générale – :

- <http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html>
- et <http://www.aphg.fr/-La-revue->.

Pour ce qui concerne le premier de ces trois objectifs, le *Rapport du jury* est complété à chaque session :

- par un accueil direct des candidats non-admissibles peu après le début des épreuves orales puis par un accueil direct des admissibles non-admis à l'issue de la proclamation des résultats ;
- par l'envoi aux candidats non admis, qui en font la demande, de leurs copies* ; par l'envoi aux candidats non admis qui en font la demande *avant le 15 juin* de la synthèse des appréciations portées par les correcteurs ; enfin par l'envoi aux admissibles non admis qui en font la demande *avant le 15 juillet* de la synthèse des appréciations portées par les correcteurs des épreuves écrites et/ou de la synthèse des appréciations portées par les commissions des épreuves orales**.

* M. Maurice Nouama, Gestionnaire RH, MEN/MESR, DGRH D3, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13 (demande accompagnée d'une enveloppe timbrée et portant une adresse à jour).

** Des précisions sur les modalités de ces demandes – qui se feront de toute façon exclusivement par courrier électronique – seront fournies sur le site du MEN avant le début des épreuves de la session 2016.

Bilan d'ensemble de la session 2015

Dimension statistique

La session 2015 a été ouverte à hauteur de 91 postes, ce qui la situe dans la fourchette haute de la fin de la décennie 2000 et de la première moitié de la décennie 2010 :

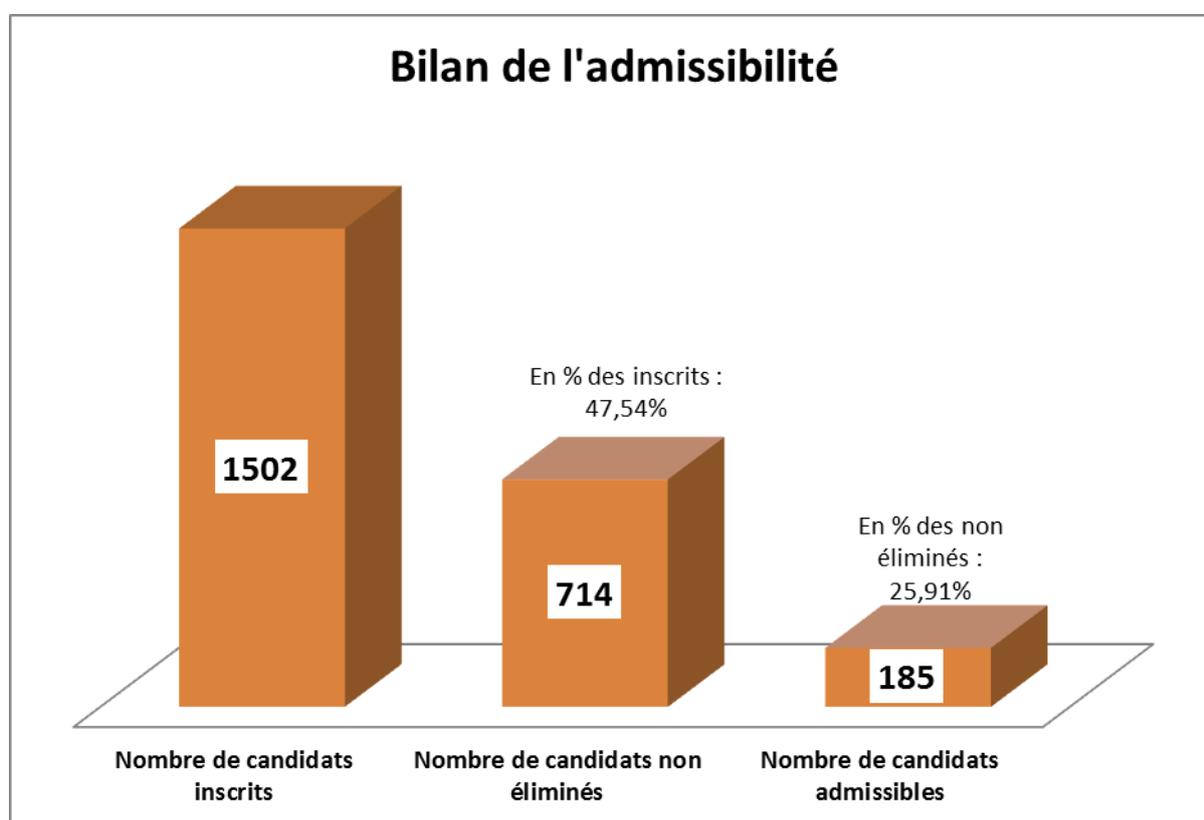
Session	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de postes	83	84	84	70	70	100	80	91

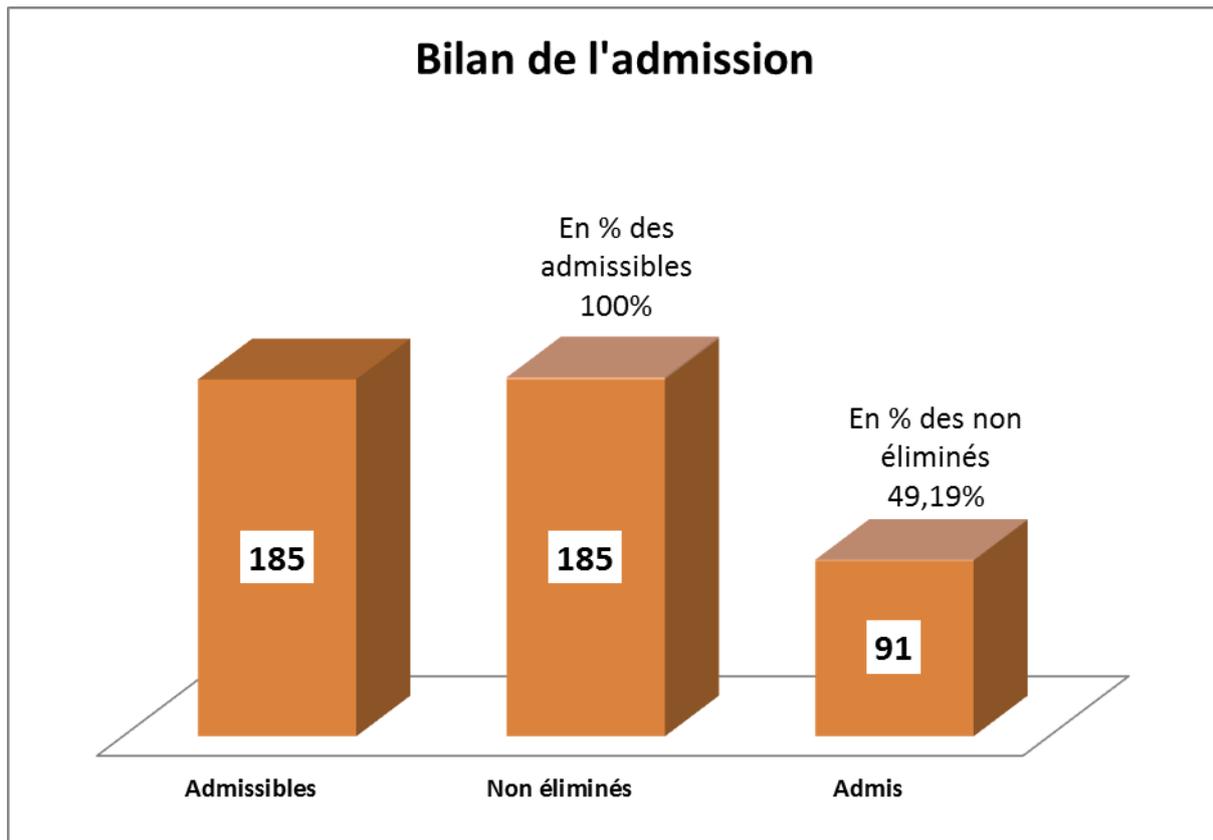
Avec 714 candidats non-éliminés à l'issue des épreuves écrites (c'est-à-dire pour l'essentiel ceux ayant été présents aux quatre épreuves et ayant effectivement composé), la session témoigne de l'existence d'un vivier de candidats important. Ce vivier est à peu près stable par

rapport à 2014 et 2013 – 747 et 748 non-éliminés – et en croissance si on le compare aux années 2011 et 2012 : respectivement 520 et 592. Ce constat est conforté par l’engagement des admissibles puisque 100 % d’entre eux ont passé l’ensemble des épreuves orales.

Ces données illustrent le caractère trop partiel d’une évaluation de l’attrait du concours par le seul nombre d’inscrits. Pour autant, il faut prendre la mesure du trend baissier qui affecte ce paramètre : 3 118 inscrits en 2005, 2 113 en 2010 et 1 502 en 2015.

Pour l’heure, cette baisse sévère n’affecte pas le niveau de sélectivité de l’agrégation d’histoire : avec un ratio de 11,91 % admis/présents aux épreuves écrites, celle-ci se classe parmi les plus difficiles à obtenir (<http://www.education.gouv.fr/cid84004/donnees-statistiques-des-concours-agregation-session-2015.html>). Elle pourrait donc sans déchoir sélectionner un nombre plus important d’admis, ce qui lui permettrait de répondre mieux encore à la plénitude des attentes qui portent sur elle.





Remerciements

La préparation et le bon déroulement du concours nécessitent la collaboration scrupuleuse de très nombreux acteurs : le jury tout d'abord – et en son sein le directoire – dont il m'appartient de saluer le professionnalisme, l'engagement et l'excellente atmosphère de travail ; M. le sous-directeur et les personnels de la sous-direction du recrutement de la direction générale des ressources humaines du ministère et les personnels des divisions des examens et concours de l'ensemble des rectorats et de la Maison des examens, qui assurent un lourd travail en amont et en aval des épreuves ; M. le proviseur du lycée Louis-le-Grand, M. le directeur de l'Institut de géographie et l'ensemble des personnels de leurs établissements, qui accueillent les trois épreuves orales ainsi que la préparation de l'épreuve de géographie ; M. le Directeur de la bibliothèque interuniversitaire Sorbonne et l'ensemble de ses collaborateurs, qui rendent possible la préparation des deux épreuves d'histoire en constituant en lien avec le jury les fonds bibliographiques, en accueillant les candidats dans leurs locaux, en facilitant l'informatisation progressive des épreuves orales et en se montrant tout au long d'une grande efficacité et serviabilité ; enfin, le groupe des appariteurs travaillant sur les sites de la BIS, de l'Institut de géographie et de Louis-le-Grand, sans la rigueur, la réactivité et la gentillesse desquels les épreuves orales ne pourraient se dérouler.

Composition du jury

Le jury de la session 2015, présidé par M. Yves Poncelet, inspecteur général de l'éducation nationale, était composé de :

Vice-présidents

Mme Sylvie Aprile PU (Lille 3), M. Christophe Badel PU (Rennes 2), Mme Isabelle Brian MCF HDR (Paris 1 Panthéon-Sorbonne), M. Olivier Deslondes PU (Lyon 2), M. Gabriel Martinez-Gros PU (Paris-Ouest Nanterre La Défense), M. Pascal Marty PU (ENS Lyon).

Secrétaire général

M. Daniel Henri PCh.S (CPGE Paris).

Membres des quatre commissions d'écrit

Mmes et MM. Cyrille Aillet (Lumière Lyon 2), Sylvie Aprile (Lille 3), Sabine Armani (Paris 13), Carole Avignon (Angers), Christophe Badel (Rennes 2), Ludivine Bantigny (Rouen), Jean-Luc Bastien (Rennes 2), Robinson Baudry (Paris-Ouest Nanterre La Défense), Nadine Béliand (Lumière Lyon 2), Sylvie Bepoix (Franche-Comté), Christian Bonnet (Montpellier), Christine Bouisset (Pau et Pays de l'Adour), Etienne Bourdeu (François-Rabelais Tours), David Bramoullé (Toulouse Jean-Jaurès), Isabelle Brian (Panthéon Sorbonne), Catherine Bustany-Leca (Caen), Yann Calberac (Reims Champagne-Ardenne), Charlotte de Castelnau-L'Estoile (Paris-Diderot), Loïc Cazaux (Jean-Moulin Lyon 3), Julien Champigny (Saint-Maur-des-Fossés), Olivier Coquard (Paris), Pierre Cosme (Rouen), Sébastien Cote (Montpellier), Tatiana Debbagi-Baranova (Paris-Sorbonne), Jacques Defosse (Lumière Lyon 2), Yann Dejugnat (Bordeaux Montaigne), Olivier Deslondes (Lumière Lyon 2), Sophie Didier (Paris 13), Stéphane Dubois (Clermont-Ferrand), Thierry Dutour (Paris Sorbonne), Sylvia Estienne (ENS), Claire Fauchon-Claudon (ENS Lyon), Henri Fernoux (Rennes 2), Matthieu Flonneau (Panthéon Sorbonne), Claire Fredj (Paris-Ouest Nanterre La Défense), Gabrielle Frija (Paris-Est Créteil Val-de-Marne), Solène Gaudin (Rennes 2), Jean-Charles Geslot (Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), Véronique Grandpierre (Paris), Alexis Grelois (Rouen), Pauline Guinard (ENS), Axelle Guillausseau (Vanves), François Guyon (Strasbourg), Guillaume Hanotin (Bordeaux Montaigne), Charles-Édouard Harang (Rouen), Virginie Hollard (Lumière Lyon 2), Xavier Huetz de Lempis (Nice Sophia-Antipolis), Anne-Lise Humain-Lamoure (Paris-Est Créteil Val-de-Marne), Michèle Jablon (Strasbourg), Caroline Jeanne (Noisy-le-Grand), Alain Joyeux (Montpellier), Matthieu Lahaye (Saint-Ouen), Philippe Le Doze (Reims Champagne-Ardenne), Caroline Le Mao (Bordeaux Montaigne), Xavier Le Person (Paris Sorbonne), Caroline Lechat (Montreuil), Corinne Legoy (Orléans), Stéphane Lembre (ÉSPÉ Lille Nord de France), Enrique Leon (Paris), Julien Loiseau (Montpellier), Mathieu Lours (Créteil), Gilles Malandain (Poitiers), Antoine Mariani (Paris), Gabriel Martinez-Gros (Paris-Ouest Nanterre La Défense), Pascal Marty (ENS Lyon), Benoît Montabone (Rennes 2), Vincent Moriniaux (Paris Sorbonne), Xavier Nadrigny (Saint-Maur-des-Fossés), Emmanuelle Picard (ENS Lyon), Bruno Pottier (Aix-Marseille), Nicolas Richer (ENS Lyon), Émilie Rosenblieh (Franche-Comté), Gregorio Salinero (Panthéon Sorbonne), Stéphanie Sauget (Tours), Pierre Serna (Panthéon Sorbonne), Christian Stein (Bourgogne), Ghislaine Stouder (Poitiers), Isabelle Surun (Lille 3), Kevin Sutton MCF (Grenoble UPMF), Valérie Toureille (Cergy-Pontoise), Julien Vasquez (Pau), Géraldine Vaughan (Rouen), Sylvain Vigneron (Lille).

Membres des six commissions d'oral

Mmes et MM. Sylvie Aprile PU (Lille 3), Christophe Badel PU (Rennes 2), Christine Bouisset MCF (Pau et Pays de l'Adour), Isabelle Brian MCF HDR (Panthéon Sorbonne), Charlotte de Castelnau-L'Estoile PU (Paris Diderot), Olivier Coquard PCh.S docteur (CPGE Paris), Pierre

Cosme PU (Rouen), Sébastien Cote PCh.S (CPGE Montpellier), Olivier Deslondes PU (Lumière Lyon 2), Thierry Dutour MCF HDR (Paris Sorbonne), Henri Fernoux PU (Rennes 2), Solène Gaudin PA (Rennes 2), Pauline Guinard PA (ENS), Xavier Huetz de Lemps PU (Nice Sophia-Antipolis), Anne-Lise Humain-Lamoure MCF (Paris-Est Créteil Val-de-Marne), Alain Joyeux PCh.S (CPGE Montpellier), Matthieu Lahaye PA docteur (CPGE Versailles), Julien Loiseau MCF HDR (Montpellier), Gabriel Martinez-Gros PU (Paris-Ouest Nanterre La Défense), Benoît Montabone MCF (Rennes 2), Pascal Marty PU (ENS Lyon), Nicolas Richer PU (ENS Lyon), Gregorio Salinero MCF HDR (Panthéon Sorbonne), Pierre Serna PU (Panthéon Sorbonne), Kevin Sutton MCF (Grenoble UPMF), Valérie Toureille MCF HDR (Cergy-Pontoise).

Continuité et adaptation

Le concours avait entamé avant 2015 la dématérialisation d'une partie de ses étapes et l'entrée progressive du numérique dans le déroulement des épreuves orales : la saisie des notes s'opère intégralement en ligne depuis 2014 ; les admissibles disposent depuis plusieurs années d'une banque numérisée d'images et de cartes pour nourrir leur leçon et leur explication de documents historiques ; l'épreuve orale d'explication d'une carte ou de documents géographiques assure depuis plusieurs sessions la mise à disposition d'une partie des sujets (les dossiers de documents géographiques) sous forme numérique et d'un logiciel de présentation permettant de travailler ces dossiers de documents et d'en organiser – fond et forme – l'explication.

Pour répondre au souhait de la DGRH du ministère et afin d'assurer une amélioration progressive de l'interface de correction, une partie significative des membres du jury a accepté lors de la session 2015 de corriger les copies en ligne ; le pourcentage des copies mises à disposition du jury sous forme dématérialisée augmentera en 2016 afin que le concours aborde sereinement l'échéance de 2017-2018.

Toujours lors de cette session, les modalités de préparation et de passation de l'épreuve de leçon d'histoire générale ont été actualisées : outre le prêt d'une clef USB et l'accès aux catalogues informatisés du Sudoc et des bibliothèques partenaires du concours ainsi qu'à la banque d'images et de cartes – toutes choses communes avec l'épreuve d'explication de documents historiques – les candidats ont bénéficié chacun de la mise à disposition d'un ordinateur équipé et d'un accès à un petit nombre de sites :

Accueil

Chercher dans ce site :

Recherche

Abonnez-vous aux flux RSS du blog de la bibliothèque

- Contactez-nous
- Foire Aux Questions

Sites consultables pour l'agrégation

- 1- Catalogue de la Bibliothèque de la Sorbonne
- 2- Catalogue de la Bibliothèque de l'ENS (Ulm Lettres et Sciences Humaines)
- 3- Catalogue de la bibliothèque Cujas
- 4- Catalogue de la bibliothèque Lavis (Paris 1)
- 5- PERSEE
- 6- CAIRN
- 7- JSTOR
- 8- Annales : Histoire, sciences sociales (à partir de 2003 consulter CAIRN)
- 9- Encyclopédie de l'Islam
- 10- Maitron en ligne
- 11- Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle de Pierre Larousse
- 12- Base Joconde (Portail des collections des musées de France)
- 13- Sudoc

Il y a actuellement 29 utilisateurs et 7 invités en ligne.

Cette évolution de la leçon d'histoire générale – quoique modeste et somme toute banale en 2015 –, a constitué une étape compliquée, plus qu'on ne l'aurait pensé en l'initiant. Cela tient à la pluralité des sites qui accueillent le concours, à la grande diversité de leurs équipements et de leurs connexions, au fait que l'on ne peut envisager d'équiper ces lieux prestigieux sans négociations ni légitimes précautions ; à l'importance – nombre d'admissibles et durée globale des épreuves d'admission – de l'agrégation d'histoire, qui induit une mobilisation longue des matériels et idéalement de techniciens ; aux nombreux acteurs institutionnels qui concourent à l'organisation du concours et au grand nombre de demandes d'équipement et de financement qui s'adressent à eux, et auxquelles ils doivent s'adapter ; enfin, bien entendu, aux précautions qu'il faut avoir pour pallier tout risque de dysfonctionnement majeur durant l'oral – ce qui s'est révélé efficace en 2015.

Nonobstant cette complexité, cette étape a vocation à s'approfondir (leçon d'histoire générale et explication d'une carte et de documents géographiques) et à s'étendre (explication de documents historiques) en 2016. Il importe en effet que les épreuves de l'agrégation soient le moins possible en rupture avec les conditions de travail des étudiants qui les préparent et des futurs jeunes enseignants qu'elles sélectionnent. La professionnalisation des concours a une très longue histoire et n'a pas attendu le XXI^e siècle ni le numérique éducatif pour s'affirmer : parce que conduire un projet sur le long terme et collaborer avec d'autres pour mener ce projet, recevoir des sujets et s'appliquer à les traiter dans un laps de temps limité, s'exprimer

efficacement à l'écrit et à l'oral et mobiliser les outils contemporains de la communication à autrui de raisonnements et de savoirs, s'adapter à un auditoire (une commission d'épreuve orale en est un, pas moins réel et ni plus ni moins facile à convaincre que tous ceux auxquels les agrégés stagiaires puis titulaires s'adresseront dans leur vie professionnelle), maîtriser une documentation et les outils de la recherche documentaire, démontrer plutôt qu'asséner, aller à l'essentiel et incarner son propos, tenir bon quand la fatigue s'installe, etc. sont au cœur de la professionnalité enseignante, l'agrégation est un concours professionnalisé et professionnalisant. L'introduction progressive du numérique contribue à cette double caractéristique – tout en symbolisant au passage que l'histoire (comme la géographie) est une discipline ancienne mais pas vieille.*

** Du fait de la complexité signalée plus haut et afin que les informations fournies soient stabilisées, les précisions sur la place du numérique au sein des épreuves orales de la session 2016 seront données sur le site du MEN début mars 2016.

D'ores et déjà, signalons aux candidats et aux préparateurs des épreuves orales que :

- comme le *Rapport du jury* 2014 l'annonçait, les *paperboard* et les rétroprojecteurs ne seront plus mis – sauf exception – à la disposition des candidats ;
- le nombre de scanners disponibles augmentera.

Il y a quelques années, pour concourir au caractère professionnalisant de l'agrégation et à l'entrée des lauréats dans la fonction publique enseignante, une épreuve évaluant la compétence à agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable avait été ajoutée aux épreuves spécifiques de chacune des sections du concours. Comme l'indiquait le *Rapport du jury* 2014, l'arrêté du 25 juillet 2014 (art. 1^{er}) a modifié sur ce point l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation des concours de l'agrégation en stipulant : « Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. »

Pour la mise en œuvre de cet article lors de la session 2015, le jury a adopté les dispositions suivantes :

- évidemment veiller à ce que chaque candidat soit effectivement questionné sur ce point par au moins l'une des trois commissions d'oral ;
- faire le maximum pour que ce questionnement soit le plus articulé possible au sujet de la leçon ou à l'explication de documents historiques ou géographiques, ce que nos disciplines d'une part, le programme de la session 2015 d'autre part rendaient fréquemment possible ;
- privilégier les entrées suivantes :
 - les valeurs de la République (leur connaissance, la capacité à les historiciser, les conséquences à en tirer comme citoyen, intellectuel et fonctionnaire enseignant, la mesure au moins minimale de la complexité inhérente à leur mise en œuvre).

- un agent du service public d'éducation (Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ? Un fonctionnaire enseignant ? Quelle déontologie et quelle(s) mission(s) ?).
- les contextes d'exercice du métier d'enseignant et les conditions les meilleures d'apprentissage, au niveau « bac - 3 » / « bac + 3 ».

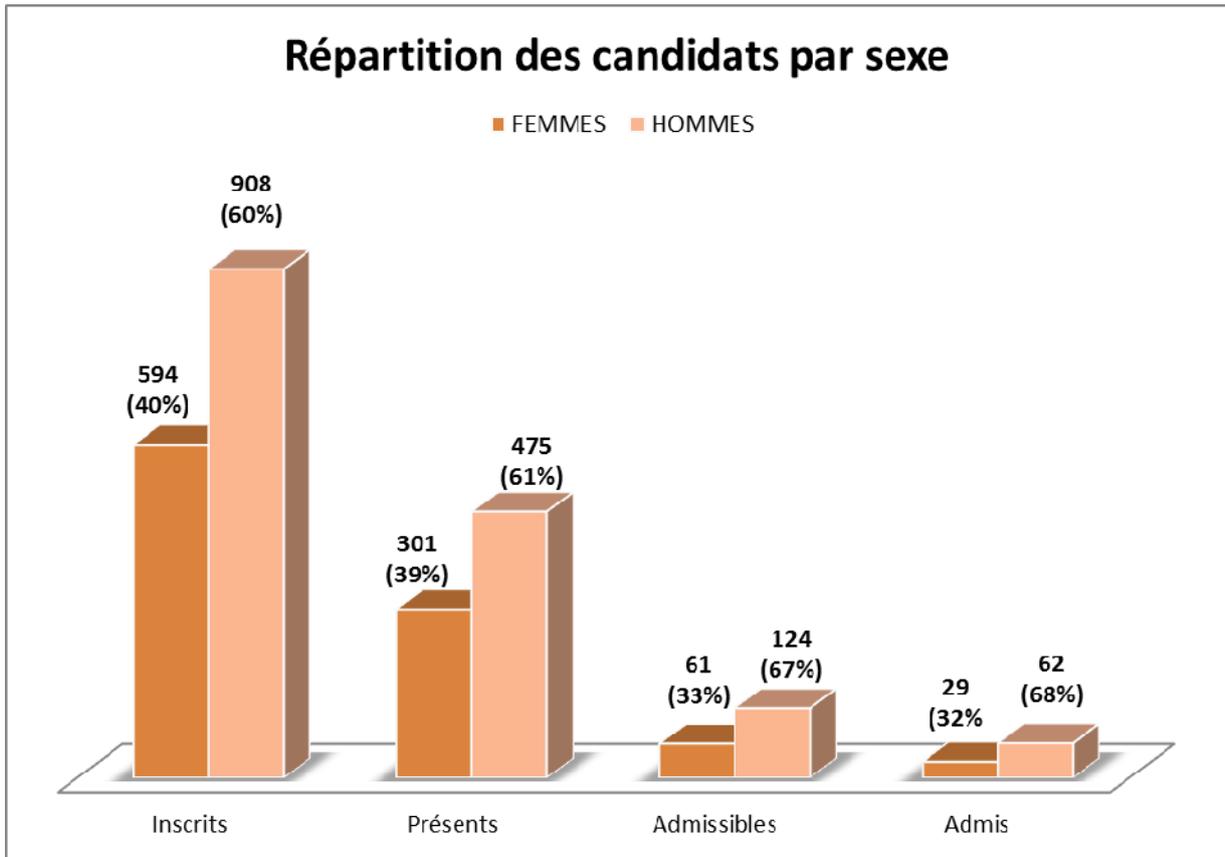
Sous réserve de précisions adressées par la sous-direction du Recrutement à l'ensemble des présidents de jury de l'agrégation, ce cadre adopté en 2015 sera maintenu lors de la session 2016.

Un dernier mot pour conclure ces éléments généraux.

En vue de la session 2016 et des suivantes, le directoire du jury réfléchit à clarifier davantage la place donnée à la localisation et à la spatialisation dans les devoirs et les exposés des candidats. On lira plus loin les précisions apportées sur ce point par les rapporteurs de l'épreuve de composition de géographie, ainsi que tout ce qui tient à la précision et à l'illustration des explications et exposés oraux. Dans la même veine :

- il importe que les candidats de la session 2016 accordent toute sa place à l'illustration pertinente des dissertations d'histoire par la réalisation de croquis simples et efficaces ;
- il n'est pas exclu que tel sujet de dissertation d'histoire s'accompagne désormais de la mise à disposition des candidats d'un fond de carte dont ils pourraient se servir – sur la base du volontariat et en complémentarité avec le développement écrit – pour témoigner qu'ils ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour localiser précisément des lieux et des espaces majeurs et les mettre en rapport, voire, si le sujet s'y prête, pour donner une force et une lisibilité accrues à leur raisonnement et à leurs conclusions en en proposant une traduction spatiale synthétique.

COMPLEMENTS AU BILAN STATISTIQUE



Répartition des candidats par académie

1.

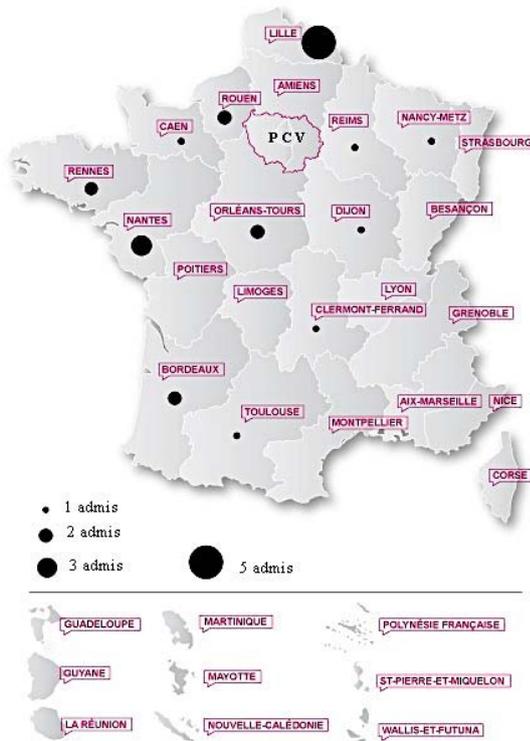
ACADÉMIES	INSCRITS	PRÉSENTS	Présents/inscrits
AIX-MARSEILLE	53	22	42,3%
BESANÇON	13	3	23%
BORDEAUX	69	47	68,1%
CAEN	35	26	74,2%
CLERMONT-FERRAND	22	10	45,4%
DIJON	31	23	74,2%
GRENOBLE	48	26	54,1%
LILLE	59	27	45,7%
LYON	101	67	66,3%
MONTPELLIER	41	18	43,9%
NANCY-METZ	23	8	34,7%
POITIERS	21	8	38%
RENNES	66	35	53%
STRASBOURG	32	11	34,3%
TOULOUSE	61	28	45,9%
NANTES	57	31	54,3%
ORLÉANS-TOURS	42	23	54,7%
REIMS	23	11	47,8%
AMIENS	29	10	34,4%
ROUEN	44	19	43,1%
LIMOGES	7	4	57,1%
NICE	23	7	30,4%
CORSE	4	2	50%
RÉUNION	15	1	6,6%
MARTINIQUE	4	3	75%
GUADELOUPE	6	2	33,3%
GUYANE	1	0	0%
NOUVELLE-CALÉDONIE	1	1	100%
POLYNÉSIE FRANÇAISE	6	1	16,6%
MAYOTTE	3	1	33,3%
PARIS-CRÉTEIL-VERSAILLES	562	302	53,7%

2.

ACADÉMIES	ADMISSIBLES	ADMIS	Admis /admissibles
BORDEAUX	8	3	37,5%
CAEN	5	2	40%
CLERMONT-FERRAND	2	0	0%
DIJON	4	2	50%
GRENOBLE	4	2	50%
LILLE	2	0	0%
LYON	32	16	50%
MONTPELLIER	1	0	0%
NANCY-METZ	1	1	100%
RENNES	6	1	16,6%
STRASBOURG	1	0	0%

TOULOUSE	4	1	25%
NANTES	2	2	100%
ORLÉANS-TOURS	4	0	0%
ROUEN	1	1	100%
NICE	1	0	0%
CORSE	1	1	100%
MAYOTTE	1	0	0%
PARIS-CRÉTEIL-VERSAILLES	102	59	57,8%

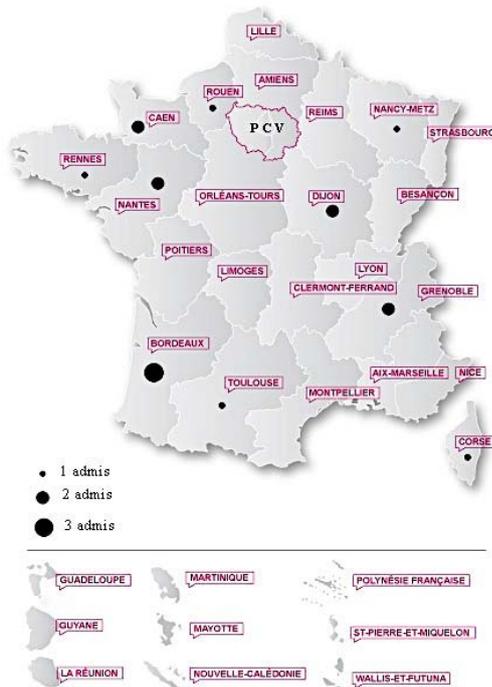
3.



Admis session 2013 hors PCV et Lyon

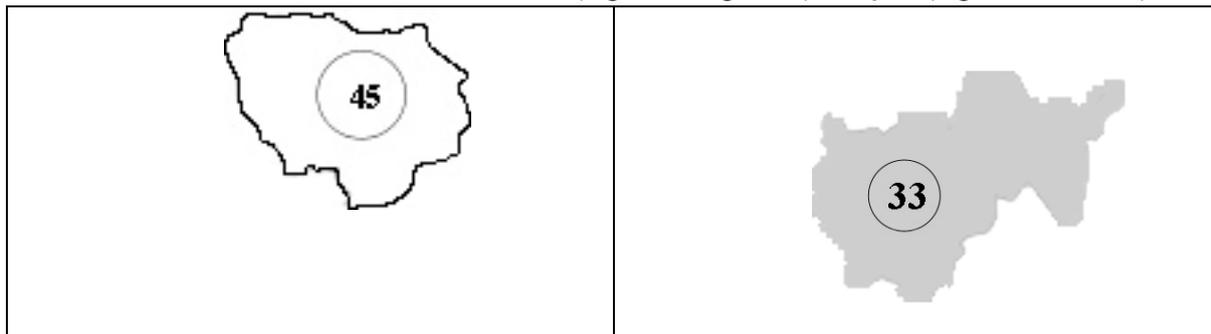


Admis session 2014 hors PCV et Lyon

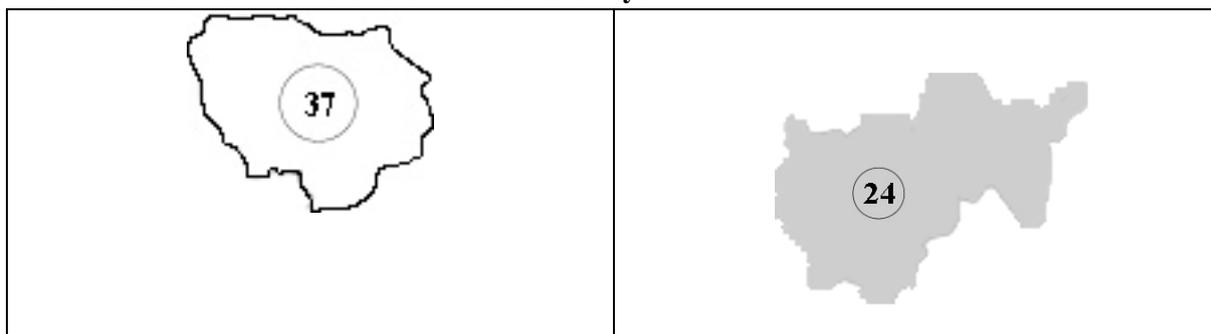


Admis session 2015 hors PCV et Lyon

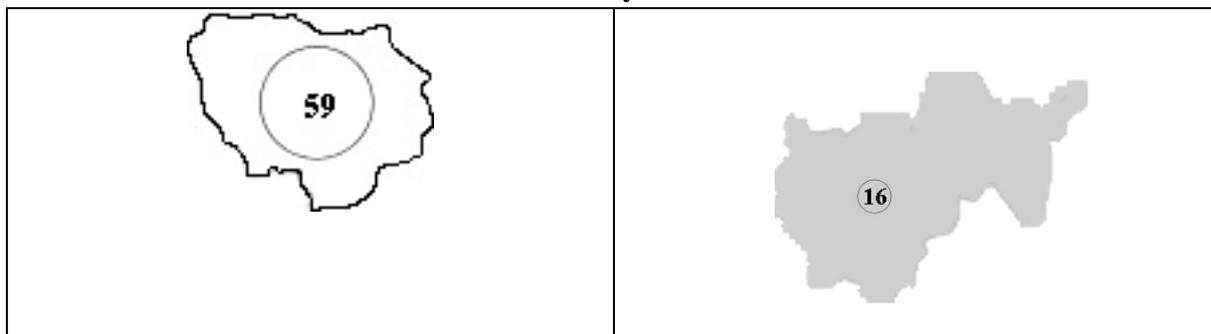
Admis session 2013 Paris-Créteil-Versailles (vignette de gauche) et Lyon (vignette de droite)



Admis session 2014 Paris-Créteil-Versailles et Lyon



Admis session 2015 Paris-Créteil-Versailles et Lyon



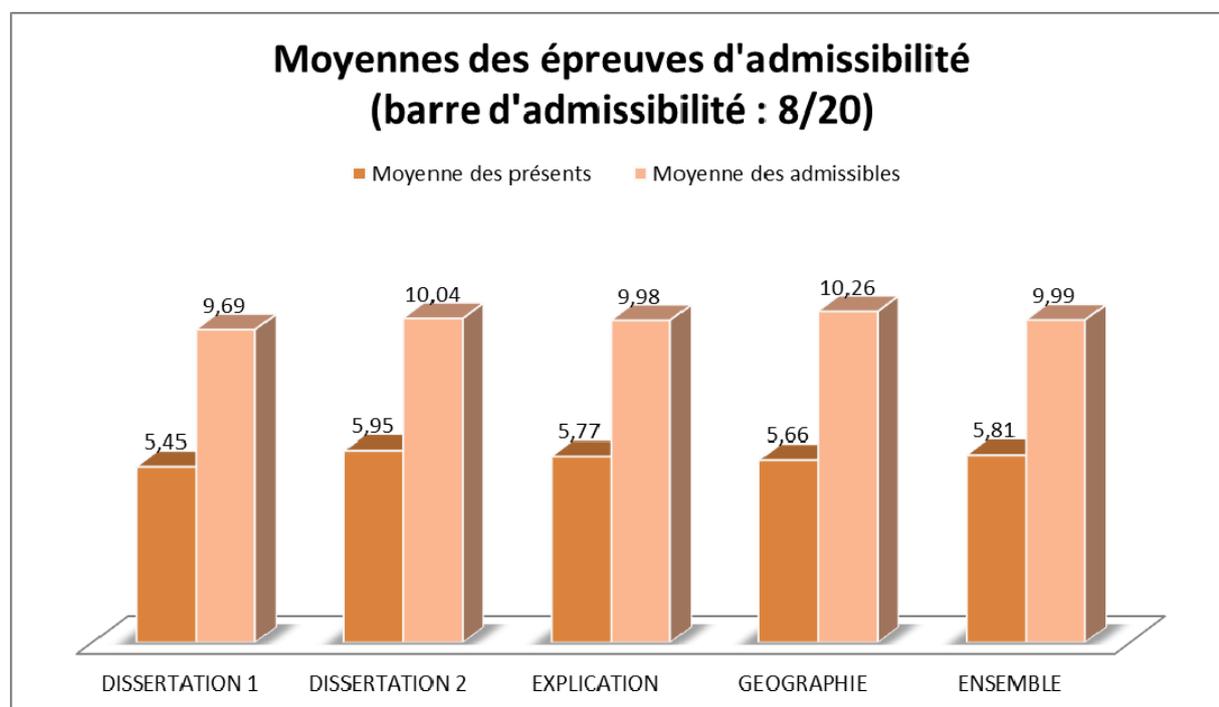
ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Elles sont au nombre de quatre, obéissant à un cadre identique : coefficient un (soit un total de quatre sur dix), durée de sept heures.

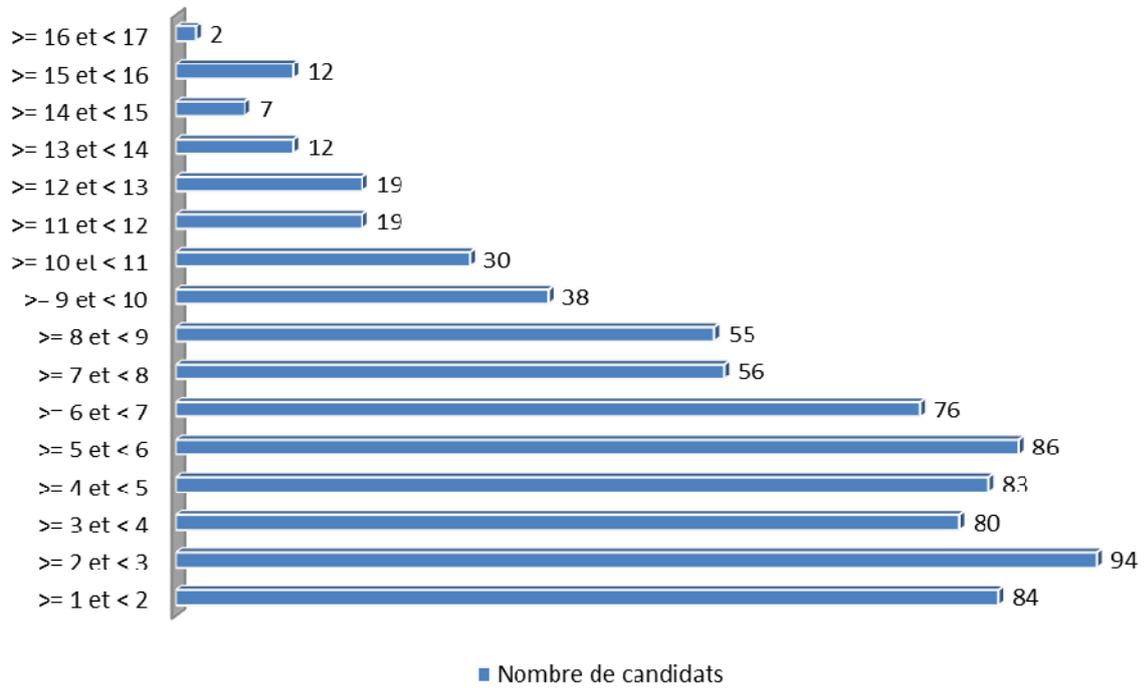
Elles se composent de :

- trois dissertations, dont deux amènent à traiter un sujet d'histoire et la troisième un sujet de géographie (cette dernière dissertation est intitulée « composition sur un sujet de géographie » dans l'arrêté du 28 décembre 2009 sans qu'il faille chercher dans cette différence d'intitulé autre chose qu'un usage, d'ailleurs repris de l'arrêté du 27 août 1970 dans lequel le mot « composition » désignait de manière générique les quatre épreuves d'écrit) ;
- une explication de texte(s) historique(s).

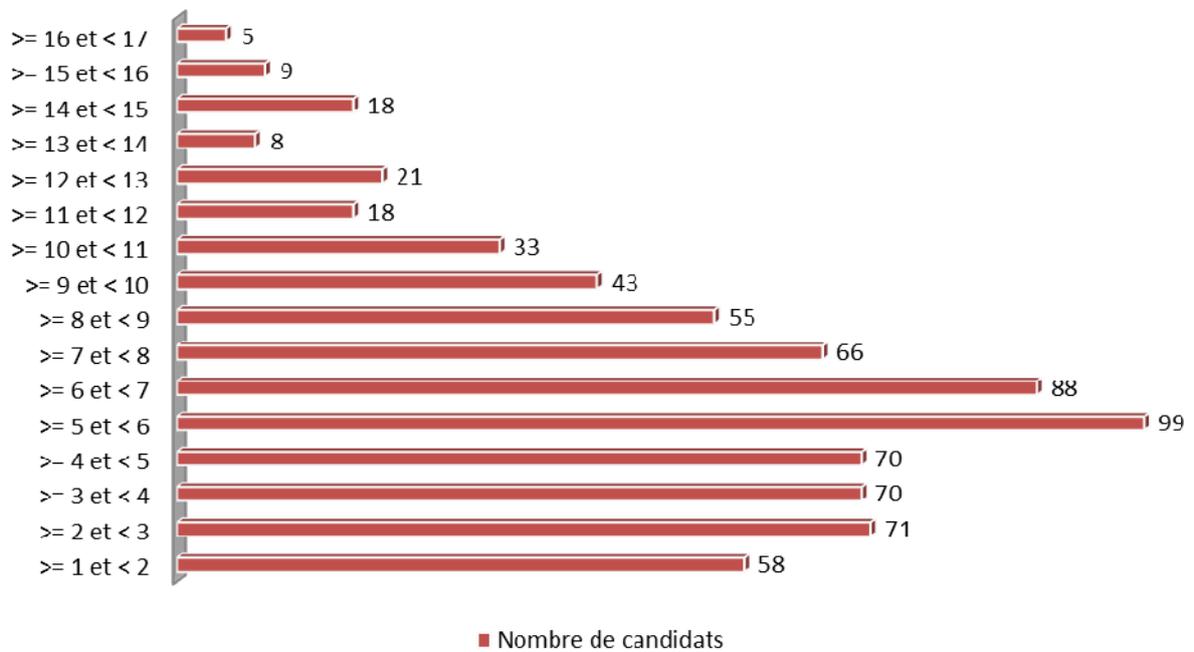
Chacun de ces quatre exercices porte sur une des six questions inscrites au programme du concours (quatre en histoire, deux en géographie).



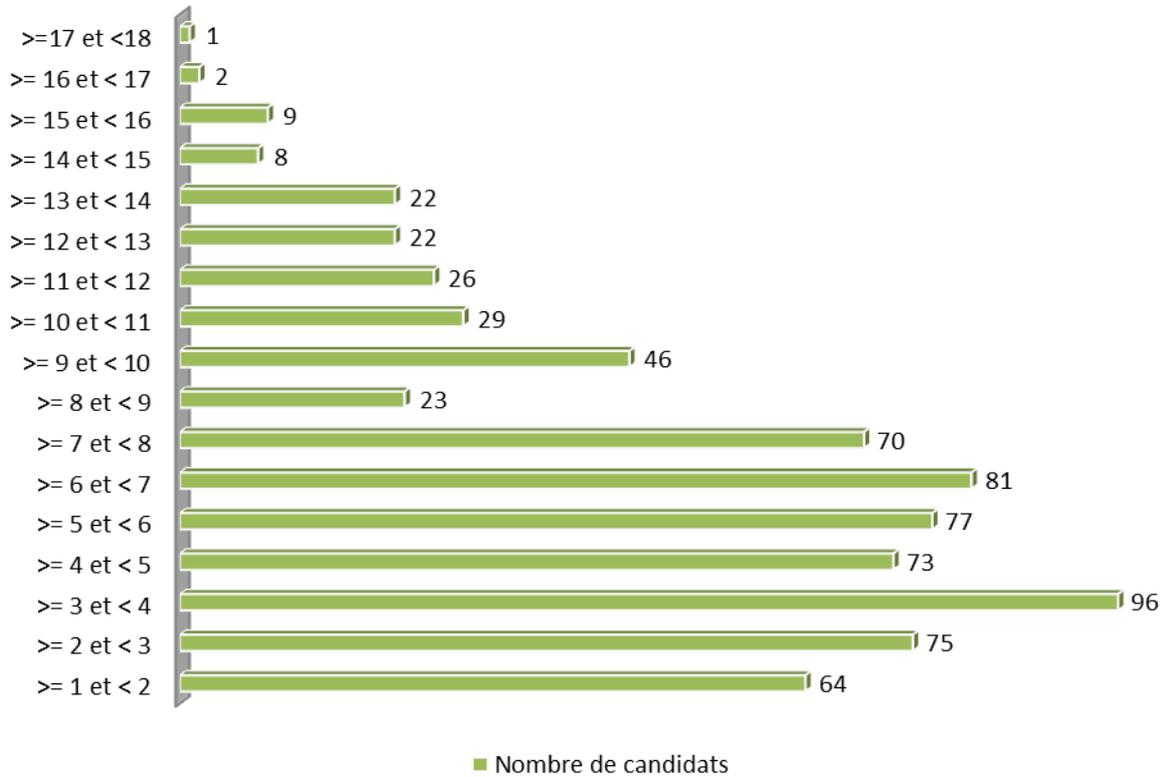
Résultats dissertation 1



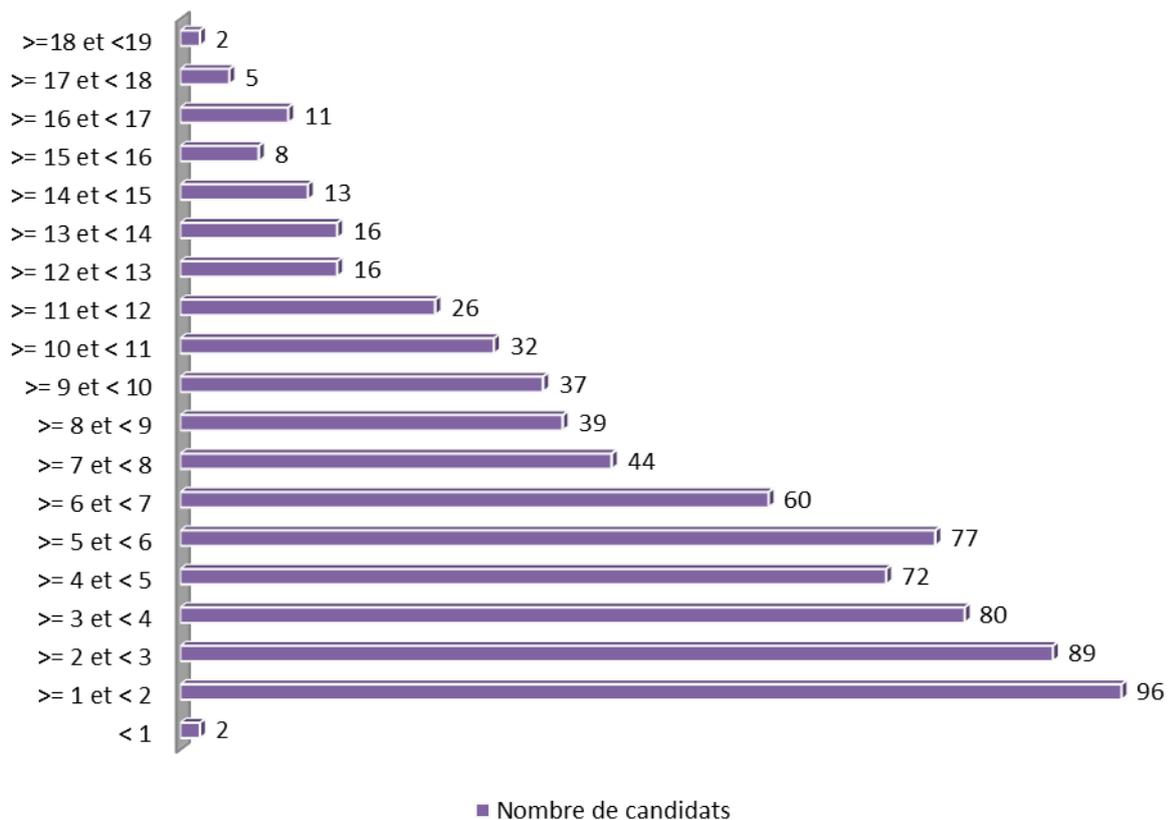
Résultats dissertation 2



Résultats explication de textes



Résultats composition de géographie



PREMIERE DISSERTATION D'HISTOIRE

CENTRES ET MARGES DU POUVOIR EN ISLAM*

** Rappel de la question d'histoire médiévale inscrite au programme : « Gouverner en Islam entre le X^e siècle et le XV^e siècle (Iraq jusqu'en 1258, Syrie, Hijaz, Yémen, Égypte, Maghreb et al-Andalus)*

Le sujet proposé aux candidats embrasse la question inscrite au programme dans son ensemble. Sans peser au trébuchet la répartition des exemples mobilisés, on a été attentif à un équilibre général entre Occident musulman et Orient, entre l'époque des califats (X^e-XI^e siècles) et celle des sultanats (XII^e-XV^e siècles). Or, les copies ont souvent privilégié à l'excès les deux premiers siècles du programme – et surévalué l'importance du rapport avec les puissances chrétiennes occidentales (Reconquista, croisades).

Il convenait aussi de mobiliser l'exemple des principales dynasties : Abbassides, Omeyyades, Fatimides, Seldjoukides, Almoravides, Almohades, Mérinides, Ayyoubides et Mamelouks. On a valorisé les copies qui ont su convoquer en sus d'autres exemples. La dynastie seldjoukide, malgré son importance, est mal connue et a fait l'objet de trop peu d'attention, de même que les dynasties maghrébines post-almohades.

On attendait également des candidats qu'ils maîtrisent les principales configurations spatiales du programme (l'empire islamique, puis les ensembles qui le subdivisent selon les époques : al-Andalus et Maghreb ; Maghreb et Égypte ; Égypte et Syrie ; Syrie et Iraq) et qu'ils se réfèrent aux villes les plus importantes : Bagdad, Damas, Alep, Le Caire, Marrakech, Cordoue, Séville. Des exemples plus rares (Mossoul, Aden) ont été appréciés. Il était nécessaire d'envisager plusieurs échelles : l'empire, les ensembles régionaux, les espaces marginaux, les villes dans leur réseau et leur environnement. Ainsi que d'explicitier les dynamiques qui reconfigurent les espaces : apogée et déclin d'un centre impérial unique ; émergence de centres impériaux rivaux ; stabilisation de centres régionaux ; mobilité du pouvoir ; décentrement, voire marginalisation spatiale de telle ou telle dynastie. Une attention particulière devait être accordée à la ville, centre par excellence (lieu de résidence du souverain et de sa cour, lieu d'accumulation de la richesse, lieu d'investissement monumental et symbolique) mais recelant en son sein ou dans son environnement des espaces concurrents : la ville proprement dite et le palais, la cité palatiale créée en marge de la ville, la citadelle construite pour contrôler la ville.

Le sujet comportait également une dimension métaphorique, sur le plan social mais aussi ethnique, linguistique, spirituel, légal ou idéologique. Le rôle des hommes d'armes, issus des peuples restés jusque-là marginaux dans l'histoire de l'Empire islamique devait être explicité en regard de la position culturelle centrale des Arabes et des Persans. L'analyse de la marginalité religieuse de bien des dynasties, en regard de l'orthodoxie portée par la ville et ses oulémas, était la bienvenue (Fatimides prenant le pouvoir en pays sunnite, Almohades en pays malikite). On attendait des candidats qu'ils prennent la mesure des dynamiques qui conduisent ainsi un groupe depuis les marges de la société jusqu'au centre du pouvoir. La dimension métaphorique du sujet s'étend enfin aux institutions politiques, lesquelles ont pu gagner ou

perdre en centralité : le califat est devenu après 1258 une institution marginale, le vizirat a acquis sous les Fatimides une centralité décisive.

Au total, on attendait donc que les copies articulent d'une manière ou d'une autre les trois dimensions du sujet : les grandes recompositions spatiales à l'échelle de l'empire entre X^e et XV^e siècle ; la ville ; le rapport dialectique que le groupe au pouvoir entretient entre marginalité sociale et centralité politique. Plans chronologique, chrono-thématique, thématique étaient également recevables – l'écueil du plan chronologique étant de traiter Orient et Occident séparément et non transversalement, particulièrement à partir du milieu du XI^e siècle.

Introduction

Avec le X^e siècle prend fin ce qu'on peut nommer, au sens strict, l'âge de l'empire islamique c'est-à-dire d'un Islam pour l'essentiel identifié au califat. Sans doute existait-il déjà des marges dissidentes, mais ces marges illustraient l'existence et la vigueur du centre bagdadien. Avec l'émergence de deux autres califats, à Cordoue et à Mahdiya, puis au Caire, la polarisation du monde islamique ne cesse plus de faire problème jusqu'à la fin du XV^e siècle. Comment s'y recomposent et s'articulent centres et marges – le pluriel s'impose –, sur quels principes d'autorité et de légitimité, sur quelles forces polarisantes, sur quelles assises territoriales ?

L'éclatement de l'empire met au jour d'autres ambiguïtés dans la définition des termes du sujet. Qu'est-ce qu'un centre, une marge, dans l'histoire politique de l'Islam médiéval ? Le palais, la citadelle où se prennent les décisions politiques est-il le centre ? Mais ce palais est le plus souvent administré, à partir du X^e siècle, par des hommes de guerre issus des marges les plus lointaines et les plus obscures de l'empire, souvent passés par l'esclavage. Dira-t-on au contraire que le centre, c'est la ville, ses élites et ses hommes de religion, qui dictent l'orthodoxie religieuse, mais aussi sociale ? Sans doute, mais à l'inverse la ville est pratiquement exclue de la prise de décision politique. Quand un secrétaire de chancellerie égyptien ou andalou s'adresse en arabe à un souverain turc ou berbère qui comprend mal, ou pas du tout, cette langue de l'État, qui est le centre, qui est la marge ?

Certains candidats ont pu dès l'introduction évoquer la théorie d'Ibn Khaldûn, ici très utile dans la simplification et l'exposé de ces problèmes complexes. La ville est l'absolue centralité de l'État, qui n'a d'autre but qu'elle, c'est-à-dire de constituer par l'impôt cette accumulation de ressources, d'hommes, de compétences, d'offres et de demandes qu'on appelle précisément la ville, creuset (et abîme) de la civilisation. Mais la ville n'est gérée au mieux, et la civilisation pleinement protégée et favorisée, que par des maîtres barbares issus des marges spatiales et sociales de la civilisation.

Nous diviserons notre propos en trois parties : d'abord les recompositions idéologiques, ethniques et géographiques des centres et des marges entre X^e et XV^e siècles ; puis l'absolue centralité de la ville, ses normes, ses diversités et ses impuissances ; enfin l'autorité du palais, de la citadelle, et les sources paradoxalement marginales de l'autorité politique.

Première Partie : recompositions géographiques et idéologiques

Jusqu'au X^e siècle, le Maghreb est une terre de dissidence, où l'empire rejette les vaincus de ses luttes civiles : Omeyyades, Idrissides, Rustumides. On ne trouve guère en Orient, à

l'exception de la péninsule Arabique, d'équivalent de ce rôle de « confins d'exil » du Maghreb. Au contraire, la victoire abbasside resserre durablement le lien entre Iran oriental et centre syro-iraquien de l'empire.

A. Le temps des trois califats (929-1050)

À cette opposition empire/périphéries maghrébines (et arabiques), le X^e siècle substitue une forme de renaissance méditerranéenne. Comme l'explique Ibn Khaldûn, les périphéries (al-Andalus, l'Ifriqiya) montrent plus de vigueur belliqueuse et d'affirmation politique que le centre pacifié de l'empire. Les Omeyyades élargissent l'autorité du califat au Maghreb et aux territoires chrétiens du nord de la péninsule qu'ils vassalisent. Les Fatimides paient hommage à la centralité de l'empire en dirigeant leur expansion vers l'Égypte, la Syrie et le Hijaz (969-974). Cependant que les périphéries omeyyade et fatimide montrent leur vigueur, le centre abbasside de l'empire se délite au profit de la dynastie tutrice des Bouyides.

En outre, l'essor des califats omeyyade et fatimide ré-institue la frontière millénaire de l'empire perse et de l'empire romain sur l'Euphrate. Abbassides et Bouyides sont nettement identifiés au monde iranien. Omeyyades et Fatimides recouvrent la rive méridionale de la Méditerranée romaine, que leurs flottes dominent et à laquelle ils rendent un rôle central. L'historien en est porté à conclure qu'il n'existe plus guère de centre impérial dès l'an 1000. La constante référence à Bagdad dans la littérature andalouse du XI^e siècle, la ruée vers l'est fatimide, démentent ce jugement hâtif.

B. La conquête seldjoukide et l'autonomisation du Maghreb (1050-1250)

1. Les Turcs et l'Orient

Les « peuples nouveaux », Turcs, Berbères, Arabes Hilaliens, apparaissent au même moment aux marges de l'Islam : Zirides en Ifriqiya après 973, Ghaznévides turcs en 977 en Afghanistan. Cette simultanéité est l'effet d'une cause commune, à savoir le recul, puis la disparition après 1050 environ, de l'hégémonie des Arabes dans l'Islam.

Ces « peuples nouveaux », Berbères et Turcs surtout, reprennent les conquêtes vers l'Anatolie, l'Afrique et surtout l'Inde. Mais l'attrait des centres de l'Islam – le pluriel est ici déjà admissible –, Bagdad, Cordoue, Le Caire, reste plus puissant que le mouvement centrifuge d'expansion. Les Seldjoukides rejettent les Ghaznévides vers l'Inde et s'emparent de la route de Bagdad (1040). De la même manière au Maghreb, la conquête d'al-Andalus (1086-1091) achève la construction de la dynastie almoravide. Le Maghreb occidental n'est encore rien sans le centre andalou.

Le projet politique et religieux des Seldjoukides – abattre le shiisme et le califat fatimide du Caire – dégage deux camps irréconciliables et donne pour plus d'un siècle au monde islamique un conflit idéologique central qui l'oriente et le polarise. La puissante poussée seldjoukide du XI^e siècle franchit après 1070 l'Euphrate. Mais l'Égypte n'est pas investie. Dès les années 1085-1095, les rebelles du clan royal se soulèvent au nom de la « tribu » (seldjoukide et turque) contre l'affirmation de l'État que conduit le vizir persan Nizam al-Mulk et lui retirent Anatolie et Syrie. La frontière de l'Euphrate est rapidement reconstituée – après 1120 au plus tard – entre les terres centrales (Iraq et Iran) pacifiées par l'empire et les terres occidentales (Syrie, Anatolie) abandonnées à la friche tribale.

L'institution même du sultanat, à côté du califat, le choix du persan comme langue de la cour, le fait que les sultans résident en Iran, et rarement à Bagdad, contribuent à vider de sa substance le vieux centre bagdadien. Cette dynastie seldjoukide qui réussit à reconquérir une large part du territoire impérial, et plus encore à rétablir la centralité du sunnisme et donc du califat abbasside, est aussi celle qui consacre la centralité politique et culturelle de l'Iran.

La règle khaldunienne se vérifie là encore. Le centre sultanien en Transoxiane, Iran, Iraq se décompose et disparaît entre 1157 et 1194. Au contraire les périphéries anatolienne et syrienne résistent victorieusement. En Syrie, Zenguides et Ayyoubides (1146-1260) accomplissent le projet seldjoukide en anéantissant le califat fatimide en 1171. La conquête de Jérusalem par Saladin (1187), après celle du Caire, lui vaut dans les chroniques le titre de sultan qu'il ne reçut jamais du calife al-Nâsir, comme lui bénéficiaire de l'effondrement du centre seldjoukide.

2. Les Berbères et le Maghreb

La géographie du Maghreb, au sens large, Al-Andalus compris, reste au début du XI^e siècle ce qu'elle était dans l'Antiquité. Deux pôles de population dense et productive, de forte urbanisation abritent les pouvoirs dominants : Ifriqiya fatimide et Espagne méridionale omeyyade. Ces dynasties tirent leur main-d'œuvre militaire des espaces tribaux de faible densité du Maghreb berbère et du nord chrétien de l'Espagne.

C'est au milieu du XI^e siècle que cette géographie bascule avec l'émergence de l'actuel Maroc comme espace politiquement dominant jusqu'à la fin du XV^e siècle. En al-Andalus, Séville, plus facile d'accès depuis le Maghreb, se substitue à Cordoue. En Ifriqiya, dont l'intérieur des terres est durablement affecté par les « invasions hilaliennes », Tunis et Bougie prennent le dessus au XII^e siècle sur Kairouan. Cette nouvelle géographie peine cependant à se mettre en place. Ainsi la capitale, Marrakech, est à proximité immédiate des régions tribales qui la menacent (les montagnes de l'Atlas, le désert), tandis que les ressources fiscales sont aux extrémités menacées de l'empire (en al-Andalus et en Ifriqiya).

Almoravides et Almohades ne sont pas des noms de familles (comme Seldjoukides ou Ayyoubides) mais des noms de sectes, qui pointent la volonté réformatrice ou révolutionnaire de ces régimes, dont les récits de fondation sont plus nettement « hégiriens », inspirés par la geste de la première génération de l'Islam, que ceux de l'Orient. Dans ces terres maghrébines qui se ressentent déjà comme périphériques, ce modèle « hégirien » présente le récit, légitime par excellence, d'une prise du pouvoir par une périphérie (Médine) au détriment du centre (La Mecque). Héritiers illégitimes des califats omeyyade et fatimide, ces dynasties berbères prétendent comme eux au premier rang. Elles rejettent toute allégeance au sultanat seldjoukide, et ne reconnaissent que du bout des lèvres, pour les seuls Almoravides, le califat abbasside. Sous l'impulsion des clercs andalous, le Maghreb est probablement la première région du monde islamique à constituer le corps des oulémas en instance légitimante à la place du califat disparu. L'Etat berbéro-andalou maghrébin fait pendant à l'État turco-persan des Seldjoukides, et l'un et l'autre écartèlent le califat des Abbassides et minent la dernière centralité de l'Islam.

C. Deux mondes (1250-1500)

La destruction de Bagdad par les Mongols (1258) et la victoire mamelouke de ‘Ayn Jalût (1260), confirment jusqu’au XVI^e siècle la frontière de l’Euphrate. Ce qui est à l’Orient de l’Euphrate sort par conséquent du cadre de notre étude. Ce qui reste fidèle au vieux modèle impérial de langue arabe, entre al-Andalus et l’Euphrate, se divise alors en deux ensembles politiquement indépendants l’un de l’autre. À l’est, l’Égypte-Syrie mamelouke, à l’ouest le Maghreb mérinide et hafside. Trois villes, Le Caire, Tunis et Fès polarisent la totalité de ces territoires, plus stables dans leur organisation politique qu’ils ne l’étaient aux époques antérieures.

1. L’Égypte-Syrie

L’Égypte-Syrie est centrée sur Le Caire, au moins après 1280. Les invasions mongoles achèvent un processus engagé sous les Ayyoubides : le remplacement de Bagdad par Le Caire comme centre de ce qui reste de l’empire islamique de langue arabe. L’espace syro-égyptien recueille les naufragés des invasions mongoles, mais aussi de la Reconquista andalouse : Ibn ‘Arabi, Andalou, meurt à Damas en 1240, Sibte ibn al-Jawzi, d’une vieille famille hanbalite bagdadienne meurt à Damas en 1257. Les dinandiers de Mossoul, les meilleurs du monde islamique au début du XIII^e siècle, travaillent à Damas au milieu du XIII^e siècle, au Caire dès le début du XIV^e siècle. Zengui (m. 1146) est enterré à Raqqa dans l’est de la Syrie, son fils Nûr al-Dîn (m. 1174) à Alep, Saladin (m. 1193) à Damas, son frère Adil (m. 1218) au Caire. La route est claire de la Mésopotamie à la vallée du Nil, de l’héritage abbasside à l’héritage fatimide.

La Syrie devient dès la fin du XIII^e siècle une marche face à l’ennemi franc et surtout mongol. Le Caire est au cœur du domaine fiscal de l’État, abrite aussi la garnison principale des Mamelouks, tandis que les principales forces auxiliaires turkmènes, arabes et kurdes sont en Syrie. Le pouvoir se conquiert le plus souvent au Caire. Enfin le régime mamelouk domine le Hijaz et les villes saintes. Le sultan mamelouk fait de cette protection exercée sur « le centre » de l’islam (qui ne l’était plus depuis longtemps) l’un des piliers de son pouvoir. Le *mahmal*, palanquin vide envoyé chaque année à la Kaaba, symbolise la toute puissante absence du sultan.

Le Yémen rasulide joue un rôle particulier à l’échelle de la péninsule Arabique, centralité régionale renforcée par les flux du grand commerce de l’océan Indien vers la mer Rouge et la Méditerranée. Les Rasulides d’Aden font ainsi pendant aux Nasrides de Grenade, à la périphérie de chacun des deux mondes.

2. Le Maghreb

Le Maghreb est ressenti comme une unité depuis la conquête almohade (1147-1230), que les Mérinides tentent de reconstituer (1330-1375 environ). En fait, la région est le plus souvent divisée en deux systèmes stellaires, dont les centres sont à Tunis hafside (depuis 1230) et à Fès mérinide (depuis 1248). Les satellites en sont respectivement Bougie et Constantine pour Tunis ; Tlemcen et Grenade puis Marrakech et Salé pour Fès. En bonne logique khaldunienne, le pouvoir à Tunis, surtout après l’épisode mérinide de 1330-1375, se gagne aux périphéries, Bougie et surtout Constantine, plus proches de tribus arabes d’où les États maghrébins du XV^e siècle tirent leurs ressources militaires. À Fès, à partir de la même époque (après 1375), ce sont aussi les « grands vassaux » des périphéries (Grenade entre 1374 et 1391, Salé après 1420) qui imposent au centre son souverain, qu’ils souhaitent faible.

Deuxième partie : la centralité de la ville

Ibn Khaldûn rappelle que la ville, c'est-à-dire l'accumulation des hommes et des ressources par l'impôt, est le but et la raison d'être de l'État. Une dynastie entre dans l'histoire quand elle s'empare d'une capitale (les Seldjoukides à Nishapur, les Mérinides à Fès) ou mieux en fondant sa capitale (les Fatimides au Caire, les Almoravides à Marrakech).

A. La ville produit et productrice du pouvoir

La ville est pour l'essentiel une capitale en acte, ou en puissance. Le lien entre ville et dynastie est si étroit qu'il explique en large part l'itinérance du pouvoir : le but premier de la fondation d'une capitale nouvelle est de s'éloigner du centre qu'avait choisi la dynastie déchue, où ses partisans restent nombreux, et de se rapprocher au contraire des régions tribales d'où la dynastie nouvelle tire l'essentiel de ses forces. Dans le cas des Almohades, ces deux nécessités entrent en contradiction. Marrakech est une fondation almoravide, mais elle est située à proximité immédiate des montagnes des Berbères Masmûda favorables à l'almohadisme. À l'inverse, la fondation de Mahdiya par les Fatimides en 920 dénonce la méfiance que la dynastie éprouve envers le Maghreb, qui l'a pourtant portée au pouvoir, et son tropisme oriental. La conquête de l'Égypte déplace le centre du pouvoir fatimide du Maghreb rebelle vers la riche et docile vallée du Nil. Mutation spectaculaire, mais dont le mécanisme fondamental – l'éloignement de la dynastie en voie de sédentarisation de son berceau bédouin originel, et donc son recentrement sous la protection d'une autre '*asabiya* – est à l'œuvre dans l'histoire de toutes les dynasties. Les Almohades, nés à Marrakech de la '*asabiya* des Masmûda poursuivent leur longue existence à Tunis, sous le nom de Hafside, et sous la protection de la '*asabiya* de tribus arabes. Les Ayyoubides, nés Kurdes sous les *atabeg* turcs de Mossoul, atteignent leur apogée au Caire en convoquant à leur service des Mamelouks après 1240.

Pour une capitale, la perte du pouvoir (ainsi Marrakech au profit de Fès en 1269, Mahdiya au profit de Tunis au XII^e siècle, Fustât au profit du Caire à la fin du X^e siècle) est un coup parfois décisif : Bougie efface la Qala'â des Banû Hammâd tout comme Bagdad avait effacé Kûfa. Mais les capitales fondées dans la maturité des dynasties (Bagdad, Fès, Le Caire, Tunis, Bougie) résistent mieux que les fondations des conquérants encore bédouins. Les premiers pouvoirs restent en marge, à la fois des concentrations humaines et des préoccupations de leurs vaincus, devenus leur troupeau producteur. Leur lent glissement vers le centre de gravité du pays producteur est l'une de manifestations de leur sédentarisation. Entre XIII^e et XVI^e siècle, la création urbaine ralentit. La peste et la régression démographique se conjuguent à la réduction des ressorts territoriaux et à la stabilisation des pouvoirs pour pérenniser les capitales (Le Caire, Tunis, Fès) et le réseau des villes vassales (Alep, Damas, Tripoli, Alexandrie, Constantine, Bougie, Tlemcen, Marrakech, Grenade).

La ville est le centre du déploiement du prestige dynastique : production de textiles et de robes d'honneur du *tiraz*. Lorsque Mahmûd de Ghazna, en 1025, fait brûler les robes d'honneur que lui envoient les Fatimides, le chroniqueur ne manque pas de relever le prix de ce qui est ainsi envoyé au bûcher. Inversement, lorsque le pillage des mêmes palais fatimides, vers 1070, fait parvenir au Maghreb les livres d'une grande valeur de la bibliothèque califale, les

Almoravides y taillent dans le cuir des volumes, dit Maqrizi, des sandales pour leurs esclaves noirs. Ici, la marge n'est pas politique, comme celle des Ghaznévides, mais culturelle et d'autant plus radicale. La ville est rejetée tout autant que le shiisme. Mais le plus souvent, la différence s'articule en hiérarchie : la nature des cadeaux qu'échangent les ambassades permet de jauger les positions respectives. On attend des pouvoirs subordonnés, et des terres plus sauvages des marges du Maghreb, du Yémen ou de l'Afrique des productions brutes, fussent-elles d'un grand prix (chevaux maghrébins, poudre d'or du Mali, corail ou plumes d'autruche), tandis que les pouvoirs centraux et les capitales livrent les productions textiles ou les métaux savamment ouvragés. À Bagdad comme à Cordoue au X^e siècle, les ambassades admises à la cour des califes sont sciemment éblouies par le déploiement rapide au long du trajet entre ville et palais de milliers de pièces de textile et d'armes issues des réserves impériales.

La ville est le trésor de la dynastie. Le pillage des palais fatimides du Caire révèle l'énormité des réserves de métaux précieux et d'œuvres d'art, mais aussi de tissus, de chevaux ou d'armes qu'abrite un palais. Le commerce dont la ville est le centre métabolise le travail en masse monétaire immédiatement employable par l'État beaucoup mieux que le prélèvement fiscal rural. Dans les temps difficiles du XV^e siècle, la restriction de la ressource fiscale par la peste, l'abandon d'une part du territoire agricole aux tribus arabes ou aux fondations pieuses, conduisent les pouvoirs de Tunis et du Caire à tenter de monopoliser les revenus commerciaux, qui représentent dès lors une part considérable des revenus de l'État.

C'est seulement dans les mosquées urbaines à chaire (*jâmi'*) qu'on peut proclamer du haut du *minbar* le nom du souverain légitime. La querelle des califats aux X^e-XI^e siècles vise à faire proclamer sa cause dans quelques mosquées prestigieuses – celle de 'Amr à Fustât, celle des Omeyyades à Damas, al-Aqsa à Jérusalem et, bien sûr, les sanctuaires de La Mecque et Médine. Au Maghreb, les lieux de la confrontation entre Omeyyades et Fatimides se ramènent à Fès, Ceuta, Sijilmasa... Le contrôle direct du territoire, généralement hors de portée, est de peu d'intérêt au regard de la reconnaissance citadine. La *khutba* redessine constamment la géographie politique de l'Islam. Tunis rompt ainsi avec Marrakech en 1230-1232 et lui reprend le califat. Rasûlides du Yémen et Mamelouks d'Égypte se disputent un temps au XIV^e siècle la *khutba* de la mosquée de La Mecque.

La ville est enfin convoquée au service de plume de l'empire. Dans l'espace au programme, la centralité de la langue arabe d'empire – élaborée par les secrétaires abbassides - s'impose tout au long de la période. Les Andalous assument les fonctions de chancellerie et plus généralement les fonctions cléricales, d'enseignants et de juristes qui touchent au pouvoir et à son prestige sous toutes les dynasties berbères entre XII^e et XV^e siècles. Cette compétence reconnue dans la gestion des fonctions intellectuelles et juridiques de l'État leur assure, avec le service de la marine, une alvéole d'existence tout au long de l'histoire médiévale du Maghreb. En Orient, les élites repliées d'Iran et d'Iraq aux XII^e-XIII^e siècles – ainsi le *cadi* al-Isfahani auprès de Saladin – jouent le même rôle.

B. La ville juxtaposée et opposée au pouvoir

Il existe quelques cas, exceptionnels et plutôt maghrébins, où la chancellerie échappe à la parole royale pour manifester le mépris des élites urbaines pour les hommes du pouvoir. Dans l'Orient abbasside, les secrétaires shiites du califat entrent parfois en conflit avec les intérêts

politiques de leurs maîtres, mais surtout avec la plèbe urbaine de Bagdad (comme lors du long duel politique et judiciaire qui aboutit à l'exécution du mystique al-Hallâj en 922).

Ces exemples rares n'en montrent pas moins que la collaboration de la ville et du pouvoir est la résultante d'une permanente tension entre la bédouinité qu'il porte encore et la sédentarité urbaine. L'autonomisme urbain est au total assez peu durable, même si on peut avancer quelques exemples contraires, comme celui de Ceuta. Innombrables en revanche les situations où les villes ont tiré parti de la faiblesse du pouvoir pour le mettre en cause : on peut en partie définir les *taifas* andalouses des XI^e-XIII^e siècles comme des formes d'autonomisme urbain. En Orient, c'est dans les interstices des conflits entre Fatimides, tribus arabes et Turcs que prospèrent les *harâfish* (vauriens), *'ayyârûn* (vagabonds), et *ahdâth* (jeunes), venus des lisières de la criminalité. Ces phénomènes ne survivent pas au retour de pouvoirs forts, Ayyoubides et Mamelouks en Syrie et en Égypte, Mongols en Iraq.

1. Ville bigarrée, pouvoir ethniquement exclusif

La divergence des valeurs urbaines d'avec celles du pouvoir et du palais se marque plus nettement dans la bigarrure de la ville opposée à l'exclusivisme ethnique du pouvoir. Pour reprendre Ibn Khaldûn, le pouvoir se conquiert par la puissance d'une *'asabiya* dont un des aspects décisifs est la force des liens de solidarité qui unissent au combat ceux qui se sont donnés le pouvoir pour projet commun. La société militaire, qui donne accès au pouvoir, est resserrée sur des ethnies sauvages mais surtout exclusives, cimentées par des parentés réelles ou imaginées, de naissance ou de caserne, mais toujours étroites, et que la conscience, ou l'illusion, d'une communauté d'ethnie vient renforcer : ainsi les Circassiens au Caire au XV^e siècle. Mais pratiquement toutes les armées des grandes dynasties islamiques admettent une définition – ou un nom, ce qui revient au même – ethnique. Les armées en *ablaq* – sciemment constituées de plusieurs ethnies – n'apportent qu'une nuance à la règle – souvent funeste si on en juge par les crises militaires fatales aux Omeyyades (1009-1031) et aux Fatimides (1062-1073).

À l'inverse de ce racialisme brutal des sociétés du pouvoir, les sociétés urbaines, par définition dépourvues d'ambition politique et de *'asabiya*, sont ouvertes et inclusives. La société urbaine n'est certes exempte ni de préjugés, ni de mépris ethniques (disposés à l'inverse de la société militaire, où Kurde vaut mieux que Persan, par exemple), mais ces discours, faute d'enjeu de pouvoir, restent marginaux.

2. Le pouvoir hérétique ?

La divergence principale affecte la religion de la ville opposée à celle du palais. L'orthodoxie est urbaine et considère par définition avec méfiance le pouvoir. Le traité de *hisba* sévillan d'Ibn 'Abdûn, au début du XII^e siècle, désigne, parmi les ennemis potentiels les plus dangereux de la ville islamique, les soldats en maraude du pouvoir almoravide – en particulier leurs esclaves noirs. Al-Andalus, puis à son imitation le Maghreb, d'où la légitimité du califat s'est effacée dès le début du XI^e siècle, lui a tôt substitué le bloc presque monolithique de ses oulémas malikites. Au XV^e siècle, le pouvoir militaire des Mamelouks s'arroge à l'inverse l'ensemble des leviers du gouvernement urbain, *hisba* comprise.

Il est logique que l'orthodoxie soit définie et défendue par la ville, face à un pouvoir originaire des marges, et dont les conceptions religieuses manifestent, par leur étrangeté ou leurs aberrations, la barbarie du milieu où elles ont prospéré. Les dynasties naissent logiquement

hérétiques, puisqu'elles naissent dans l'espace de l'ignorance et de l'inculture, et qu'elles sont imposées par des hommes prompts à verser le sang. Au fil des générations au contraire, elles se sédentarisent et se rapprochent des vues de leurs sujets citadins, et donc de l'orthodoxie. Ce mouvement dont la plupart des hommes de religion se réjouissent, est cependant le même qui sape la *'asabiya* de la dynastie et la conduit à sa perte. Les Zirides, shiites issus du milieu tribal du Maghreb central, sont gagnés deux ou trois générations plus tard par le sunnisme de leurs sujets de Kairouan, mais survivent mal à leur rupture avec Le Caire. Les Almohades, rassemblés par la prédication d'Ibn Tumart, renoncent en 1230 à la doctrine de leur fondateur. Avec le rétablissement de l'orthodoxie, la langue arabe retrouve son absolue hégémonie ; mais la dynastie ne survit que quelques décennies à ce retour de la norme.

De la même manière, le milieu des oulémas de Fès dans la deuxième moitié du XV^e siècle rejette l'esprit de réforme qu'anime l'équipée des partisans du soufi Jazûlî, que le chérifisme triomphant reprend à son compte à la fin du siècle. Le soufisme, souvent chargé d'un syncrétisme condamnable aux yeux des oulémas, est mieux reçu dans les milieux du pouvoir : Barqûq (m. 1399) prévoit, comme son ennemi Tamerlan, de se faire inhumer auprès de ses soufis favoris.

Troisième partie : le pouvoir, un espace à part

A. Le lien entre le pouvoir et la frontière

Pratiquement tous les pouvoirs s'appuient sur des réserves tribales recrutées aux frontières et qui assument dans l'État les fonctions de guerre et la pleine souveraineté. Il existe donc dans l'État islamique un lien direct entre le centre de décision politique et la frontière par-dessus l'espace urbain et civil qui les sépare géographiquement. Il faut entendre ici « frontière » comme un espace mouvant, une bande active, mais dont le mouvement est profondément centripète et non d'expansion centrifuge. La conquête extérieure n'est qu'un sous-produit de l'assaut victorieux donné contre le centre « civilisé ». Les Almoravides, nés à la lisière de l'Afrique subsaharienne y portent le *jihâd*, mais l'essentiel de leurs forces se dirige vers la sédentarité andalouse.

Les plus spectaculaires de ces mouvements d'échange entre la frontière et le palais prennent la forme de l'invasion, animée par un appel religieux (Almoravides et Almohades) ou par un souci de rénovation politique et religieuse (Seldjoukides). Mais le courant qui va des confins au palais est aussi alimenté par l'achat de mercenaires, de clans guerriers ou d'esclaves-soldats. La hiérarchie des peuples généralement admise dans l'Islam situe les peuples guerriers dans le nord du monde : Francs, Slaves et surtout Turcs, auxquels il faut ajouter les Berbères. Pour les pays « sédentarisés » dont la population est entièrement contrôlée et soumise à l'impôt, et qui abritent pour cette raison les pouvoirs les plus riches et les plus puissants (al-Andalus, l'Égypte), l'un des problèmes est de maintenir ouvertes les voies de l'approvisionnement en violences tribales : l'Égypte fatimide, privée de ressources berbères (après 1050), recourt aux Nubiens et aux Turcs qui s'affrontent en 1058-1072. Entre 1260 et 1320, l'alliance avec la Horde d'Or permet au régime mamelouk de maintenir son approvisionnement en esclaves soldats, en dépit de la guerre avec les Ilkhans ; à la fin du XV^e siècle en revanche, la montée du pouvoir ottoman l'isole de ses sources d'approvisionnement. Al-Andalus est en danger chaque fois qu'il est privé d'appui maghrébin. La stabilisation des

États à partir du milieu du XIII^e siècle tend à pérenniser les réserves tribales dans lesquelles ils puisent leur violence, et qui ne créent plus d'États propres : steppe qiptchaq, Caucase, Kurdes, tribus arabes au Maghreb.

La plupart des ethnies guerrières sont ainsi créées par – ou en relation avec – le pouvoir qu'elles servent. Il n'y a pas de Circassiens attestés avant qu'ils n'apparaissent dans les rangs mamelouks. Les trois grandes confédérations berbères sont organisées par les dynasties auxquelles elles donnent naissance (Zirides et Almoravides pour les Sanhaja, Almohades et Hafsides pour les Masmûda, Mérinides et 'Abd al-Wadides pour les Zanata).

Le succès multiplie les divisions du groupe – et d'autant plus qu'un groupe doit être resserré pour faire triompher ses solidarités. En Orient dès la fin du XI^e siècle, tous les pouvoirs sont turcs. Mais cette définition ethnique trop large se nuance de déterminations spécifiques : les Ayyoubides y ajoutent une touche kurde, les Mamelouks une tonalité circassienne à partir de la fin du XIV^e siècle.

La langue du pouvoir aussi se tient souvent en marge de la langue de l'État – l'arabe dans la quasi-totalité des cas d'un bout à l'autre du domaine et du champ chronologique considérés. Au moins dans les premières générations des dynasties, la langue des confins barbares établis au pouvoir devient une sorte de langue privée du pouvoir : Zawi et son neveu Habbûs fondateurs de la *taifa* de Grenade parlent berbère, mais leur arrière-petit-fils et neveu 'Abd Allah ne le parle plus. Saladin parlait sans doute le kurde et bien sûr le turc, outre l'arabe. Mais le cas du turc est singulier : cette langue du pouvoir s'institutionnalise dans les casernes d'Égypte sous les Mamelouks et résiste à la pression de l'arabe d'État. À la fin de la période, le turc s'écrit et tend à devenir à son tour langue de culture et d'État.

B. Le palais et la citadelle, espaces écartés et fermés

Le palais, ouvert sur la frontière, est en revanche fermé à la ville proche. Il dispose les têtes ou les corps crucifiés ou pendus des condamnés ou des rebelles à ses portes en guise d'avertissement – à Cordoue près de la porte du barrage (*Sudda*) et sur la chaussée du Guadalquivir, l'un des passages les plus fréquentés des citadins, ou encore, à Alexandrie après une émeute, sur le chemin du cimetière où les femmes se rendent le vendredi pour entretenir les tombes.

Le modèle du palais est acquis dès la fondation de Bagdad (762), forteresse plantée en pays irakien et défendue par une garnison khurassanienne, qui fait obstacle entre le pouvoir et le peuple arabe de la ville. Mahdiya (920) est un palais qui s'écarte de Kairouan, tout comme Le Caire s'écarte de Fustât, dont les habitants ne peuvent passer la nuit au Caire pendant les premiers règnes fatimides. Les deux premiers Mérinides construisent Fès la Nouvelle, hors de la vieille ville. Le but est bien sûr de se séparer des siens, d'établir la monarchie au détriment de la collégialité tribale par la ségrégation d'avec le groupe dominant, et d'abord d'avec la famille du prince, redoutée dans un système de dévolution du trône qui ignore le principe de primogéniture.

Les souverains sont mieux servis par une domesticité étrangère. À Madinat al-Zahra, les califes omeyyades sont entourés par leurs Slaves. Au Caire, le dernier Ayyoubide quitte la citadelle édifiée par Saladin pour s'établir dans l'île de Rawda, parmi ses Mamelouks. Au XV^e siècle, le sultan mamelouk, toujours circassien, toujours choisi dans la '*asabiya* de Barqûq

jusqu'en 1461, est désigné par une sorte de système à l'ancienneté qui apaise les conflits dans le cercle dirigeant. Mais cette apparente résurrection de la collégialité contraste avec le monopole des ressources déclinantes de l'État au profit du sultan et au détriment de son clan – c'est-à-dire du corps des officiers de l'armée. Cette prééminence se manifeste paradoxalement par le recours accru à des serviteurs civils égyptiens, qui rétablissent la nécessaire distance entre le souverain et les siens.

Les princes des premières générations (Alp Arslan, Zengui, Yusuf ibn Tashfin, Baybars) font la guerre en personne. Ceux des monarchies plus mûres (Malikshah, Nûr al-Dîn, les califes des X^e-XI^e siècles) mettent leur honneur à confier la guerre à leurs généraux et à manifester leur majesté par leur immobilité : 'Abd al-Rahmân III renonce à faire la guerre en personne après la défaite de Simancas, et dans le même temps où il construit Madînat al-Zahrâ'. Dans ce palais fermé, le souverain est le maître absolu, et tout le pouvoir y dépend de la proximité qu'on a avec sa personne et de l'humilité de ses origines. À l'inverse de ce que recommande le traité de *hisba* d'Ibn 'Abdûn, le prince confie le plus souvent sa santé à des médecins tributaires, chrétiens et surtout juifs (Hasday ibn Shaprut, Maïmonide), dont il pense avoir moins à craindre que des musulmans. De même, des pouvoirs contestés (Berbères à Grenade, Fatimides en Égypte) remettent leurs finances et leur chancellerie à des experts juifs (Ibn Killis, d'origine juive, en Égypte, Samuel ibn Naghrela à Grenade) ou chrétiens. Plus proches encore du corps du souverain, les Mamelouks ou *fityân*, *ghilmân*, esclaves domestiques qui l'isolent du monde. C'est dans cette configuration d'hermétisme du pouvoir que le trône échoit à des enfants – le califat abbasside pour la première fois en 908, à Cordoue en 976, dans Le Caire fatimide en 1021 -, et qu'émerge le pouvoir des femmes.

Femmes et maîtres du palais dispensent toutefois à la ville les bienfaits de leurs commandes, et surtout de leur évergétisme, même s'il est dirigé vers une dévotion moins strictement orthodoxe que ne le souhaiteraient les oulémas. C'est en Égypte en particulier que le fatimisme d'abord, le soufisme ensuite, multiplient les pèlerinages aux tombeaux puis instituent la fête de la naissance du Prophète. À partir du XIII^e siècle surtout, la mort et les tombeaux, jusque-là périphériques, entrent dans la ville et en occupent le centre, avec les madrasas et les mosquées auxquelles les sépultures des grands fondateurs sont associées. Tunis et Fès offrent des exemples de ces nécropoles urbaines, mais Le Caire en est sans doute le plus grandiose. Qalawûn construit un hôpital, une madrasa et son mausolée, en face de celui de son maître al-Salih, sur le site des palais fatimides. Fondateur d'une nouvelle lignée, Barqûq fait de même mais demande à être inhumé « au désert », tout comme à l'autre bout de l'Islam les Mérinides s'engagent dans la construction de la nécropole du Chella. Est-ce là le signe d'un retrait de la ville et du monde, ou au contraire la fondation d'un nouveau centre commandé par le mausolée, comme celui de Tamerlan à Samarcande, ou plus tard de Shah Jahan à Agra ? Une fois encore, la détermination du centre et de la marge hésite...

Une copie a suggéré en conclusion que la fin du Moyen Age marquait la défaite du modèle impérial de l'Islam, qu'avait pensé Ibn Khaldûn, au profit d'une civilisation des réseaux marchands. Entre XVI^e et XVIII^e siècles pourtant s'ouvre ce que les historiens de l'art nomment depuis longtemps « l'âge des empires ». Trois entités, les Ottomans, les Safavides, les Moghols rassemblent plus de 80 % des sujets de l'Islam au début du XVIII^e siècle. A la fin du XV^e siècle cependant, il est vrai que la dispersion politique est considérable. Mais il suffit de

deux décennies, au début du XVI^e siècle pour reconstituer d'imposantes centralités sur des marges récemment conquises ou unifiées (dans les Balkans et en Anatolie, en Inde surtout). C'est que les modèles de cette renaissance impériale, nourrie de nouvelles masses productives, avaient été soigneusement réélaborés, dans l'apparente confusion des temps de la peste, dans ces grands conservatoires que furent Le Caire des Mamelouks ou la Samarcande de Tamerlan.

GABRIEL MARTINEZ-GROS ET JULIEN LOISEAU

SECONDE DISSERTATION D'HISTOIRE

Intégrer et exclure en république*

* Rappel de la question d'histoire contemporaine inscrite au programme : « Citoyenneté, république, démocratie en France de 1789 à 1899 ».

L'intitulé du sujet était vaste et permettait d'aborder un nombre important de thématiques. Il portait sur l'ensemble de la période et renvoyait aux problématiques majeures du programme. De fait, il n'a pas, semble-t-il, dérouté les candidats. Il posait néanmoins un certain nombre de difficultés qu'ont cernées les meilleures copies, qui ont tenté de les questionner si ce n'est de les résoudre dès l'introduction.

On attendait des candidats une réflexion critique sur l'intitulé renvoyant à l'historiographie de la question et une capacité à traiter l'ensemble de la période avec ses intensités différentes.

Enjeux historiographiques et problématiques

Les deux termes du sujet ne sont pas des mots usités durant la période dans le vocabulaire politique. Il était nécessaire que les candidats l'expriment d'emblée... Une réflexion sur leur « anachronisme » et sur l'inflation de leurs usages contemporains était attendue et pouvait constituer une première tentative de définition. Mais on trouve sous la plume des contemporains d'autres termes qu'il convenait de retrouver dans le développement : émancipation, assimilation, affranchissement, bannissement, exil.

L'ordre des deux termes suggérait de travailler à partir du processus d'intégration, par un tableau à double entrée. Il présupposait que toute définition de la communauté des citoyens, dans un processus positif, élargit le cercle de la citoyenneté et tente de lui donner une frontière tangible. Chaque citoyen pouvant avoir pour corollaire un non-citoyen, un sous-citoyen, un demi-citoyen. On trouve cette idée chez Victor Schœlcher qui déclare en 1848 qu'il ne s'agit pas de faire des anciens esclaves des « demi-citoyens, quart de citoyens, hermaphrodites politiques ».

Le choix des infinitifs était à souligner : il indique une action, un processus séculaire, une mise en forme et en mots mais aussi en actes. Il ne s'agissait pas d'envisager seulement le domaine de la loi mais aussi celui de son application. La problématique peut sembler privilégier une histoire par l'en haut et non par l'en bas, « conceptuelle » ; mais les usages, les pratiques de tous ceux qui se trouvaient à la marge faisaient évidemment partie du sujet.

Le « et » joue un rôle majeur. Les développements qui – tout en déclarant l'éviter – ont fait un plan en deux parties avec d'un côté les formes d'intégration et de l'autre les exclusions ont été évidemment sanctionnés.

« En république » avec un petit « r » ne signifie pas que le sujet portait exclusivement sur les régimes républicains, la communauté républicaine pouvant survivre et agir sans la République : les projets et programmes républicains étaient aussi inclus. La république devait être envisagée selon plusieurs acceptions :

- une forme institutionnelle. Il fallait donc partir de la constitution et des titres « de la citoyenneté ».

- une machine administrative (on passe de 60 000 agents du roi pour faire fonctionner le royaume à 1,2 million de personnes pour faire marcher la France par le jeu des missions électives) : comment le « métier d'agent de l'État » crée de la république, du maire au président ou au directoire collectif qui peut incarner la République...

-une nation. Il fallait se pencher, au-delà de l'universalité des citoyens, sur la question : « qui est citoyen ? » Et donc évidemment s'interroger : « qu'est-ce qu'un citoyen ? »

- des pratiques : voter, élire, se réunir, participer à la vie politique, lire, protester, résister, acclamer, sont autant de faits qui expliquent que l'on devient citoyen en faisant le/la citoyen/ne.

- une culture, une acculturation, des mœurs. Il fallait donc repérer les formes et signes de cette intégration, comme l'école, l'armée, la famille, l'amour de la patrie, l'état-civil et le contrat civil (par exemple les lois sur le mariage et le divorce).

- une société d'égaux. Qu'est ce qui fait société dans une république ? Comment penser l'économie politique de la république dans les formes sociales de la loi (protection, instruction, égalité dans la conscription), l'organisation sociale qui découle de la république et de son essence (la méritocratie, l'obéissance à la loi, la conquête des droits légaux, les grèves, les syndicats), la construction d'une relation avec le pouvoir qui passe par un jeu entre le légitime, la république en soi avec ses valeurs, et le légal (la république dans son appareil répressif : la police et l'armée, son appareil législatif : les chambres, les parlements successifs et son appareil judiciaire, car un des piliers du nouveau régime est de faire du citoyen un juré, ce qui constitue un mode d'intégration essentiel).

- une géographie. Si l'espace de la république est l'espace des Français, il est nécessaire de poser la question des annexions militaires (cf. la carte des 130 départements de l'Empire, si l'Empire est une république : cf. le sénatus-consulte de mai 1804, qui l'affirme en toutes lettres dans son premier article) et des colonies (abolitions de l'esclavage, statut de l'indigénat et gradations dans l'intégration à la république). La république rend-elle français ou faut-il être français pour être dans la République ? C'était là une des clés du sujet.

La citoyenneté n'est pas une étiquette juridique mais un processus conflictuel et discontinu. Il importe d'en avoir une approche sociale et anthropologique.

Il s'agissait également de dépasser l'idée d'une « belle contradiction » pour s'interroger sur les formes de rationalité qui étaient en jeu. Ce qui était à mettre en avant ce n'est pas tant le pourquoi mais le comment. C'est ainsi qu'évolue l'historiographie. À titre d'exemple, on peut citer Chloé Gaboriaux qui dans *La République en quête de citoyens. Les républicains français face au bonapartisme rural (1848-1880)* propose une inversion de la problématique classique « comment les paysans sont venus à la république » remplacée par une autre : « comment les républicains sont venus aux paysans ». C'est à peu de choses près l'hypothèse formulée par Roger Dupuy d'une « politique du peuple », où « l'essentiel devient l'histoire des accommodements successifs entre les discours des notables ou des militants et le substrat massif et quasi invisible de la politique du peuple ».

Comment la République peut-elle intégrer et comment peut-elle exclure ?

Il fallait se garder d'une analyse téléologique où la république en actes procéderait sur le siècle à une meilleure intégration et une plus faible exclusion comme horizon d'attente et

réalisations. Il convient de ne pas enfermer l'histoire de la république en France soit dans le récit d'une « République » triomphant des « obscurantismes » soit dans le procès d'une « République » volontiers oppressive (des femmes, des ouvriers, des populations colonisés, des langues et cultures régionales) et « illibérale » (cf. Jean-Pierre Machelon, *La République contre les libertés ?*). La question de l'inachèvement, de l'incomplétude doit être analysée par les discours et pratiques des contemporains et non par un regard *a posteriori* (cf. suffrage féminin). Cela n'empêche pas par ailleurs de futurs professeurs de constater la positivité du projet républicain et sa volonté de se construire dans une claire démocratisation, n'abandonnant pas les idéaux de perfectibilité et de progrès moraux possibles du siècle des Lumières.

Les questions demeurent pour autant : est-ce que les conditions de l'intégration créent l'exclusion ? Est-ce que l'exclusion des uns provoque l'intégration des autres ? Est-ce que les deux phénomènes peuvent devenir historiquement autonomes ? Selon quelle logique les fondements, les mécanismes de fonctionnement et les principes de la République peuvent-ils exclure et intégrer, ce qui revient à interroger l'essence de cette République ou de ces républiques différentes tout au long du siècle.

Il s'agissait donc de penser les trois formes possibles de réponse pour un sujet qui porte sur une période aussi longue :

- soit des moments républicains mettant en valeur les deux données,
- soit des thèmes assez larges pour porter la réflexion et lui donner du sens et du contenu,
- soit l'intégration et l'exclusion avec le risque d'une construction manichéenne, à moins que l'on n'élabore un pur plan dialectique sur l'intégration puis l'exclusion, où toute la finesse du candidat se joue sur la troisième partie : comment l'exclusion peut servir de ciment aux « intégrés » / comment l'intégration est constitutive d'exclusion.

Il importait donc de bien contextualiser chaque période « républicaine », de constater que les questions perdurent (cf. la question de l'esclave et de l'esclavage posée sous la première République et la seconde République ou l'exclusion des femmes, rejouée également), mais aussi changent, voire disparaissent. Par exemple, la question des colonisés et des étrangers prend évidemment un sens différent selon les générations. Les processus d'inclusion/exclusion doivent être analysés comme des révélateurs des tensions et des ressorts de la citoyenneté politique française. La problématique de l'universel doit être correctement posée : ne pas la réduire là encore à un paradoxe mais interroger les pratiques d'unité.

Ces premiers constats mènent à une seconde série de remarques liminaires : qui est intégré au fur et à mesure (ce qui induit l'idée d'un processus historique en marche) et qui est exclu ?

Selon la même logique, l'on doit poser la question de ceux qui sont à moitié intégrés : les « mi-citoyens ». Il fallait aussi se poser la question de ceux qui sont intégrés parce qu'ils le veulent ou parce qu'ils incarnent la République, ceux qui sont intégrés parce qu'ils l'imposent (pluviôse an II n'est pas, comme on le répète partout, l'abolition de l'esclavage mais l'entrée en citoyenneté selon un principe universel de reconnaissance de l'autre) ou qui sont intégrés sans avoir rien demandé (l'âge abaissé des citoyens en 1791 par exemple).

Se posait dès l'abord l'évidence de la grande positivité du fait politique : on n'est plus sujet mais membre d'une communauté républicaine dont le principe est de s'agrandir et *a priori*

d'accueillir (*cf.* les protestants : ils ne sont plus tolérés comme en 1787, ils sont de fait citoyens, ce qui change beaucoup), les juifs (une infime minorité mais quel symbole que les discussions sur leur statut entre 1789 et 1791). Tous les Français indistinctement sont des citoyens égaux (*cf.* les constitutions de 1791 et 1793) et donc protégés par la loi, les femmes également. Des avancées déterminantes sont réalisées pour les indigents : grand livre de la dette nationale (27 mai 1794), volonté de placer au centre de la cité républicaine le pauvre (8 ventôse an II, décret du 26 février 1794), enfants naturels – le mot « bâtard » devenant interdit par la loi de bienfaisance nationale (28 juin 1793).

Donc la république n'existe que par les républicains. Encore faut-il que les citoyens et les Français – ce qui n'est pas pareil – soient républicains ; il faut donc que la république se donne les moyens d'intégrer tous les habitants de son sol pour qu'elle soit véritablement républicaine. C'est une clé du sujet. On ne naît pas républicain, on est intégré à la République. Cela veut-il dire qu'il y a de plus en plus d'intégrés, mécaniquement par le jeu démographique, ou par la construction politique de la fabrique de la nation républicaine et de la république nationale par l'obtention de la nationalité et citoyenneté ensemble ou séparément ?

On se trouve constamment au bord de la question de l'exclusion et de son paradoxe : pourquoi la république devrait-elle exclure, elle qui, sortie de la philosophie des Lumières, aurait normalement vocation à intégrer tous et toutes.

Il faut ici interroger le continent de la Contre-révolution, qui est celui de la contre république, au moins jusqu'en 1871. Certains ne veulent pas de la république : les curés réfractaires (la question religieuse est centrale), les nobles de l'Ancien régime (militaires, seigneurs féodaux, membres de la Cour, responsables de la Contre-révolution), anarchistes. Elle possède également une dimension populaire (dans le cas de la Vendée, la loi du 18-20 mars 1793 qui confère le statut de hors-la-loi à une partie de la population, exclut de fait de la République). Il était souhaitable également d'évoquer aussi ceux que la république refuse d'intégrer comme des citoyens à part entière, en dehors des cas les plus évidents des femmes, colonisés et étrangers. C'est la question des pauvres et des indigents, des citoyens passifs comme un fil directeur de l'ensemble de la période et des moyens différents d'exclusion de fait le pauvre des lieux de décision de la cité.

Cela pose aussi la question de la perte de nationalité, frappant ceux qui sont déchus de leur nationalité parce qu'ils vont combattre la république (*cf.* décret du 23 mars 1793 et Anne Simonin, *Le Déshonneur dans la République*, Grasset, 2007).

L'historiographie du sujet

Quoique très vaste, elle a été très peu convoquée par les candidats, en dehors de références aux travaux de Pierre Rosanvallon, Maurice Agulhon, Michèle Riot-Sarcey.

Les travaux d'historiens sur la période ont été trop rarement cités : ils auraient permis de développer des exemples locaux, de donner de la chair à des copies souvent allusives et trop générales. Les bons candidats ont su citer des ouvrages qui développent une réflexion autour de la citoyenneté paradoxale (égalité civique articulée avec exclusion politique, universalisme civique qui s'accommode de l'exclusion de citoyens en droit égaux).

Ce faible recours à l'historiographie renvoie plus généralement à un constat : la préparation des candidats semble souvent très en-dessous du niveau attendu. L'impréparation des candidats à aborder des problématiques politiques ayant une forte charge civique interroge bien au-delà du concours, sur les formes du politiquement correct et le manque d'audace et tout simplement d'intelligence critique, qui ont pourtant fait le socle de l'histoire, justement républicaine. Les formes de l'indifférence au Politique en général et à la politique en particulier sont visibles dans la fadeur des copies, récitant plus que réfléchissant.

Une certaine impréparation se traduit aussi ou par ailleurs par des erreurs de date, des noms propres souvent écorchés, des approximations (*cf.* le suffrage censitaire rétabli en 1850).

Développement

Remarques liminaires sur le plan et l'introduction

Les correcteurs n'attendaient pas en introduction un passage obligé sur *les sources* dont dispose l'historien pour traiter le sujet. Mais toutes les réflexions sur cette question ont été bienvenues et valorisées. Elles marquaient d'emblée que le candidat s'interrogeait sur la mise en pratique, la réception de ces processus. Si l'historien a largement à sa disposition des textes législatifs, normatifs, il doit rechercher plus spécifiquement les sources émanant des catégories de citoyens qui ne s'expriment pas ou peu (rareté des sources émanant d'anciens esclaves, de femmes du peuple) et doit interroger aussi les phénomènes ritualisés (on songe notamment aux travaux de Nicolas Mariot étudiant l'expression de la « liesse populaire » lors des voyages présidentiels). La mise en scène de ces processus peut également faire place à l'image (caricatures, photographies...) et aux détournements possibles (ironie, indifférence...). L'abstention est-elle par exemple un signe d'auto-exclusion, une forme d'exclusion ou, pourquoi pas, une adhésion sans mise en pratique ?

Il n'était pas non plus question de tout traiter : il était demandé aux candidats de *faire des choix*, de justifier l'angle choisi. Le développement ne devait pas conduire à un catalogue cherchant à épuiser toutes les acceptions possibles du sujet. Les passages sur les femmes, la situation des esclaves et des sociétés post-esclavagistes et coloniales ainsi que sur les étrangers ont été les plus développés. Les femmes comme paradigme même du sujet, entre intégration et exclusion (épisode de 1789 à 1795 en focale) ; les esclaves depuis 1789 jusqu'à la fin 1794, l'histoire de la régression de 1802, comme étude de cas intéressant des avancées et reculs de la République, ou ensuite le décret Crémieux en 1870 et la loi de naturalisation massive des étrangers en Algérie en 1889 ; les étrangers : comment la république tout d'abord intègre les étrangers par niveaux de citoyenneté progressive, comment par la suite devenir français et le rester ? Ces questions majeures devaient néanmoins ne pas faire perdre de vue le sujet et s'y substituer.

Le plan chronologique a été majoritairement choisi par les candidats ; il est aussi celui retenu ici. Il se justifie pour une période si longue et si complexe, à la condition de réfléchir aux périodes sans Républiques, à la condition de travailler tout particulièrement les transitions pour ne pas passer trop commodément d'une république à l'autre (même si, cela tombe à la perfection, les républiques sont aussi nombreuses que... le plan académique).

Un plan thématique était aussi possible, tel que : I) Les formes d'intégration exclusive, II) Des exclusions inclusives III) Les intégrés et ceux qui demeurent incompatibles de par leur volonté

ou de par leur exclusion systématique, selon un long processus qui ne peut cacher des échecs sur les marges.

Pour mieux aider les candidats à améliorer leurs prestations, seul le plan chronologique sera ici présenté.

Les « accroches » pouvaient être très variées : seule compte toujours leur articulation réelle et non plaquée avec le sujet. On citera la déclaration du gouvernement provisoire le 19 mars 1848 : « La loi électorale provisoire que nous avons faite la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme, sa propre souveraineté. L'élection appartient à tous sans exception. À dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France ». Ou la lettre de Delphine de Girardin, du 13 mai 1848 : « Ils ont affranchi les nègres qui ne sont pas encore civilisés, et ils laissent dans l'esclavage les femmes, ces docteurs émérites, ces professeurs par excellence en fait de civilisation. Ils ont affranchi tous les domestiques de la maison, les gens à gages [...] et ils n'ont même pas songé à affranchir la mère de famille, la maîtresse de la maison [...] et elles ne s'aperçoivent qu'on les prive du droit de suffrage le jour où l'on a octroyé ce même droit aux serviteurs qu'elles payent et à qui elles commandent ». Ou encore la loi de 1889 sur la nationalité qui affirme encore que : « Celui qui choisit de pratiquer l'esclavage ou la traite est indigne d'être français, il est banni de la nation et mis au ban de l'humanité » (cf. P. Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ?* [...]), disposition qui reste en vigueur jusqu'en 1945.

Première partie : 1789-1815. Fonder l'intégration, imposer l'exclusion, inventer la République

A. L'invention de la nation

La naissance du citoyen, l'écriture de la constitution sont les deux piliers de la République, jusqu'à l'état-civil qui est fondamental car il rend entièrement laïque la société par la disparition des registres de paroisse et la possibilité d'intégrer les femmes dans le contrat social par la liberté dans le divorce. La définition du statut de citoyen à trois reprises dans un court intervalle de temps constitue la matrice de trois modèles d'intégration, parfois opposés, parfois complémentaires à la cité régénérée (1791 : citoyen actif et passif, 1793 avec l'universalité du peuple et le droit de résistance et à l'insurrection comme marque de civilité capable de défendre la république contre le gouvernant arbitraire, 1795 avec la définition d'une citoyenneté plus que censitaire, capacitaire : savoir lire et écrire, posséder une propriété non pas simplement comme marqueur social mais comme conséquence de sa compétence à s'intégrer dans la société fondée sur des valeurs libérales républicaines).

L'éducation de la Nation se fait à partir des lois sur l'éducation de la Convention de 1793 à 1795 (loi sur l'école primaire, loi sur l'enseignement militaire, fondation de l'École normale supérieure, fondation de l'Institut, fondation du Muséum et des chaires d'histoire naturelle, puis écoles centrales sous le Directoire, rédaction de catéchismes populaires et civiques). C'est tout un système d'éducation de l'enfance à l'âge adulte qui se met concrètement au service du nouveau régime pour faire des citoyens des républicains.

B. La guerre civile et la guerre extérieure comme moteurs d'intégration et d'exclusion

On devient républicain par la guerre ou on en est exclu par la guerre (stigmatisation du déserteur ou dans la constitution de l'an III, fait de devenir électeur au bout d'une campagne quel que soit son statut social).

La question de la citoyenneté en guerre permet l'intégration rapide des anonymes et constitue un phénomène de démocratisation, étudié par Haim Burstin sur les volontaires du faubourg Saint-Marcel qui reviennent après avoir connu la république des camps militaires et apportent leur culture égalitaire issue de l'expérience des combats. D'un autre côté, la république, pour se construire, exclut non seulement ses ennemis déclarés mais aussi invente la culture de la suspicion (loi des suspects du 17 septembre 1793). Le suspect est l'antirépublicain, personnage frontière, pas encore exclu et impossible à intégrer (voir A. Simonin, *Le Déshonneur, op.cit.*).

C. Aux marges de la république : les citoyens à demi

1. Les femmes

L'intégration est spontanée par l'action politique et militante à la base : marche du 5 octobre, club mixte de citoyens et de citoyennes, demandes de citoyennes à participer aux armées de la République (cf. Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses*, Perrin, 2004) jusqu'au décret du 30 octobre 1793 qui les exclut de la vie politique en refusant les clubs de femmes. Il fallait insister sur la dégradation du statut de la femme dans le code civil et du statut du citoyen républicain pas simplement comme un individu mais comme un père de famille.

2. Le citoyen noir ou la citoyenneté universelle

Cette question devait s'appuyer sur la place des libres de couleur devenant citoyens de plein droit par le décret d'avril 1792, sur le décret d'abolition de février 1794, sur la constitution de l'an III qui ne reconnaît plus de colonies mais des départements d'outre-mer et sur la loi de janvier 1798 qui fonde l'isonomie républicaine.

C'est la question de la citoyenneté universelle et surtout celle du crime de lèse humanité qui sont soulevées pour la première fois (cf. Pierre Serna, « Que s'est-il dit à la Convention les 15, 16 et 17 pluviôse an II ? Ou lorsque la naissance de la citoyenneté universelle provoque l'invention du "crime de lèse-humanité" », *La Révolution française* [En ligne], 7 | 2014 : <http://lrf.revues.org/1208>).

3. Les pauvres

La question de l'exclusion sociale est politique se joue dans l'éducation et passe aussi par la propriété (décrets sur la vente des biens nationaux de juin, juillet et novembre 1793). Elle est débattue autour de l'enjeu d'une politique d'assistance dès la Constituante (27 septembre 1791) ; la Déclaration des droits de 1793 mentionne que « la société doit la subsistance aux citoyens malheureux » (autres dispositifs : 19 mars 1793, 28 juin 1793, 11 mai 1794). Surtout la loi de bienfaisance nationale réinvente un ciment républicain, impose au Nouveau régime de garantir protection et sécurité sociales à l'indigent.

4. Les étrangers

La Révolution commence par intégrer de façon symbolique 16 étrangers par le décret de naturalisation du 26 août 1792 (parmi eux Thomas Payne, Jérémie Bentham, William Wilberforce, Anacharsis Cloots, Thadée Kosciusko), modèle qui établit une ligne de partage entre le bon étranger, qui adhère aux idéaux de la République et le mauvais étranger, qui est

considéré comme suspect (la construction de l'Anglais comme figure repoussoir du citoyen français), particulièrement sous le Directoire, voire sous l'Empire.

La République est la nation des citoyens républicains, et c'est ainsi que le conçoivent les soldats de la grande armée jusqu'au 18 juin 1815 et que les autres nations perçoivent les Français

Deuxième partie : 1815-1870. Les républicains dans la République en pointillé

A. Sans république, pas de républicains ?

Il s'agit de penser durant cette période la société républicaine avec ou sans la République, puisque de façon effective celle-ci n'existe que de 1848 à 1851 durant ces 55 ans, soit trois ans. Les républicains poursuivent en marge des institutions, en s'unissant à d'autres mouvements libéraux, bonapartistes, socialistes, leurs réflexions sur l'organisation de la société.

Cette approche invite à poser la question de la révolte et de la résistance républicaine et des élites militantes et clandestines qui les animent (*cf.* sociologie du secret comme création de micro-républiques par les républicains avant et après 1830). Sûrement faut-il là parler de la république de l'association, reconstruite par le bas, par les sociétés mutuelles d'entraide, des caisses d'épargne, des sociétés d'entraide, par la volonté de penser l'impôt progressif et l'égalité par l'autonomie de chaque travailleur et producteur, dont le Paris ouvrier de 1795 à 1870 serait l'expression la plus aboutie (*cf.* Bernard Gainot, « L'économie politique de la République » in P. Serna, J.-L. Chappey, G. Mazeau, B. Gainot et F. Régent, *Pour quoi faire la Révolution*, Agone, 2012 et les travaux fondateurs de Jacques Rougerie sur l'association et la république égalitaire). En ces temps de non république comme régime, cette remarque est importante parce qu'elle montre d'autres formes d'intégration qui ne viendraient pas d'une sollicitation des élites pensant par la loi et le système légal la question de l'intégration par le « haut », mais montrerait la dynamique propre des personnes modestes à vivre, sans forcément la théoriser, leur république au jour le jour, dans l'habitat, le lieu de vie de travail, d'entraide et de sociabilité.

Il fallait aussi accorder une place aux enjeux mémoriels, à la porosité des formes de résistance et d'action (bonapartisme, libéralisme, républicanisme) qui s'expriment par une foule de vecteurs : presse, banquets, chansons, caricatures, brochures, symboles...

B. la République de 1848 : enjeux et problématiques

Il ne s'agissait pas ici de faire le panégyrique ou le procès de la république retrouvée. Quatre entrées intéressant le sujet pouvaient être approfondies :

- toutes les exclusions de l'électorat censitaire ou capacitaire disparaissent le 2 mars 1848 : selon le principe d'un suffrage « universel et direct, sans la moindre condition de cens » (Lamartine). De même, le rejet de telle ou telle catégorie de citoyens, domestique, indigent, militaire, moine n'est plus de mise. Le Gouvernement provisoire élargit autant qu'il le peut le corps des électeurs-citoyens, non sans exclure les femmes puis restreint le corps électoral en mai 1850 en portant la durée de domicile exigée de six mois à trois ans et en étendant le champ des incapacités. La loi du 31 mai, qui ôte le droit de vote à près de trois millions d'électeurs (leur nombre passant environ de 9 600 000 à 6 800 000), supprime de fait le

suffrage universel masculin, frappant d'abord les ouvriers itinérants (compagnons faisant leur tour de France, ouvriers chassés par la crise, migrants de toutes sortes) mais ne rétablit pas un système censitaire. À travers cette loi, c'est aussi la capitale qu'on veut frapper, et c'est bien à Paris et dans le département de la Seine que la proportion d'électeurs radiés fut la plus importante (56,57 % et 57,18 %). Cette partie devait être – comme les autres – nourries d'exemples (professions de foi, analyse des votes) tirés des nombreux ouvrages sur les enjeux du vote en province (Philippe Vigier, Raymond Huard...). Il s'agissait aussi de faire entendre les revendications de ceux qui étaient exclus (journaux féminins, brochures socialistes).

- la Constitution de 1848 proclame des principes universels et accorde une égalité des droits et des devoirs pour tous les citoyens français. Elle proclame aussi dans son préambule qu'elle « respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne ; n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple ». Mais elle définit aussi, d'autre part, des « dispositions particulières » : « le territoire de l'Algérie et des colonies est déclaré territoire français, et sera régi par des lois particulières jusqu'à ce qu'une loi spéciale les place sous le régime de la présente Constitution » (art. 109).

- Dieu et la république : on pourrait parler d'une république avec la religion (*cf.* l'arbre de la liberté de 1848 béni par les curés, l'image du « Christ des barricades »). Mais dès 1850, la rupture s'annonce (loi Falloux).

- la seconde abolition de l'esclavage : par le décret du 27 avril 1848, le gouvernement provisoire libère 250 000 esclaves. Ceux des Antilles, de la Guyane et de la Réunion deviennent citoyens de plein droit jouissant de l'égalité civile et politique avec tous les citoyens masculins de la métropole. Mais la constitution du 4 novembre 1848 place ces citoyens et leurs représentants dans une situation spécifique puisque leurs territoires sont régis par des lois particulières et sont placés en dehors de l'application de cette même constitution (*cf.* Myriam Cottias, « Le silence de la Nation. Les “vieilles colonies” comme lieu de définition des dogmes républicains (1848-1905) », *Outre-mers*, 2003, vol. 90, numéro 338-339, p 21-45). L'abolition n'est pas unitaire mais par degrés (*cf.* comptoirs français sans esclaves, qui accèdent à la représentation parlementaire – mise en place d'une citoyenneté de statut –. Voir Michel Offerlé, « De l'autre côté des urnes. Français, Françaises, indigènes 1848-1930 », dans *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2003 ou www.cairn.info/etre-gouverne-etudes-en-l-honneur-de-jean-leca-2724609115-page-73.htm). On assiste ensuite à « une politisation des origines » et à la mise en place de régimes d'exception et d'une citoyenneté parcellaire. L'inclusion politique ne concerne pas l'ensemble des colonisés : ceux de l'Algérie restent exclus de la citoyenneté en dépit de l'annexion de l'Algérie à la République (décembre 1848). Les colonisés algériens sont soumis à un statut personnel et ainsi maintenus dans un état de sujétion qui les place en dehors de la cité (E. Saada, « Une nationalité par degré. Civilité et citoyenneté en situation coloniale », dans Patrick Weil et Stéphane Dufoix, *L'esclavage, la colonisation et après...*, PUF, 2005).

C. L'Empire ou la république dévoyée

1. La démocratie plébiscitaire n'est pas la république

La question est soulevée par Pierre Rosanvallon dans *La Démocratie inachevée* : c'est celle du suffrage universel comme forme de désintégration de la République.

2. La question des paysans

L'émancipation des paysans passe durant la Révolution par la question de la propriété (décrets sur la vente des biens nationaux de juin, juillet et novembre 1793). Elle est aussi débattue autour de l'enjeu d'une politique d'assistance dès la Constituante (27 septembre 1791). La Déclaration des droits de 1793 mentionne que « la société doit la subsistance aux citoyens malheureux » (autres dispositifs : 19 mars 1793, 28 juin 1793, 11 mai 1794).

La question devient centrale avec l'instauration du suffrage universel en 1848. « Il faut le reconnaître aujourd'hui, La France est ailleurs » : c'est en ces termes que le journal *La Réforme* en 1848 commente l'« entrée » des paysans sur la scène politique (*cf.* réflexions sur le renouveau historiographique qui récuse la confusion entre politisation et républicanisation et nuance un processus de descente de la politique vers les masses). Les projets concernant directement la paysannerie sont rejetés. Établir par des mesures spécifiques « l'émancipation des paysans » achoppe. En août 1848, la proposition relative aux indigents invalides de la campagne est rejetée au nom de l'exigence d'égalité des citoyens et de l'impossible prise en compte du constat de la diversité du corps social. L'abandon de l'impératif d'inclusion est considéré par les républicains comme une menace. On peut aussi mentionner durant la séance du 17 juin 1848, le discours de Ducoux sur la loi des 45 centimes qui a suscité des émeutes dans les campagnes : « C'est aujourd'hui une loi de la république. Or ceux qui portent atteinte aux lois de la République sont traîtres envers leur pays, et l'Assemblée nationale ne peut pactiser ni avec les traîtres, ni avec les rebelles ». Se développe de façon très diverse une lecture par l'inexpérience, l'impréparation, par le rejet de la représentation (dont est de fait exclu le monde paysan). Avec les élections présidentielles de 1848, le coup d'Etat et de l'adhésion des campagnes au bonapartisme, le paysan devient pour bon nombre de républicains un anti-citoyen (Eugène Ténot écrit dans *Le suffrage universel et les paysans* (1865) : « Les paysans sont intellectuellement étrangers au reste de la nation. » Et l'on note un recours récurrent au vocabulaire de l'animalisation – les animaux à soulier... –, de l'arriération). Au-delà de la stigmatisation, se développe un discours de l'affranchissement par la décentralisation, l'éducation surtout (ce qui distingue l'ouvrier du paysan n'est pas tant l'illettrisme, mais l'indifférence politique qu'il manifesterait). De nombreux auteurs insistent sur le fait que le paysan est « isolé ». C'est la lecture qui est encore faite en 1871 par Adolphe Crémieux qui prononce la célèbre phrase : « majorité rurale honte de la France ! ». Une autre lecture républicaine se dessine, favorable à la distinction : Louis Blanc en 1864 prône une représentation proportionnelle des minorités, Edgar Quinet fait une proposition en mai 1871 relative à la représentation distincte des villes et des campagnes qui doit permettre aux villes – sous-représentées – de bénéficier d'une meilleure représentation qui les écarterait des frustrations qui ont conduit aux troubles civils (Commune de Paris et de province). Cette distinction est rejetée par la majorité des républicains, car elle diviserait le corps social.

3. Les exilés ou la république hors de France

Exclus de l'empire autoritaire, les républicains en exil transportent la république avec eux, où ils sont, posant de fait que la patrie est là où est la liberté et soulevant la question de l'intégration à la république dans une communauté internationale de républicains, n'oubliant

pas leur identité française mais la construisant pour certains comme un concept de partage universel plutôt que référé au sol (cf. Sylvie Aprile, *Le Siècle des exilés, bannis et proscrits, de 1789 à la Commune*, CNRS Éditions, 2010).

Le second Empire est apparu comme une période d'ouverture à la citoyenneté pour les colonies. Des mesures sont mises en place pour faciliter l'accès des indigènes à la citoyenneté (décret du 14 juillet 1865).

Troisième partie : 1870-1899. Réinventer les républicains, exclure les mauvais républicains

A. Refonder l'intégration républicaine

1. Intégrer la société à la République

La république des paysans : se produit un ralliement des républicains aux campagnes (cf. discours de Gambetta et Ferry, création du Sénat, ce « Grand Conseil des communes de France » qui se veut une réponse adaptée à l'électorat paysan. L'incorporation nécessaire de la paysannerie se joue aussi face aux craintes du séparatisme ouvrier ; d'où un renversement de perspective : le républicain par excellence devient le rural, image de l'ordre contre l'agitation (cf. discours de Gambetta au banquet de l'exposition universelle de 1878 : « Mes chers concitoyens, j'éprouve une satisfaction toute patriotique à le dire devant nos hôtes, devant les délégués du monde entier, c'est dans nos populations agricoles et rurales que se trouvent la réserve et la force de l'avenir. ») L'émancipation ouvrière était en jeu dès la Révolution par les thèmes de la liberté et du droit de travail (loi d'Allarde, citoyens-ouvriers de 1791 à Lyon).

La « question ouvrière » s'analyse évidemment pour le XIX^e siècle par les évolutions économiques et sociales et la place croissante des ouvriers dans les mouvements sociaux. Elle doit être évoquée au travers de l'éducation ouvrière, des candidatures ouvrières (Raymond Huard, « les candidatures ouvrières » *Romantisme*, 2007, n°13 et P. Rosanvallon, *Le Peuple introuvable*, Gallimard, 1998, p. 67-99), des lois (celle du 31 mai 1850). En 1848, à l'occasion des élections à la Constituante, de nombreux ouvriers furent candidats et certains élus ; à une échelle nettement moindre, le fait se renouvelle en 1849. Mais l'idée de candidature ouvrière fait peur aux républicains. Dans le manifeste des Soixante, en 1864, l'ouvrier ciseleur Tolain écrit : « Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. [...] on a répété à satiété : il n'y a plus de classes depuis 1789, tous les Français sont égaux devant la loi. Nous qui n'avons d'autre propriété que nos bras [...] il nous est bien difficile de croire en cette affirmation ». Il est significatif que les 25 ouvriers élus à la Commune de Paris en 1871, résultat tout à fait remarquable pourtant, ne le seront pas en tant que candidats ouvriers. La question de l'intégration des ouvriers agite les débuts de la Troisième République, qui mène une politique de réconciliation et de légalisation : amnistie des Communards en 1879 et 1880, loi sur les syndicats du 21 mars 1884 ; mais la pacification des relations sociales est régulièrement remise en cause (1^{er} mai 1891 à Fourmies).

2. Les vecteurs

On pense à :

- l'école (lois de 1881-1884), la fête républicaine de seconde génération, la réinvention de la Révolution mythifiée. C'est à ce moment que l'histoire devient un enjeu d'intégration de la nation à l'épopée française. Le narratif historique place la nation, le peuple au cœur de

l'histoire de France ; c'est le peuple, à la suite des travaux de Michelet, qui a fait la France et par une logique toute téléologique aussi « devait » construire et approuver (cela allait sans dire) la république. L'éducation civique s'entend comme mode d'intégration d'un savoir vivre commun, de l'apprentissage d'une histoire républicaine depuis les Gaulois. La fondation de la chaire d'histoire de la Révolution française en Sorbonne avec Alphonse Aulard comme premier titulaire en 1891, s'inscrit dans cette même ligne politique qui lie savoir, histoire et citoyenneté apprise, intégrée, consentie et finalement défendue comme une vérité historique (O. Betourné et A. Hartig, *Penser l'histoire de la Révolution. Deux siècles de passion française*, 1989 et Juliette Grange, « Le peuple républicain dans *Le Peuple* de Michelet », 2004, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00279807>). On peut penser aux travaux de Mona Ozouf sur les enjeux posés par l'implantation des écoles élémentaires en Bretagne, qui complexifient et enrichissent la problématique en montrant le paradoxe constitutif de petites gens gardant leur parler vernaculaire, leur culture folklorique, tout en comprenant bien leur intégration à un ensemble plus vaste, que leur instruction permet d'intégrer, pas seulement idéologiquement mais très concrètement par le jeu de carrière dans la fonction publique (qui transformera la sociologie d'un vaste Sud-ouest et Ouest de la France en grands pourvoyeurs de ces figures d'intégration et d'intégrés par excellence que sont les fonctionnaires) : *L'École, l'Église et la République 1871-1914*, Armand Colin, 1962 et *L'École de la France : essai sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Gallimard, 1984.

- l'invention de la géographie de la France qui intègre et la langue française comme facteur d'intégration : parler français c'est déjà s'intégrer à la République (cf. Antoine Sylvère, *Toinou, Le cri d'un enfant auvergnat*, 1993). L'uniformisation et la prise de conscience progressive d'appartenir à un même espace permettent de concevoir différemment les rapports de force sociaux et contraint (entre autres raisons) les gouvernants républicains à élaborer des lois de pacification sociale afin d'accrocher plus visiblement les citoyens électeurs à la république par des lois protectrices (lois sur le travail réglementé, loi sur les syndicats). Dans ce pays de jeunes adultes la question du vote devient le nouveau facteur d'intégration républicaine, pas seulement celui du suffrage, mais celui de la culture du candidat républicain à élire.

- l'armée, la conscription par lesquelles on s'intègre à culture patriotique (la patrie devient un espace, une culture, un pays mutilé et colonisateur). On peut renvoyer ici aux travaux de Jean-François Chanet : *Vers l'armée nouvelle : République conservatrice et réforme militaire* (Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006).

- la religion. On assiste à une recomposition permanente du lien entre spirituel et temporel. Intégration des Juifs : poursuite de l'inclusion par le décret Crémieux (24 octobre 1870) mais retours récurrents de mise à l'écart (affaire Dreyfus, remise en cause du décret Crémieux en Algérie). Substitution d'une « religion civile » à la religion catholique. Comme l'indique Claude Nicolet : « L'État, la nation, plus encore la République bien d'avantage que les constructions politiques sont des principes spirituels ». Des républicains engagés refusent l'irréligion (Jules Simon), veulent fonder un nouveau christianisme (E. Quinet) ou au contraire exclure l'Église : « Le catholicisme et la démocratie s'excluent absolument » (J. Vacherot).

De façon générale, les questions religieuses et le clivage qu'elles créent presque tout au long de la période ont été négligées par les candidats, manifestement peu préparés à la question du

schisme que constitue, au moins jusqu'au toast d'Alger, la Révolution puis la République et la centralité de cette question pour une partie non négligeable des citoyens tiraillés entre leur vie civique et spirituelle.

B. Les déclarés « Incompatibles »

1. Les impossibles citoyens

Il s'agit de l'exclusion « sociale » des marginaux, vagabonds, prostituées, récidivistes et fous. Elle passe par la mise en œuvre d'un appareil juridique qui n'exclut pas cependant une protection « des faibles » (Annie Stora-Lammare, *La République des faibles. Les origines intellectuelles du droit républicain, 1870-1914*, Armand Colin, 2005). La loi du 27 mai 1885, dite loi sur la relégation des récidivistes, entraîne « l'internement perpétuel sur le territoire des colonies ou possessions françaises » des délinquants et criminels multirécidivistes. L'enjeu de cette loi est de « débarrasser » le sol de la France métropolitaine des petits délinquants et vagabonds ; elle établit une « présomption irréfragable d'incorrigibilité », c'est-à-dire qu'elle fixe un nombre de peines, une quantité d'infractions au-delà de laquelle un individu est déclaré totalement inamendable par la pénalité classique. Cette loi est donc une loi républicaine au sens où elle entend, légitimement, protéger les classes laborieuses par l'exclusion d'impossibles citoyens qui nuisent à la sécurité du corps social. On peut citer également le recensement général du 20 mars 1895 concernant les nomades, bohémiens et vagabonds.

Il s'agit aussi :

- des « épurations » politiques, administratives. Elles ne sont pas nouvelles mais plus amples. Dès le 31 mars 1848, A. Crémieux, ministre de la justice, demande la démission d'une vingtaine de hauts magistrats et suspend ceux qui refusent d'obtempérer ; un décret du 10 août 1849 lève ces suspensions (Crémieux a démissionné début juin). Sous la III^e République, le gouvernement du nouveau président de la République, Jules Grévy, épure le parquet et la justice de paix : de février à juillet 1879, 539 révocations ; de juillet 1879 au début de l'année 1883, 1 763 magistrats du parquet sur 2 148 et 2 536 juges de paix sur 2 941 sont concernés par les mesures républicaines. Les magistrats écartés sont le plus souvent remplacés par des avocats républicains. Jusqu'en 1883, l'épuration républicaine ne touche que le parquet et la justice de paix, non protégés par l'inamovibilité ; puis la loi du 30 août 1883 « sur la réforme de l'organisation judiciaire » permet d'exclure immédiatement le quart des magistrats « inamovibles » alors en fonction.

- des antirépublicains : loi du 26 juin 1886 interdit l'accès et le séjour sur le sol français aux chefs des familles royale et impériale ayant régné sur la France, ainsi qu'à leurs fils aînés ; elle interdit également à tous les hommes de ces familles de servir dans l'armée française ; lutte contre les anarchistes par les « lois scélérates » : 12 décembre 1893 ayant pour objet de modifier la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, 18 décembre 1893 sur les associations de malfaiteurs, 28 juillet 1894 ayant pour objet de réprimer les menaces anarchistes. F. de Pressensé déclare alors dans la *Revue Blanche* : « Eh bien ! cette république qui a trompé tant d'espérances, elle a, en un jour de panique, adopté, elle aussi, ses *lois de septembre*, sa *loi de sûreté générale*, sa *loi des suspects* ».

- du clergé : à plusieurs reprises, l'exclusion des membres du clergé a été pensée comme un facteur de définition de la république : les prêtres réfractaires ; les congrégations religieuses,

notamment enseignantes, cibles de la politique de laïcisation de la Commune (durant laquelle à la suite du décret du 6 avril, près de 200 ecclésiastiques, dont l'archevêque de Paris, M^{gr} Darboy, sont arrêtés et emprisonnés puis pour quatre d'entre eux fusillés) ; exclusion des congrégations non autorisées de l'enseignement en 1880, abrogation des prières publiques... Les républicains s'affirment anticléricaux voire antireligieux surtout à partir de 1860. Dès le 26 mars 1871, la Commune, suivant en cela les dispositions du programme de Belleville (1869), procède à la séparation des Églises et de l'État.

C. Repenser l'étranger et l'indigène

La III^e République renforce la distinction entre citoyenneté et nationalité (loi de 1889). L'étranger, dans le dernier quart du XIX^e siècle, devient, avec le thème de la « protection du travail national », un enjeu politique, lié en grande partie à l'installation et à la solidification de la République. De façon coïncidente, au moment où s'accroissent les plaintes contre les ouvriers étrangers, s'engage la redéfinition de la citoyenneté et de la nationalité. En affinant les contours du citoyen français, la République précise les traits de l'étranger ainsi que les conditions d'acceptation de ce dernier (question de l'assimilation). Ainsi la question de l'étranger apparaît-elle comme inhérente à la réflexion et aux pratiques républicaines : la façon de considérer l'étranger exprime en réalité une certaine idée de la République.

Des hiérarchies s'établissent non seulement entre colons et colonisés mais aussi entre les « indigènes » des différentes régions de l'Empire. Le code de l'indigénat est instauré en Algérie (1881) et imposé à l'ensemble des colonies en 1887 ; il distingue deux catégories de citoyens : les citoyens français (de souche métropolitaine) et les sujets français, c'est-à-dire les Africains noirs, les Malgaches, les Algériens, les Antillais, les Mélanésiens, etc., ainsi que les travailleurs immigrés. Les sujets français soumis au *Code* étaient privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques et ne conservaient au plan civil que leur statut personnel, d'origine religieuse ou coutumière (cf. Yverri Urban *L'Indigène dans le droit colonial français, 1865-1955*, Fondation Varenne, 2010).

D. Crise de la République

Le pari épistémologique est de présenter des figures d'antirépublicains pour montrer comment ils jouent de leur intégration ou non pour dénoncer l'impossibilité de l'intégration d'autres, quitte à s'exclure eux-mêmes des impératifs universalistes des principes républicains. Cet aspect complexe pouvait être traité au travers du boulangisme ou de l'affaire Dreyfus mais aussi par des figures de citoyens paradoxaux.

1. L'antisémite, comme incarnation de l'ultra patriote qui tire la république vers une essence qui naturaliserait l'exclusion de ceux dont on dit qu'ils sont impossibles à intégrer alors qu'ils le sont de par la loi (cf. « fous de république » P. Birnbaum).

2. Le xénophobe, pas seulement celui des salons aristocratiques parisiens mais par exemple l'ouvrier qui massacre les italiens à Aigues-Mortes ou qui incarne la droite populiste et révolutionnaire que Z. Sternhell a étudié dans la « quatrième droite », directement héritier de la Révolution mais dans sa dimension « exceptionnelle » d'exclusion de l'ennemi et non dans sa normativité fonctionnelle.

3. Le « bourgeois » et sa méfiance vis-à-vis du pauvre, de l'ouvrier, du vagabond, qui de fait repousse la dimension démocratique du fait républicain dans l'égalité politique et l'économie politique sociale. (cf. la critique décapante d'Octave Mirbeau dans *L'Abbé Jules*, Ollendorff (1888), Sébastien Roch, Charpentier (1890), *Le Jardin des supplices*, Fasquelle (1899) et *Le Journal d'une femme de chambre*, Fasquelle (1900), qui montre au passage comment se rejoue pendant tout le XIX^e siècle et jusque dans les années 1890 la double impasse d'une révolution fortement critiquée dans l'irrésolution des problèmes qu'elle a posés et qui reste au cœur de la construction ou de la faillite du ciment social).

4. L'anarchiste, ultime figure fort intéressante, car née à l'extrême gauche de l'échiquier politique, reniant « le modèle républicain » en train de se construire, violemment remis en cause et refusé parce qu'incapable justement de construire une société dont le socle est l'intégration dans la dignité d'une vie juste et simple de la plus grande majorité de ses forces vives, les forces du travail. Se rejoue sur cette dernière figure tous les dilemmes de ceux qui souhaitent la « vraie république » toujours à venir, qui redevient utopique au sens propre du terme. Ces libertaires s'excluent d'eux-mêmes d'un régime perçu comme dévoyé parce qu'il est devenu le bastion d'une bourgeoisie petite, moyenne et grande. La répression ne se fait pas attendre contre les poseurs de bombes (leur refusant tout statut politique et les construisant comme des marginaux délinquants).

Conclusion

La république est une énergie : de Diderot à Auguste Comte en passant par le fort courant de sympathie pour Danton (inauguration de sa statue en juillet 1891, place de l'Odéon), elle se construit au travers de la volonté des personnes qui habitent sur un territoire décrété République. Libres ou contraints, ils doivent se déterminer par rapport à un régime défini par des principes et une idéologie (au sens des Idéologues de l'Institut fondé en 1795, des valeurs morales qui fondent un vouloir vivre ensemble pour se perfectionner en commun). En retour le système politique devient une compétition permanente de groupes différents qui selon leur sensibilité démocratique réelle ou républicaine conservatrice restreignent ou agrandissent le cercle citoyen. Soit au moyen de la loi, soit au moyen de système subtils d'intégration ou d'exclusion, selon que l'on veut exclure une minorité pour conforter une majorité (la Terreur) ou prendre le risque d'exclure une majorité pour construire la république des meilleurs (la constitution de 1795), soit que l'on conserve la démocratie sans la république (le Second Empire) soit que l'on construise la république avec moins de démocratie (la France de la fin du XIX^e siècle). La qualité de citoyen se construit dans sa capacité à « faire » le citoyen soit spontanément par l'individu qui a compris la loi, soit de façon imposée par des agents de l'État représentant et actant la loi. Si l'accès au droit de suffrage est la principale clef d'entrée de l'inclusion politique, il n'est pas le seul car les groupes et individus qui sont exclus sont aussi construits comme on l'a vu par la République. Le sujet éclairait ainsi à la fois les marges et le fonctionnement même de la République.

SYLVIE APRILE ET PIERRE SERNA

EXPLICATION DE TEXTE HISTORIQUE

CESAR ET POMPEE AU MATIN DE PHARSALE (48 AV. J.-C.)*

* *Rappel de la question d'histoire ancienne inscrite au programme : « Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 ap. J.-C. ».*

Pour le caractère, ils différaient l'un de l'autre en cela que le désir de Pompée était de n'être le second de personne alors que celui de César était d'être le premier de tous, et, tandis que l'un était soucieux d'être honoré par des gens consentants, obéi avec leur assentiment et aimé, l'autre ne se faisait pas scrupule de gouverner le peuple même contre son gré, de donner des ordres à des hommes qui le détestaient, et de s'attribuer les honneurs de sa propre autorité. Toutefois les actes par lesquels ils espéraient exécuter tout ce qu'ils désiraient, ils les accomplissaient l'un et l'autre de la même manière et par nécessité. En effet, il était impossible à qui que ce fût d'atteindre ces buts sans faire la guerre à ses concitoyens, sans mener des étrangers contre ses compatriotes, sans piller contre le droit des gens des sommes considérables, ni tuer, sans respect des lois, beaucoup même de ses très chers compagnons. De sorte que même s'ils différaient dans leurs désirs, en revanche ils se ressemblaient par les actes grâce auxquels ils espéraient les satisfaire. C'est pourquoi ils ne se cédèrent rien l'un à l'autre, tout en alléguant maintes justifications, et ils finirent par en venir aux mains.

Le combat fut considérable et sans précédent. En effet, les deux chefs avaient la réputation d'être les meilleurs pour toutes les choses de la guerre et étaient à l'évidence les plus estimés, non seulement parmi les Romains, mais même parmi tous les hommes qui vivaient à cette époque. Comme ils avaient été entraînés à ces disciplines dès l'enfance et qu'ils s'y étaient adonnés continuellement, comme ils avaient accompli des actes mémorables et qu'ils avaient bénéficié à la fois de leur grande valeur et de leur grande chance, ils étaient les plus dignes de commander et les plus dignes de vaincre. En ce qui concerne leurs forces, César avait la part la plus nombreuse et la plus authentique du contingent des citoyens, et les hommes les plus belliqueux du reste de l'Italie, de l'Espagne, de la Gaule tout entière et des îles qu'il avait conquises ; Pompée avait entraîné avec lui de nombreux membres du Sénat et de l'ordre équestre, et des troupes régulièrement enrôlées, et il avait rassemblé une grande masse d'hommes fournie par les sujets et les alliés, tant les peuples que les rois. En effet, à l'exception de Pharnace et d'Orodès (même lui, bien qu'il fût un ennemi depuis qu'il avait tué Crassus, Pompée avait essayé de se le concilier), tous ceux qui avaient un jour été tant soit peu liés à lui, lui donnèrent de l'argent et lui envoyèrent ou lui amenèrent des renforts. À vrai dire le Parthe lui avait promis d'être son allié s'il pouvait prendre la Syrie, mais, comme il ne l'avait pas obtenue, il ne lui apporta pas son aide. Donc, si Pompée avait de loin l'avantage du nombre, César et les siens l'égalèrent en force. Et ainsi, à partir d'avantages équivalents, ils s'engageaient dans un duel équilibré, avec des risques égaux.

Aussi, en raison de ces circonstances, de la cause et de l'enjeu de la guerre, eut lieu une des batailles les plus mémorables. En effet, la cité des Romains et tout son empire, aussi vaste et puissant qu'il était désormais, s'offrait à eux comme un trophée, car il était évident pour tout

le monde qu'elle serait l'esclave de celui qui sortirait alors vainqueur. C'est pourquoi quand ils considéraient cette perspective et qu'en outre, ils se remémoraient leurs succès passés – Pompée l'Afrique, Sertorius, Mithridate, Tigrane et la mer, César ceux de Gaule, d'Espagne, du Rhin et de Bretagne – ils bouillonnaient de passion, conscients qu'ils remettaient en jeu ces acquis et désireux de s'approprier chacun la gloire de l'autre. Car de tous les biens des vaincus c'est surtout le renom qui devient la propriété des vainqueurs : en effet plus l'adversaire qu'on a abattu était grand et puissant, plus haut on s'élève soi-même.

Aussi firent-ils à leurs soldats de multiples exhortations, qui étaient, dans ces conditions, à peu près semblables de part et d'autre, disant tout ce qu'il convenait de dire dans ce type de circonstances, à propos à la fois de l'issue immédiate du péril et de l'avenir. En effet, dans la mesure où ils étaient issus du même régime politique, qu'ils parlaient des mêmes sujets, que chacun donnait à l'autre le nom de tyran et à soi-même celui de libérateur, ils n'avaient rien à dire qui les différenciât, mais seulement qu'il reviendrait aux uns de mourir et aux autres d'être sauvés, aux uns d'être prisonniers et aux autres d'être les maîtres, d'avoir tout ou d'être privé de tout, de subir ou faire les actes les plus effroyables. Après donc avoir adressé aux citoyens de telles exhortations, et avoir en outre inspiré aux troupes des sujets et des alliés l'espoir d'un sort meilleur et la crainte d'un sort pire, ils jetèrent les uns contre les autres des gens liés entre eux par une communauté de race, d'habitation, de nourriture et d'alliances. Mais comment déplorer le sort des autres quand ces hommes mêmes qui avaient été tout cela l'un pour l'autre, qui, en outre, avaient eu mainte conversation secrète et avaient collaboré aux mêmes actions, qui avaient naguère été unis par des liens familiaux et avaient chéri le même enfant, l'un comme père, l'autre comme grand-père, ceux-là, malgré tout, se battaient. Tous les lieux que la nature, en mêlant leur sang, avaient noués, ils les dissolvaient, les dissociaient, les déchiraient par leur insatiable appétit du pouvoir. Et à cause d'eux Rome était forcée de combattre à la fois pour elle-même et contre elle-même, de sorte que, même victorieuse, elle devait être vaincue.

Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLI, 54-57. Trad. Michèle Rosellini, Les Belles Lettres, « La Roue à Livres », Paris, 1996.

Choix du texte

Le choix de l'auteur et du texte a répondu à plusieurs exigences. Nous avons décidé de choisir un texte concernant plutôt le début de la période au programme car nous pensions que les candidats devaient mieux le maîtriser. Il fallait un auteur majeur que les candidats sérieux seraient tous susceptibles de connaître. Dion Cassius s'est imposé puisqu'il est l'auteur d'un des rares récits continus sur la période, dont la partie sur la fin de la République nous est parvenue dans le texte original. Le passage choisi requérait des connaissances précises sur les événements des années 70-48, mais de nature générale, sans qu'il fût nécessaire de descendre à un niveau de détail incompatible avec un devoir d'écrit. En termes d'enjeu historique, il avait le mérite de livrer une analyse de fond sur les causes de la guerre civile et son impact sur le processus d'intégration du monde romain.

Corrigé

Introduction

Dion Cassius ne devait pas être inconnu des candidats. Sa présentation dans l'introduction devait préciser au minimum qu'il s'agissait d'un sénateur originaire d'Asie Mineure contemporain des Sévères, partisan du régime impérial et auteur d'une *Histoire romaine* en grec. Les candidats qui ajoutaient qu'il était marqué par l'influence de Thucydide et qu'il s'inscrivait dans le renouveau de la littérature grecque de la seconde sophistique devaient être valorisés (sans que les autres soient pénalisés). On attendait également des candidats une connaissance honnête du contexte historique du début de la guerre civile. À l'été 48 av. J.-C., César est parti à la rencontre de Pompée, replié en Thessalie pour attirer son adversaire loin de ses bases, dans une région où le conquérant de l'Orient compte sur de nombreux partisans, clients et alliés.

Il était important qu'une problématique, définie dans l'introduction, serve de fil conducteur à l'explication de document : une réflexion sur la nature du conflit entre César et Pompée pouvait être un enjeu perceptible par tous les candidats. À partir de là, on pouvait admettre plusieurs plans, l'essentiel étant que certains points essentiels soient abordés : ce corrigé a pour objectif d'en faire un relevé.

À partir de ces points essentiels, nous proposons le plan suivant : la comparaison entre César et Pompée en première partie, l'interprétation du conflit par Dion Cassius en deuxième partie et la fonction intégratrice de la guerre civile en troisième partie.

Première partie : Deux parcours parallèles d'*imperatores*

A. Deux figures d'*imperatores*

Lignes 36-39 : « C'est pourquoi quand ils considéraient cette perspective et qu'en outre, ils se remémoraient leurs succès passés – Pompée l'Afrique, Sertorius, Mithridate, Tigrane et la mer, César ceux de Gaule, d'Espagne, du Rhin et de Bretagne – ils bouillonnaient de passion. » Dion Cassius présente ainsi César et Pompée comme deux *imperatores*-types auréolés de victoires.

On pouvait légitimement attendre des candidats qu'ils rappellent les étapes des carrières respectives des deux adversaires nécessaires à la compréhension du texte. Pompée avait commencé par vaincre les populaires en Afrique en 82-81 à la demande de Sylla ; il avait ensuite réduit la dissidence de Sertorius en Espagne ; mais il avait surtout à son actif ses grands exploits des années 60 : l'éradication de la piraterie en 67 (allusion à la « mer »), l'élimination du roi du Pont Mithridate, ainsi que la soumission de son gendre le roi d'Arménie Tigrane. Tous ces succès l'avaient donc amené à quadriller l'Orient de la mer Noire à la mer Rouge (66-62).

César avait quant à lui conquis la Gaule Chevelue (58-51), effectué deux incursions au-delà du Rhin (55 et 53) et en Bretagne (55 et 54). En ce qui le concerne, l'allusion à l'Espagne pouvait être comprise de deux façons : soit une référence à son activité quand il était propréteur en Ulérieure (61), qui lui avait permis de se présenter comme le premier Romain à avoir navigué sur l'océan, soit une évocation de sa campagne éclair en 49 contre les Pompéiens.

B. Des profils différents

Lignes 17-18 : « Comme ils avaient été entraînés à ces disciplines dès l'enfance et qu'ils s'y étaient adonnés continuellement [...] ». Dion donne ainsi l'impression de profils similaires. Cela tient à la dimension rhétorique de son texte, mais aussi sans doute à son éloignement chronologique. Contemporain des guerres civiles de 193-197, il ne percevait peut-être plus très nettement certains enjeux politiques de celles du 1^{er} siècle av. J.-C. Les candidats devaient être en mesure de nuancer ce parallélisme, en mettant en évidence des différences de carrière entre les deux *imperatores* :

- Pompée a entamé sa carrière militaire dès sa jeunesse, lors de la guerre civile entre Sylla et les Marianistes, où il prend le parti du premier. Entre 82 et 62, il passe ainsi l'essentiel de sa vie en campagne hors de Rome. Il est donc relativement inexpérimenté sur le plan politique et peu à l'aise dans les querelles de factions. Sa carrière ayant été illégale, puisqu'il n'a géré aucune magistrature avant le consulat en 70, il n'entre que tardivement au Sénat.

- la carrière de César a suivi un schéma inverse. Dès son adolescence, il est plongé dans les logiques partisans à cause de ses liens familiaux avec le parti populaire, en tant que neveu de Marius. Il est donc très tôt engagé du côté des *populares* et fait preuve d'une habileté consommée dans les intrigues, comme en témoigne son élection au grand pontificat ou ses distances prises avec Catilina pour ne pas se voir accusé de complicité. Il ne se révèle en fait un chef de guerre que tardivement, lors de son proconsulat des Gaules. Mais à la différence de la carrière de Pompée, la sienne a respecté la légalité jusqu'à son élection au consulat en 60.

C. Une alliance conjoncturelle ?

Lignes 54-58 : « Mais comment déplorer le sort des autres quand ces hommes mêmes qui avaient été tout cela l'un pour l'autre, qui, en outre, avaient eu mainte conversation secrète et avaient collaboré aux mêmes actions, qui avaient naguère été unis par des liens familiaux et avaient chéri le même enfant, l'un comme père, l'autre comme grand-père, ceux-là, malgré tout, se battaient. » En dépit de ces profils différents, les itinéraires de César et de Pompée se sont croisés, justement à cause de ses différences qui les rendaient complémentaires.

Lors de l'accord conclu en 60 et appelé « Premier triumvirat » par les historiens modernes, Pompée apporte sa gloire militaire et César ses réseaux politiques, le tout cimenté par l'argent de Crassus. Le consulat de César en 59 illustre leur collaboration : élu consul grâce à l'aide des soldats de Pompée, il fait voter une loi agraire en faveur des vétérans de Pompée. Cette alliance est scellée par un mariage entre Pompée et la fille de César, Julie. La mention, un peu étrange, d'un enfant, fils de l'un (Pompée) et petit-fils de l'autre (César) doit être interprétée comme une allusion à la fausse couche qui provoqua la mort de Julie. En revanche, le mariage avait été une réussite et la mort de Julie (54) a bien distendu les liens entre les deux hommes.

D. Une compétition de réputation

Lignes 40-42 : « [...] désireux de s'approprier chacun la gloire de l'autre. Car de tous les biens des vaincus c'est surtout le renom qui devient la propriété des vainqueurs : en effet plus l'adversaire qu'on a abattu était grand et puissant, plus haut on s'élève soi-même. » A lire Dion, on a l'impression que la gloire compte plus que le pouvoir.

De fait, amicaux ou hostiles, les rapports entre les deux hommes sont marqués d'une rivalité intrinsèque. C'est là un trait typique de la mentalité de la noblesse romaine, caractérisée par un

esprit de compétition exacerbé. On recherche la *gloria*, essentiellement militaire, qui permet de déployer sa *virtus* (l. 19 : « grande valeur ») même si les Romains ont conscience que la victoire doit beaucoup à la fortune (l. 19 : « chance »). Mais cette fortune est aussi la preuve de la protection personnelle d'une divinité (Vénus pour César et Pompée), typique de la « religion des *imperatores* ».

Deuxième partie : Une explication de la guerre civile

A. Le projet de Pompée : un principat ?

Lignes 1-2 : « Pour le caractère, ils différaient l'un de l'autre en cela que le désir de Pompée était de n'être le second de personne alors que celui de César était d'être le premier de tous [...] ». L'auteur semble n'admettre que des différences de caractère entre deux fauteurs de guerre civile : il oppose de façon très rhétorique l'ambition sans scrupule de César à la vanité de Pompée. Mais on peut aussi envisager que cette formule établissait une différence entre leurs deux projets politiques : Pompée aurait été moins monarchique, tolérant des égaux mais pas de supérieur.

Lignes 3-4 : « [...] tandis que l'un était soucieux d'être honoré par des gens consentants, obéi avec leur assentiment et aimé [...] ». Pompée aurait ainsi voulu établir sa prééminence dans le cadre républicain, sans bouleverser le régime, en recherchant un consensus selon les normes traditionnelles. D'ailleurs en 52, à la suite de l'assassinat de Clodius, désigné consul unique, il avait fait rapidement élire un collègue pour rester dans la légalité républicaine. Les candidats les plus avertis pouvaient rapprocher ce projet de la réflexion cicéronienne sur la nécessité d'un guide, un *princeps*, pour orienter la République.

B. Le projet de César : une dictature ?

Lignes 4-5 : « [...] l'autre ne se faisait pas scrupule de gouverner le peuple même contre son gré, de donner des ordres à des hommes qui le détestaient, et de s'attribuer les honneurs de sa propre autorité. » L'évocation de Dion Cassius nourrit une vision monarchique du projet césarien reposant sur un autoritarisme brutal. Les candidats pouvaient faire allusion à ses rapports hautains avec le Sénat et à la suppression de la liberté des comices, obligés de ratifier le choix de magistrats faits à l'avance. L'idée que César voulait rétablir la royauté est très présente plus tard chez Dion quand il raconte son assassinat. Cependant, cette vision est également très marquée par le régime monarchique de l'époque de Dion. Son témoignage revêt donc une dimension téléologique : connaissant l'issue, l'auteur propose une version simplifiée des événements. Il n'est en fait pas sûr que César ait voulu se faire proclamer roi comme on l'a cru durablement. Il a tâtonné longtemps quant aux bases constitutionnelles de son pouvoir et attendu 46 pour choisir la dictature. Il n'est pas certain qu'il ait eu un projet aussi clair en 48.

C. Le seul moyen : la guerre ?

Lignes 7-10 : « En effet, il était impossible à qui que ce fût d'atteindre ces buts sans faire la guerre à ses concitoyens, sans mener des étrangers contre ses compatriotes, sans piller contre le droit des gens des sommes considérables, ni tuer, sans respect des lois, beaucoup même de ses très chers compagnons. »

On peut encore s'interroger sur la dimension téléologique de la vision chez Dion Cassius d'une guerre devenue inévitable. Les faits offrent un tableau plus complexe : les deux *imperatores* ont longtemps cherché à l'éviter car elle renvoyait à l'exemple de Sylla, qui avait laissé un très mauvais souvenir. Au retour d'Orient, en 62, tout le monde s'attendait à ce que Pompée prît le pouvoir par la force comme Sylla. Il ne le fit pas et licencia son armée. Sa carrière a été marquée par les illégalités jusqu'à son consulat, mais il a toujours cherché à faire accepter sa prééminence pacifiquement. Quant à César, rien ne prouve qu'il désirait la guerre en 50-49 : il y a été acculé par les provocations de ses ennemis qui voulaient l'obliger à se présenter au consulat à Rome sans la protection de son armée. Pompée, de son côté, a longtemps hésité.

Ceux qui voulaient la guerre, ce sont donc surtout les *optimates*, les défenseurs de la République peut-être évoqués dans l'allusion aux « nombreux membres du Sénat » (l. 23), qui ont poussé Pompée à ce choix pour éliminer César.

D. Les références républicaines : des faux-semblants ?

Lignes 45-48 : « En effet, dans la mesure où ils étaient issus du même régime politique, qu'ils parlaient des mêmes sujets, que chacun donnait à l'autre le nom de tyran et à soi-même celui de libérateur, ils n'avaient rien à dire qui les différenciât. » Selon Dion Cassius, mus par une même ambition, César et Pompée ne se distinguent guère par leur comportement qui aboutit à la guerre civile.

Au-delà des divergences de caractère, l'auteur ne voit d'ailleurs aucune véritable différence idéologique entre César et Pompée. D'après les lignes 33-36, 48-50 et 59-61, à ses yeux, il n'y avait pas d'un côté les défenseurs de la République, de l'autre, les suppôts de la monarchie, car les deux adversaires avaient pour objectif l'instauration d'un pouvoir personnel. Rome serait donc inévitablement asservie aux vainqueurs. Les arguments politiques (l. 13) sont ainsi réduits à de simples prétextes, comme en témoigne les discours des *imperatores* aux troupes, passages obligés avant la bataille (l. 43-50) car les légions demeurent composées de citoyens qui étaient aussi des électeurs et dont il fallait obtenir l'adhésion. On a valorisé les candidats capables de relativiser la prolétarianisation des légionnaires, que l'on ne réduit plus à de simples clients de leur commandant en chef.

Mais ces thèmes des discours des chefs à leurs soldats trahissent aussi les simplifications de Dion Cassius. Pour lui, la guerre se réduit au choc de deux ambitions pour le pouvoir suprême. Il néglige le fait que Pompée était allié aux *optimates*, partisans de la République traditionnelle, dominée par le Sénat, et attachés aux valeurs de la *libertas*. Ils pensent utiliser Pompée contre César pour sauver ce régime. C'est pourquoi la majorité du Sénat et beaucoup de chevaliers ont suivi Pompée (l. 23). De son côté, César apparaît encore comme l'héritier du courant populaire. Il a, entre autres, justifié le passage du Rubicon par la défense des droits des tribuns de la plèbe, violés lors du vote le déclarant ennemi public. Les thèmes abordés devant les soldats renvoient donc à des convictions républicaines encore profondément partagés par les soldats mais aussi les cadres : celui de la *libertas*, entendue différemment chez les conservateurs et les populaires, ou encore la haine de la tyrannie (royauté ?).

Troisième partie : La guerre civile, facteur d'intégration du monde romain

A. Les forces de César

Lignes 20-23 : « En ce qui concerne leurs forces, César avait la part la plus nombreuse et la plus authentique du contingent des citoyens, et les hommes les plus belliqueux du reste de l'Italie, de l'Espagne, de la Gaule tout entière et des îles qu'il avait conquises ; » César a traversé l'Adriatique avec onze légions mais n'en a plus que l'équivalent de six à Pharsale, soit 22 000 hommes. L'armée des Gaules en constitue le noyau originel. Mais les effectifs des troupes césariennes ont été augmentés par des levées récentes dans les Gaules Transalpine et Cisalpine, ainsi qu'en Italie. Le contrôle de l'Italie lui assure le vivier le plus important de citoyens romains. Mais Dion Cassius évoque aussi les troupes auxiliaires (l. 22) : sa cavalerie comptait 1 000 Gaulois et Germains. Ceux qui venaient d'Espagne étaient les soldats pompéiens ralliés après la campagne éclair de 49.

Lignes 30-32 : « Donc, si Pompée avait de loin l'avantage du nombre, César et les siens l'égalaienent en force. Et ainsi, à partir d'avantages équivalents, ils s'engageaient dans un duel équilibré, avec des risques égaux. » Dans sa volonté rhétorique de parallélisme, Dion Cassius propose une vision optimiste : moins nombreuses, les forces de César sont aussi affaiblies par la bataille de Dyrrachium et la coupure des liens avec l'Italie qui les contraint à une bataille rapide. Mais il est vrai que son armée était plus aguerrie à l'issue de la guerre des Gaules. De ce point de vue, Dion Cassius évoque à juste titre « les hommes les plus belliqueux » (l. 22).

B. Les forces de Pompée

Lignes 23-30 : « Pompée avait entraîné avec lui de nombreux membres du Sénat et de l'ordre équestre, et des troupes régulièrement enrôlées, et il avait rassemblé une grande masse d'hommes fournie par les sujets et les alliés, tant les peuples que les rois. En effet, à l'exception de Pharnace et d'Orodès (même lui, bien qu'il fût un ennemi depuis qu'il avait tué Crassus, Pompée avait essayé de se le concilier), tous ceux qui avaient un jour été tant soit peu liés à lui, lui donnèrent de l'argent et lui envoyèrent ou lui amenèrent des renforts. À vrai dire le Parthe lui avait promis d'être son allié s'il pouvait prendre la Syrie, mais, comme il ne l'avait pas obtenue, il ne lui apporta pas son aide. »

L'armée pompéienne est estimée à 45 000 hommes. Il avait en effet pu lever 30 000 hommes, soit cinq légions avant de quitter l'Italie ; en Orient, une légion a été levée en Cilicie et deux en Syrie. Les troupes alliées étaient composées de contingents grecs fiables alignés avec les légions (Macédoniens, Spartiates). Les rois orientaux (Thrace, Cappadoce, Galatie), à l'exception de Pharnace, roi du Bosphore, ont fourni 11 000 cavaliers et fantassins. Mais jugés peu combattifs, ils ont été laissés à l'arrière.

La demande d'aide au roi des Parthes Orodès peut surprendre puisque c'est un ennemi de Rome, vainqueur de Crassus à Carrhes (53), défaite à laquelle Dion Cassius fait allusion (l. 26-27). Toutefois, Pompée avait entretenu des rapports relativement bons avec les Parthes lors de son séjour en Orient. Il refuse néanmoins de leur livrer la Syrie.

C. Mobilisation des réseaux impéatoriens

La présence des auxiliaires gaulois et des rois orientaux atteste l'étendue des réseaux de clientèle tissés par les *imperatores* en Méditerranée. Leur présence ne découle pas seulement d'un enrôlement autoritaire mais aussi de l'engagement des élites locales, guidées par la

relation de patronat. Cette réalité est surtout frappante pour Pompée. Lors de son séjour en Orient (67-62), il a fait entrer dans sa clientèle de nombreux rois et cités. En distribuant les royaumes clients, il s'est fait des obligés de Déiotaros de Galatie et d'Ariobarzane de Cappadoce. Cette logique peut expliquer son geste envers Orodès : c'est le lien personnel qui prime. Antérieurement, sa guerre contre Sertorius lui avait aussi permis d'étendre son réseau en Espagne mais l'occupation de César l'a coupé de cette région.

Moins étendu, le réseau de César se concentre sur les élites de son ancienne province des Gaules Transalpine et Cisalpine et les chefs vaincus de Gaule Chevelue, vite gratifiés de la citoyenneté romaine. Ces liens lui garantissent la fidélité de ses légionnaires, surtout ceux de Cisalpine et de ses auxiliaires gaulois.

Aspirées dans ce conflit, les élites provinciales connaissent une première forme d'intégration politique dans le système romain. Leur rôle peut sembler surtout passif mais certains démontrent leur autonomie. Pharnace, fils de Mithridate épargné par Pompée, ne le rejoint pas, tout comme le roi Ptolémée d'Égypte, son protégé.

D. Un conflit fratricide entre Italiens

Lignes 50-54 : « Après donc avoir adressé aux citoyens de telles exhortations, et avoir en outre inspiré aux troupes des sujets et des alliés l'espoir d'un sort meilleur et la crainte d'un sort pire, ils jetèrent les uns contre les autres des gens liés entre eux par une communauté de race, d'habitation, de nourriture et d'alliances. » Les liens de famille entre César et Pompée sont emblématiques des luttes fratricides entre Romains.

On retrouve chez Dion Cassius les lieux communs habituels sur le caractère choquant de la guerre civile. Aux lignes 53-54, l'allusion à la « communauté de race, d'habitation, de nourriture et d'alliances » peut se prêter à diverses interprétations, dans la mesure où le verbe *suskênéo* peut avoir le sens de « partager la même tente », chez Xénophon par exemple (le terme *suskênos* désignant aussi le compagnon de tente, chez Thucydide par exemple). Dion Cassius peut donc évoquer les légionnaires ou l'ensemble des citoyens romains ; on n'attendait évidemment pas des candidats de telles spéculations philologiques, en l'absence du texte grec de Dion Cassius, mais qu'ils se posent la question ; à ce niveau, on admettait les deux interprétations de la part des candidats.

Mais dès la ligne 9, Dion Cassius souligne que le conflit ne concerne pas que les citoyens romains ; l'implication de non-Romains le rend encore plus scandaleux à ses yeux. Les lignes 51-52 se font l'écho d'un certain mépris envers les troupes auxiliaires à qui l'on n'adresse pas les mêmes discours qu'aux légionnaires.

Conclusion

Il est évident que ce texte décrit l'aspiration des populations provinciales, spécialement des élites locales, dans le jeu politique romain, par le moyen des levées de troupes, et donc une première étape, en général contrainte, de l'intégration impériale. En revanche, l'interprétation politique de Dion Cassius fait question et prend place dans les débats actuels sur la dimension idéologique des conflits à Rome. Si on lit Dion de manière littérale, cette dernière n'existe pas, et ce texte est bien à l'origine de toute une tradition historiographique. Si on pointe les silences et les simplifications de l'auteur, on peut émettre des doutes et souligner le caractère

téléologique de sa vision. Le candidat était libre de faire son choix, mais il devait être sensible à cet enjeu fondamental.

Bilan des copies

Trop de candidats ne connaissaient pas Dion Cassius ou n'en savaient pas assez sur lui pour comprendre le document. Pourtant, il figurait parmi les auteurs majeurs du programme. Rappelons que cette question, comme toutes celles d'histoire ancienne, s'appuie sur une douzaine ou une quinzaine d'auteurs principaux, seuls susceptibles de fournir des textes pour l'écrit. Il n'est donc pas difficile pour les candidats d'établir des fiches détaillées sur chacun d'entre eux. D'autre part, parmi les candidats connaissant Dion Cassius de manière satisfaisante, certains n'ont pas su utiliser leurs connaissances pour éclairer leur commentaire et les correcteurs ont pu noter parfois un contraste entre une introduction correcte et un développement décevant.

D'un point de vue formel, les candidats ont tendance à rédiger une introduction trop longue qui leur fait perdre du temps et explique souvent des devoirs bâclés en fin de parcours. En matière de connaissances, trop d'entre eux manifestent une ignorance d'hommes et d'événements fondamentaux, qui ressortaient d'une culture générale sur le programme. Concernant la compréhension du texte, les deux points sur la carrière des deux hommes et les forces en présence ont été en général bien vus, de même que l'enjeu de l'intégration impériale (même dans de « mauvais » devoirs). Mais l'interprétation politique de la guerre, avec le débat connexe sur la dimension idéologique des conflits, est rarement abordée (même dans les « bons » devoirs), alors qu'elle constituait le problème le plus intéressant du texte.

CHRISTOPHE BADEL ET PIERRE COSME

COMPOSITION SUR UN SUJET DE GEOGRAPHIE

LES MERS MEDITERRANEEES*

Fonds de carte joints (deux fonds de cartes identiques sont fournis, dont l'un à titre d'essai si vous le souhaitez)

* *Rappel de la question de géographie thématique inscrite au programme : « Géographie des mers et des océans ».*

Les copies de la session 2015 ont confirmé le sérieux de la préparation des candidats. Sur un sujet portant sur la nouvelle question de géographie thématique, ils ont livré dans l'ensemble des réalisations de bonne tenue, certaines d'entre elles étant particulièrement réussies. Cette session confirme que cette épreuve, à condition de faire l'effort de préparation minimal requis, permet de valoriser le travail accompli durant l'année. Le jury a pu constater une maîtrise globale de la technique de la dissertation, une capacité à produire un raisonnement clair et appuyé sur des repères théoriques et empiriques robustes. Malgré des difficultés dans l'élaboration de la problématique et parfois quelques lacunes du point de vue de la culture disciplinaire, de très nombreuses copies montrent de très belles aptitudes à raisonner en maniant les catégories et les outils de l'analyse géographique.

Éléments de définition du sujet

Le sujet était écrit de telle manière que l'énoncé lui-même ne pouvait prédéterminer la formulation de la problématique, par exemple en étant reformulé sous forme interrogative. Peut-être davantage que pour d'autres sujets posés lors des sessions précédentes, il exigeait de consacrer du temps et de l'attention à la phase de réflexion préalable. La mer Méditerranée est un espace maritime connu et ses caractéristiques historiques, culturelles, géopolitiques et socio-économiques mais également physiques sont bien décrites dans la littérature. Le pluriel et l'absence de majuscules appelaient à convoquer une dimension épistémologique et indiquait qu'il fallait éviter de limiter le traitement du sujet à la seule mer Méditerranée. Ce pluriel invitait à considérer une variété de contextes géographiques en se demandant dans quelle mesure il était possible d'identifier des agencements de caractéristiques communes : il s'agissait bien d'éprouver la pertinence de la catégorie « mer méditerranée ». Le sujet permettait donc de combiner :

- une réflexion à caractère relativement conceptuel, discutant en quoi la Méditerranée est un modèle déclinable dans d'autres régions du monde ou non – géographes et historiens ont alimenté dans de nombreux ouvrages et articles les échanges sur l'invention du modèle de méditerranée : la Méditerranée est-elle unique (Braudel, Kayser, Béthemont) ou reproductible (Brunet, Lacoste) ? Et un débat sur ce thème avait notamment eu lieu dès 1995 dans la revue *L'Espace géographique* ;
- avec la mobilisation de données empiriques et de connaissances factuelles, pour animer et illustrer la démonstration.

Le travail pouvait ainsi commencer par la proposition d'une définition d'une « méditerranée », en tenant compte de plusieurs aspects géographiques. Les manuels traitant de la question au programme fréquentés tout au long de l'année par les candidats offraient des bases de départ (par exemple Royer P., *Géopolitique des mers et des océans*, PUF). Il était fondamental de combiner entrées de géographies humaines et entrées de géographie physique. Ainsi pouvait-on faire remarquer que le seul paramètre bioclimatique ne permettait pas de fonder une catégorie géographique commune : une mention des différents espaces marins et océaniques en conditions méditerranéenne (Californie, Région du Cap, etc.) était possible et leur présentation rapide justifiait de rechercher d'autres critères que les données des milieux physiques pour définir la « méditerranéité ». La justification des critères retenus a été un élément discriminant dans l'appréciation des copies.

Mer au milieu des terres, la Méditerranée est une étendue maritime quasiment close, compartimentée par plusieurs péninsules et composée de plusieurs bassins aux caractéristiques (notamment bathymétriques) différentes. Ces divisions sont renforcées par la disposition de plusieurs ensembles archipélagiques qui contribuent à marquer des seuils articulant les différents bassins. Il s'agit d'une mer qui se compose elle-même d'un assemblage de mers. Elle constitue un ensemble composite et hybride, un espace parcouru et traversé. En cela, c'est un espace ouvert, intégré dans les réseaux mondiaux. Tout cela conduit à ne pas se limiter à la seule analyse des différences internes à la Méditerranée. Prise comme un tout, elle est une configuration spatiale qui articule plusieurs ensembles macro-régionaux et continentaux. Elle est une limite et un espace de contact entre des ensembles de pays aux trajectoires de développement différentes, mis en relation à l'échelle du bassin maritime. Les conflits au Proche et Moyen-Orient résonnent par exemple directement dans l'Union européenne à travers la question migratoire. Cette situation d'intense contact migratoire par l'intermédiaire d'un espace maritime se retrouve dans le bassin Caraïbe, qui est considéré par certains géographes comme une méditerranée. Ces migrations révèlent l'importance d'un autre problème géographique : le découpage et l'appropriation de l'espace maritime par les pays côtiers ou riverains. La Méditerranée fait partie des régions marines où les cadres de la convention de Montego Bay restent à clarifier et où les formes de l'appropriation de l'espace maritime sont particulièrement complexes. Cela était à rapprocher d'une réflexion sur l'usage des ressources et leurs enjeux, en particulier au plan énergétique, halieutique et environnemental. Ces points amenaient à considérer également les contrastes de la mise en tourisme des littoraux, les formes socio-spatiales produites par les pratiques récréatives de la mer comme la croisière, la plaisance ou la plongée, les flux de personnes et leurs temporalités. Enfin, ces flux ont complété le maillage très serré des échanges culturels et commerciaux entre les pays riverains. Bordée de littoraux précocement urbanisés, la mer Méditerranée a été très tôt un espace de contact entre plusieurs pôles économiques. Il était possible d'en donner quelques exemples sur le plan géohistorique et de montrer comment, à d'autres pas de temps, cette sédimentation historique des échanges s'est produite dans d'autres mers. Aujourd'hui les flux sont denses non seulement entre les pays riverains mais également du fait des circulations maritimes de longue distance pour le transport commercial ou pour le transport pétrolier maritime. Ces circulations empruntent la route de Suez à Gibraltar – Malte jouant un rôle de relais de plus en plus important – ou bien celle du canal de Panama. Parmi ces échanges, une place pouvait être

faite à l'analyse des trafics illicites. Ces derniers contournent et jouent avec les paradoxes des législations des états pour faire circuler la drogue, les armes. Le passage des migrants en situation d'irrégularité, dans un contexte de la désorganisation d'états riverains, de pression migratoire et de criminalité organisée, donne souvent lieu à des pratiques relevant du trafic d'êtres humains. Ainsi, le traitement du sujet demandait de confronter, comparer, faire dialoguer des espaces maritimes et des contextes régionaux à l'échelle du monde.

Il était possible de s'interroger sur la construction de ces processus et de ces caractéristiques comme critère d'appartenance à la catégorie « mer méditerranée ». La littérature a consacré les termes de « Méditerranée asiatique » (Gipouloux Fr., 2009, *La Méditerranée asiatique, villes portuaires et réseaux marchands en Chine, au Japon et en Asie du Sud-Est, xvi^e-xxi^e siècle*, Paris, CNRS Éditions), de « Méditerranée caraïbe » (Godard H. et Hartog T., 2003, « Le Bassin caraïbe : lac états-unien ou méditerranée américaine ? » *Mappemonde*, 72), de « Méditerranée arctique » (article « Arctique, océan » de *l'Encyclopedia Universalis*). Intercontinentales ou intracontinentales, les mers de type méditerranéen sont généralement définies par leur taille réduite (par rapport aux océans) et par leur faible connexion aux océans. La littérature géographique construit sa définition d'une méditerranée à partir du constat d'interrelations entre les territoires bordiers, présentant une dissymétrie très forte des deux rives et des contrastes entre le centre et les périphéries. Tout l'intérêt du sujet était, dès lors, de considérer les caractéristiques de ces autres méditerranées pour les comparer et tenter de proposer une définition ou une relecture de la définition. Il ne s'agissait ni de valider ni d'invalider un éventuel modèle ou une éventuelle catégorie, mais de les discuter. Ainsi, le modèle méditerranéen pouvait être questionné à partir de l'analyse de situations prises dans plusieurs mers. Une définition de travail, posée en introduction, pouvait être reprise et reformulée en fin de dissertation.

Les exemples pouvaient discuter plusieurs critères. En premier lieu, une réflexion sur les superficies et les distances pouvait comparer différentes situations à la Méditerranée éponyme (800 x 4 000 km environ). L'ancienneté et la densité des échanges économiques et culturels pouvaient être illustrées par des analyses géohistoriques. Les types de circulation et de pratiques maritimes et nautiques étaient également des exemples possibles. Il était intéressant aussi de comparer les variations dans l'intensité des usages de l'espace marin et de l'exploitation des ressources, y compris des ressources off-shore, sous-marines ou à partir de dispositifs en surface (parcs éoliens par exemple) ainsi que leurs conséquences au plan environnemental (pollutions par les hydrocarbures ou les déchets plastiques, crises de la surpêche, difficile implantation des aires marines protégées et des dispositifs de conservation de la biodiversité marine). Dans différents contextes régionaux, enfin, les disparités socio-économiques entre les rives s'expriment sous des formes variées, plus ou moins complexes ou plus ou moins contrastées. Les différences dans les types et les formes de conflictualité, y compris celles relevant des flux informels, devaient également être prises en compte.

Ces processus pouvaient être traités à partir de nombreux exemples. Mais les candidats devaient opérer des choix et en particulier être attentifs à centrer l'analyse sur des situations contemporaines dans une dimension comparative. Compte-tenu du fait que la notion de méditerranée a été forgée d'abord en référence à des réflexions issues de l'analyse géohistorique, il y avait un risque à prendre de nombreux exemples à caractère historique.

Ceux-ci pouvaient cependant tout à fait trouver leur place dans la dissertation et, pour des candidats à l'agrégation d'histoire, le jury s'attendait à ce que la dimension historique des relations entre pays riverains soit efficacement traitée et documentée par des références précises et par la connaissance du rôle de certains historiens dans cette réflexion (F. Braudel, par exemple). En effet, les différentes échelles de temps des interactions socio-spatiales entre les espaces riverains et sur les espaces maritimes devaient au moins être discutées. Mais les candidats devaient être attentifs à donner nettement la préférence aux exemples issus des problèmes contemporains traités par la géographie, en équilibrer ceux issus de la mer Méditerranée et des autres méditerranées, sachant que la littérature décrit inégalement les unes et les autres.

Attendus du traitement du sujet

Sur un tel sujet, deux risques étaient à éviter. Le premier consistait à fonder le devoir sur une approche descriptive de plusieurs mers méditerranées sans chercher à rassembler les éléments qui permettaient de proposer un modèle et de discuter la pertinence d'une catégorie géographique. Ainsi, traiter successivement de plusieurs mers fermées en énumérant leurs caractéristiques propres hors de tout cadre comparatif a été sanctionné. Certaines compositions se sont en effet limitées au seul énoncé d'une liste de critères (au mieux), voire à une simple liste d'espaces maritimes. À l'opposé, des devoirs qui ont discuté les caractéristiques des mers méditerranées sans mobiliser des connaissances factuelles et des exemples précis n'ont pas été moins sanctionnés. Le sujet appelait une dissertation où la question du modèle méditerranéen devait être analysée en se fondant sur des connaissances précises. Cette remarque rejoint celles qui ont déjà été formulées dans les rapports des années précédentes.

Les copies les mieux notées respectent tous les fondamentaux de la dissertation de géographie. L'introduction doit refléter le travail du candidat pour comprendre le sujet, dégager son intérêt au regard de la question au programme et proposer une problématique. Cette dernière doit être structurée autour de questions claires et auxquelles la dissertation doit apporter effectivement des réponses. Trop d'introductions se terminent encore sans formulation de problématique. Parfois les questions posées sont tellement générales ou tellement nombreuses qu'il est impossible d'y apporter une réponse concise. Parfois encore, et même sur le sujet proposé cette année, les termes du sujet sont simplement repris et mis à la forme interrogative.

La meilleure démarche consiste à mettre en cohérence les questions de la problématique et les grandes parties du plan. Même si plusieurs copies présentent un plan en deux parties, la majorité d'entre elles sont structurées en trois parties. Le jury considère les deux options comme valables. Il est surtout attentif à la progression argumentative – cette dernière étant rendue explicite par des transitions clairement formulées – et à la manière dont les parties apportent des éléments de réponse aux questions de la problématique. L'exercice de la dissertation demande que les parties soient équilibrées sur le plan de la longueur et sur celui de la précision et de la densité de l'information. Mais le jury n'a, de ce point de vue, sanctionné que les copies exagérément déséquilibrées, considérant ce déséquilibre comme une conséquence d'un plan mal pensé ou comme le résultat d'une mauvaise gestion du temps.

Enfin, de très nombreuses copies se terminent sans véritable conclusion. Or, la conclusion devait être l'occasion de revenir sur la notion de mer méditerranée ; elle était pour le candidat

le moment où il pouvait livrer le résultat de son analyse, notamment sur la robustesse de la notion, sa capacité à embrasser plusieurs réalités maritimes.

Un des critères de l'évaluation est la capacité du candidat à restituer des connaissances de manière adaptée au contexte donné par le sujet à traiter. Il est donc attendu des candidats qu'ils intègrent à chaque partie et à chaque sous-partie des informations variées et précises, « variées » signifiant ici mobiliser des exemples dans plusieurs mers du globe. Toutefois, les deux exemples les plus cités ont été l'espace méditerranéen éponyme et la Caraïbe. Les devoirs quasi-exclusivement centrés sur la mer Méditerranée ont été pénalisés par rapports à ceux qui confrontaient des exemples issus de situations dans la Baltique, en mer de Chine ou dans les Caraïbes. Les candidats qui ont fait l'effort de s'aventurer en eaux encore moins connues et qui ont discuté de manière bien informée la possibilité d'intégrer d'autres espaces (Arctique, mer d'Okhotsk, mer du Nord...) ont été récompensés.

En tout état de cause, la démarche ne pouvait se résumer à l'étude successive des différentes méditerranées, même précédée d'une introduction esquissant une problématique transversale, ni à un examen alterné des ressemblances et des différences, qui ne pouvait qu'entraîner de fastidieuses redites. Pour les mêmes raisons, une étude par échelle était risquée : s'il faut faire varier les échelles d'analyse, c'est en fonction des thèmes abordés (par exemple des focus sur les détroits ou les lieux stratégiques), mais cela ne peut servir de principe directeur.

Un exemple de plan

Ces exigences étant rappelées, plusieurs traitements du sujet étaient possibles et le jury s'est surtout attaché à considérer l'originalité et la cohérence du questionnement, la solidité de l'argumentation et la précision des informations restituées. Parmi les plans possibles, une démarche peut être donnée comme exemple dans ce rapport.

En axant la réflexion sur la notion de mer méditerranée, cette démarche a pour objectif d'interroger sa robustesse et ses limites comme outil d'analyse. Une première partie pouvait être consacrée aux principaux critères définissant une méditerranée. Dans cette partie, la configuration particulière de mer fermée de superficie limitée pouvait être étudiée à partir de plusieurs mers, en considérant plusieurs types d'enclassement dans les formes continentales et plusieurs dispositifs de fermeture et de communication avec les océans. Cela appelait notamment à discuter le rôle des îles. On pouvait ensuite rappeler l'origine géohistorique de la notion en insistant sur l'ancienneté et la densité des échanges économiques et culturels. Plusieurs exemples fondés sur des connaissances de type géohistorique à plusieurs échelles de temps pouvaient être mobilisés. Dans un troisième temps, l'intensité des usages, des flux et des modes d'utilisation des ressources devait être rappelée, les exemples possibles étant très nombreux, de l'exploitation des ressources halieutiques à l'émergence de formes de gouvernance des biens environnementaux. Enfin, les conflits de divers types, distribués sur un gradient allant du conflit armé déclaré aux tensions liées aux différentes stratégies des acteurs territoriaux pouvaient faire l'objet d'une dernière sous-partie.

La deuxième partie pouvait s'orienter vers la critique de cette définition d'une mer méditerranée en insistant sur les limites de son application à d'autres mers que la Méditerranée. Certains attributs (contact intercontinental, diversité religieuse et culturelle, contrastes très forts de développement entre les rives) ne se retrouvent pas avec la même intensité dans

d'autres bassins maritimes. Par ailleurs, les mers méditerranées du globe présentent toutes de grands écarts et de grandes différences par rapport au modèle (trajectoires historiques, caractéristiques bioclimatiques, tailles et configurations, intensité et ancienneté des relations et des conflits). Enfin, les mers méditerranées, lorsqu'on ne les compare pas à la Méditerranée éponyme mais entre elles, ont des points de différence au moins aussi nombreux que leurs similitudes.

La troisième partie aurait pu être consacrée à une typologie montrant par exemple comment le jeu de convergence des critères peut permettre de décliner les mers méditerranée en trois cas : des modèles complets (Méditerranée, Caraïbe), des quasi-méditerranées (Baltique) et enfin des mers fermées a-méditerranéennes (Arctique, Okhotsk).

La production graphique

Trop peu de candidats ont tiré parti du fond de carte joint au sujet pour réaliser un croquis de synthèse. Le jury tient à clarifier ce point en soulignant le caractère obligatoire de cet exercice, qui fait partie intégrante de la composition au même titre que l'argumentation écrite. Il permet de représenter les principales logiques et la typologie retenue, avec une légende organisée renvoyant aux principaux termes de la démonstration. Il constitue un moyen pour les candidats de témoigner qu'ils ont acquis les connaissances nécessaires pour localiser et spatialiser.

Des croquis de détail peuvent par ailleurs être intégrés au raisonnement et donc à la composition proprement dite.

Une copie ne peut donc être considérée comme excellente et notée sur 20 si elle ne comporte pas d'illustration graphique, de croquis de synthèse en particulier.

Le sujet de cette session se prêtait particulièrement bien à la réalisation de cartes et de croquis. Le fond de carte joint pouvait d'abord être utilisé comme source : on pouvait y mesurer des distances, des aires, y situer en latitude des ensembles régionaux. Il offrait surtout la possibilité de rendre explicites les critères d'une typologie et ses catégories. Classiquement on pouvait y représenter des flux, des contrastes. Mais on pouvait aussi y faire figurer certains choix de traitement : toutes les mers fermées ou semi-fermées ne sont probablement pas assimilables à des méditerranées, soit à cause de leur taille trop réduite, ou bien à cause d'une fermeture totale (mer Caspienne, par exemple), ou bien encore parce que, situées aux limites de l'écoumène, les interactions entre les différentes activités humaines y sont moins denses et peut-être moins complexes qu'ailleurs. Le croquis de synthèse fournissait un bon support à l'explicitation des choix opérés dans le texte.

Au-delà de l'utilisation du fond de carte pour élaborer un croquis de synthèse, les candidats pouvaient produire des croquis régionaux ou locaux. Ceux-ci, à condition de répondre aux règles formelles minimales, sont toujours des éléments positifs dans une copie. Ils étaient ici complémentaires du fond de carte dans la mesure où ils témoignaient d'un changement d'échelle dans l'analyse. Ils permettaient d'appuyer une analyse des contrastes internes des méditerranées : en effet, même s'il s'agit d'espaces de petite taille par rapport aux océans, ces espaces sont spatialement contrastés et on peut y identifier des espaces centraux où se cumulent les interactions avec des périphéries où la gamme des processus est beaucoup plus limitée. Il était également possible de produire des modèles graphiques : le sujet se prêtait tout à fait à l'élaboration de croquis inspirés des chorèmes où l'on pouvait représenter les types de

caractéristiques morphologiques (continents, chapelets insulaires, formes de l'étendue marine, densité et cloisonnement insulaire et péninsulaire...). Plusieurs conditions étaient donc réunies pour que les candidats puissent produire une illustration riche et variée.

De fait, de très nombreuses copies ont témoigné d'un effort pour inclure au moins une production graphique. De nombreux candidats ont tenté un croquis de synthèse à partir du fond de carte. Il convient ici de rappeler qu'un croquis de synthèse, pour apporter une réelle plus-value au devoir doit respecter quelques règles simples. Il doit d'abord porter un titre explicite, qui précise bien ce que la carte ou le croquis veut (dé)montrer. Il faut également une légende complète et organisée en rubriques structurées qui permettent d'identifier toutes les informations portées. L'orientation et l'échelle sont aussi obligatoires. Plus important encore, le croquis de synthèse doit être utilisé et référencé dans le texte : trop souvent, ce dernier ne s'appuie pas explicitement sur le croquis de synthèse et n'en propose aucun commentaire. En revanche, toute intégration du commentaire des productions graphiques au raisonnement a été valorisée. Sur le plan de la réalisation, les règles simples de sémiologie graphique minimales doivent être connues afin de garantir une bonne lisibilité et de hiérarchiser les informations portées. Il est important de rappeler à nouveau que les productions graphiques ne se limitent pas aux croquis. Les candidats peuvent intégrer par exemple des schémas ou des modèles conceptuels. Il est important, pendant la préparation, de s'exercer à réaliser ces différents types d'illustrations et de se constituer un stock de productions graphiques prêtes à être adaptées le jour du concours.

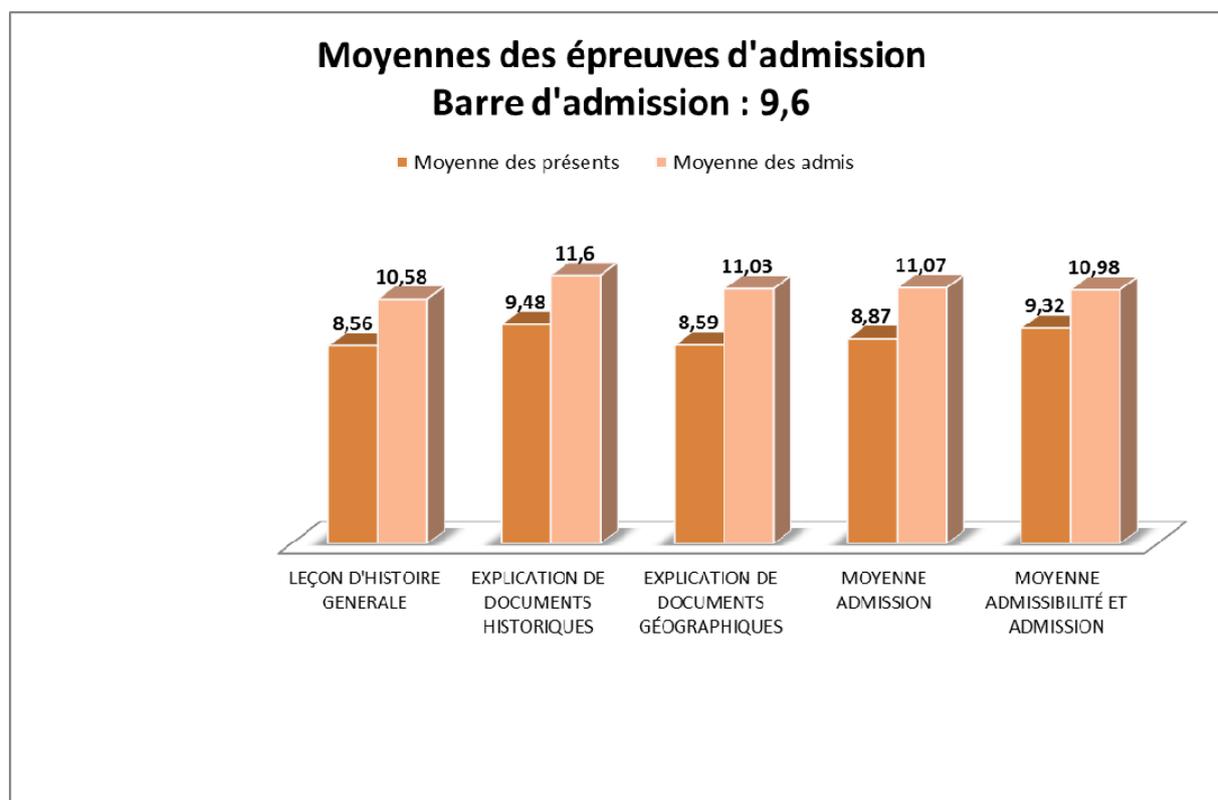
Pour conclure, le jury encourage les candidats historiens à envisager de manière optimiste et sereine l'épreuve de composition de géographie. Le nombre important de copies bien notées plaide en ce sens. Les attendus de cette épreuve, sur le plan technique, ne sont pas différents de ceux des autres dissertations de ce concours et se résument à trois exigences centrales : rigueur, clarté et précision. En outre, les candidats peuvent faire d'une particularité de l'épreuve – la place des productions graphiques – un réel atout dès lors qu'ils l'auront intégrée à leur plan de préparation.

LES CORRECTEURS DE L'ÉPREUVE DE GÉOGRAPHIE

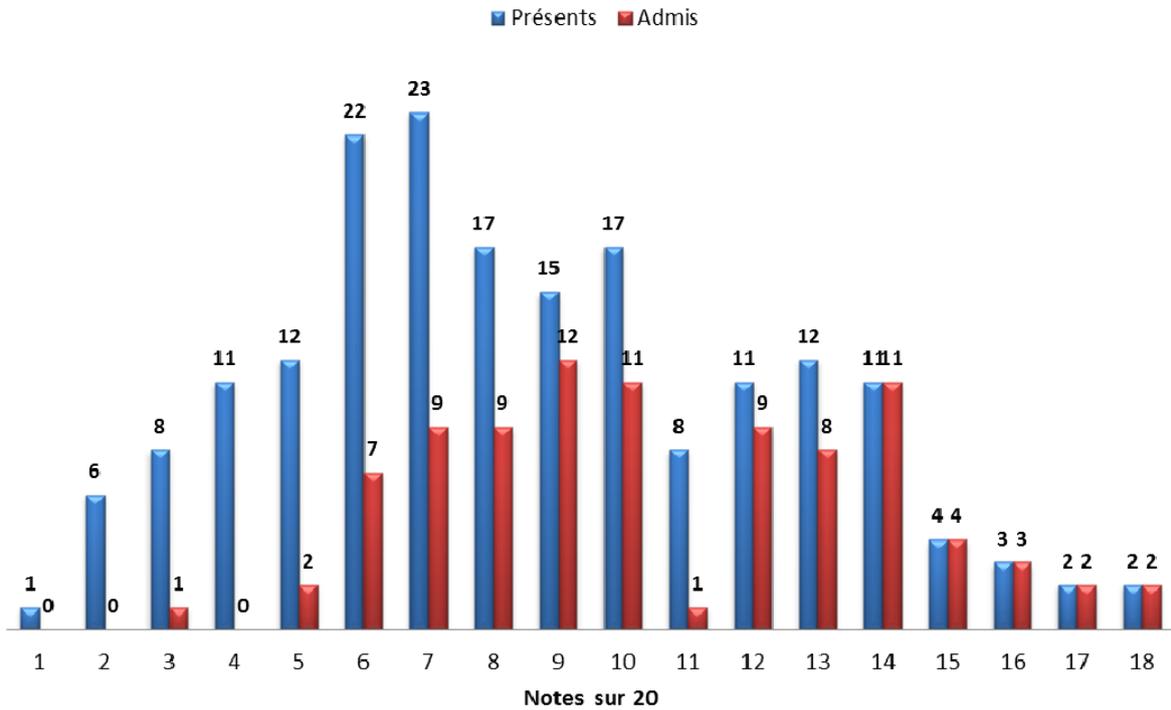
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Elles sont au nombre de trois, obéissant à un même cadre général : coefficient deux (soit un total de six sur dix), durée de préparation de six heures, durée de l'épreuve d'une heure.

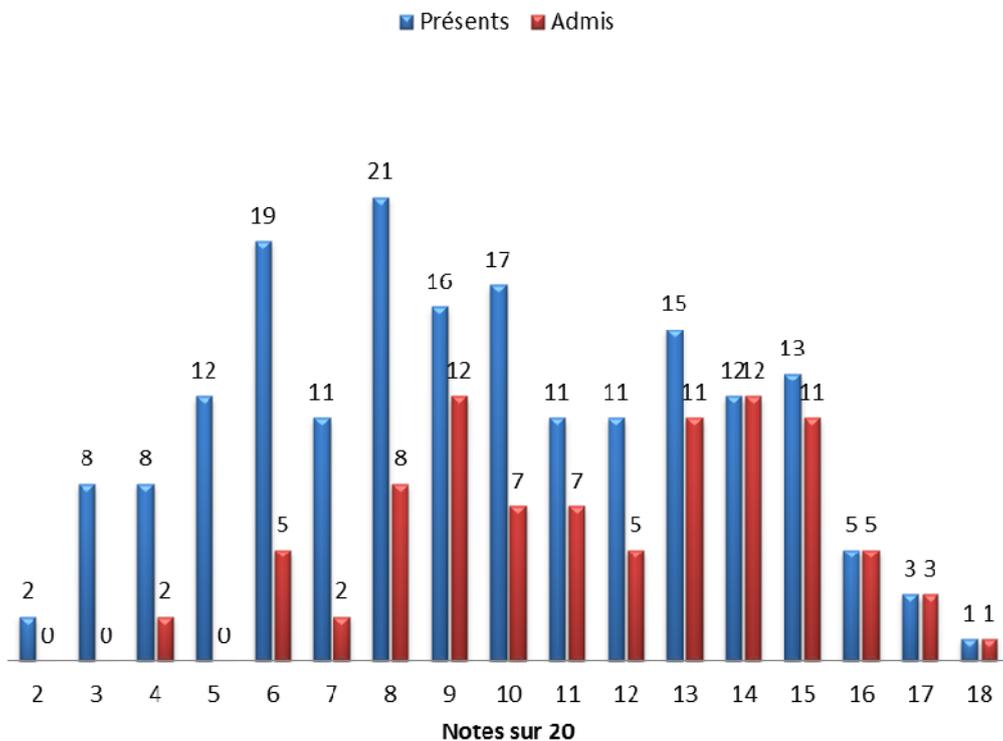
Les candidats admissibles sont invités à visiter les salles accueillant les deux bibliothèques – histoire et géographie – du concours, à raison d'une seule visite par bibliothèque. Ils peuvent effectuer ces deux visites à la suite la veille de leur première épreuve ; s'ils le souhaitent, et en fonction de leurs disponibilités, ils peuvent le faire en deux temps. La proximité des deux bibliothèques, le nombre de permanences et les horaires de celles-ci, la disponibilité des appariteurs permettent d'effectuer ces visites dans les meilleures conditions.



Résultats leçon d'histoire générale

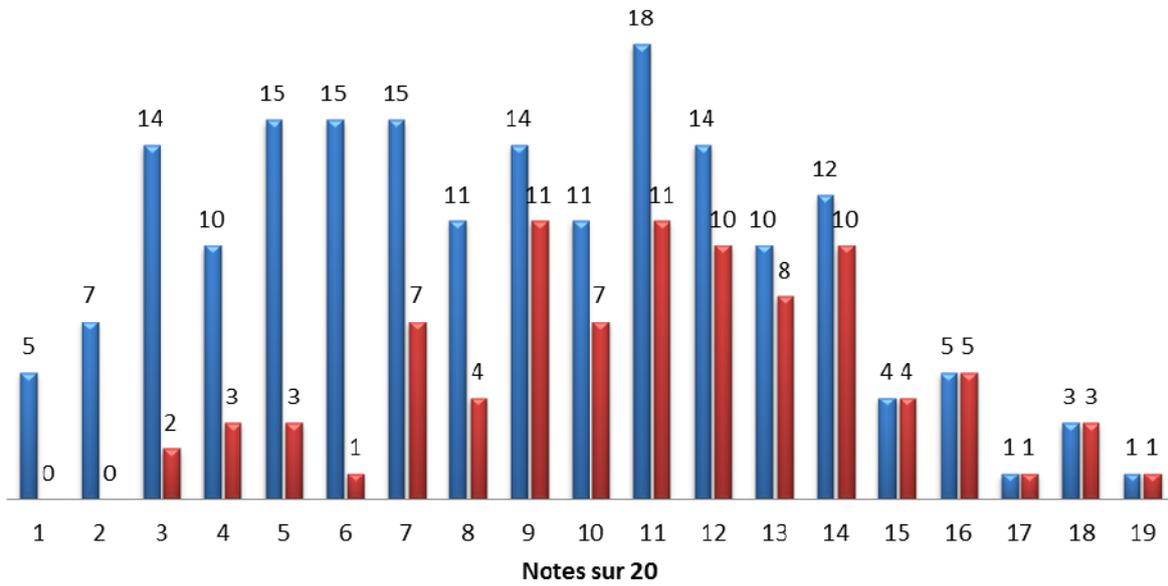


Résultats explication de documents historiques



Résultats explication de documents géographiques

■ Présents ■ Admis



ÉPREUVES ORALES D'HISTOIRE

Elles sont au nombre de deux :

- une leçon d'histoire générale (LHG ci-dessous) ;
- une explication de documents historiques (EDH ci-dessous).

Durant leur préparation en Sorbonne (salle Jacqueline-de-Romilly), les candidats ont disposé de très nombreuses ressources (usuels, monographies, numéros de revues ou articles photocopiés) mises à leur disposition en accès libre. Ils ont pu obtenir sur demande – dans des conditions qui leur avaient été précisées lors de leur passage au secrétariat du concours et lors de la visite de la salle de préparation – d'autres ressources bibliographiques que celles qui étaient en accès libre. Les ouvrages demandés devant être mobilisables dans des délais assez brefs afin d'être utiles, il s'agissait très prioritairement de ceux du fonds de la Bibliothèque interuniversitaire Sorbonne (sans exclure cependant les fonds de trois autres bibliothèques proches, partenaires du concours : Bibliothèque Cujas, bibliothèque de l'École normale supérieure et Bibliothèque Lavis, dont le jury remercie les directeurs et les personnels pour leur aide). Le catalogue informatisé Sudoc a permis à l'ensemble des candidats d'effectuer les recherches bibliographiques présidant à ces demandes.

Les candidats avaient chacun à leur disposition une clef USB leur permettant :

- lors de la préparation de l'explication de documents historiques, d'y copier les images et/ou les cartes numérisées qu'ils souhaitaient utiliser durant leur explication (via l'ordinateur, couplé à un vidéoprojecteur, présent dans les salles de commission) et qui étaient soit disponibles au sein de la banque d'images et de cartes numérisées accessible sur des ordinateurs de la salle de préparation soit réalisables grâce à un scanner en accès libre ;
- lors de la préparation de la leçon d'histoire générale, d'y copier :
 - les images et/ou les cartes numérisées qu'ils souhaitaient utiliser durant leur explication (via l'ordinateur couplé à un vidéoprojecteur présent dans les salles de commission) et qui étaient soit disponibles au sein de la banque d'images et de cartes numérisées accessible sur des ordinateurs de la salle de préparation soit réalisables grâce au scanner en accès libre ;
 - la présentation numérique qu'ils avaient éventuellement choisi de réaliser grâce à l'ordinateur dont chacun d'entre eux disposait durant son temps de préparation.

LEÇON D'HISTOIRE GENERALE

Les commissions LHG ont entendu cette année 185 candidats. La moyenne globale s'est établie à 8,56/20 pour l'ensemble des admissibles contre 9,01 lors de la session 2014 et à 10,58/20 pour les admis contre 10,88 en 2014, la modification de la nature de l'épreuve expliquant ce léger tassement.

Afin d'éclairer les candidats de la session 2015 et de leur montrer que cette épreuve n'est en rien une loterie et afin de soutenir l'investissement des futurs candidats et de leurs préparateurs, le présent rapport souhaite attirer l'attention sur trois points :

- un rappel des caractéristiques et des attentes de la LHG ;
- le constat issu des prestations entendues lors de la session 2015 ;

- enfin, quelques recommandations pour guider sur la voie d'une préparation performante (rappelons à quel point une consultation complémentaires des *Rapports* du jury des dernières sessions est importante – en ayant cependant présent à l'esprit les changements partiels de nature de l'épreuve LHG intervenus ces dernières années).

Caractéristiques de l'épreuve et attentes du jury

Caractéristiques

Le candidat traite devant une commission du jury un sujet d'histoire choisi hors du programme de la session, en deux moments successifs : un exposé (la « leçon » au sens strict) répondant au sujet puis un entretien permettant de préciser certains aspects, de corriger des erreurs, d'apprécier sa culture historique générale et son ouverture d'esprit. Cette configuration, que les candidats dominent bien pour la plupart, scande donc l'épreuve en deux temps de 30 minutes chacun. L'examineur initiateur du sujet conduit la majeure partie de l'entretien. Celui-ci s'achève sur un questionnement par les autres membres de la commission, incitant à rapporter le sujet à d'autres périodes historiques ; pour une leçon sur « La peste en Europe à l'époque moderne », le candidat peut se préparer à répondre à d'éventuelles questions sur ce thème ou un thème proche (maladies, épidémies, etc.) transposé dans d'autres époques.

Attentes

De par leur statut (décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié), les professeurs agrégés « assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège. [...] Ils peuvent également être affectés dans des établissements d'enseignement supérieur. »

Dès lors, le jury attend des candidats :

- la démonstration de fondements scientifiques ;
- un effort de synthèse, de rigueur et de clarté ;
- une attention portée aux différentes dimensions de la transmission des connaissances et de l'éveil de l'intérêt d'un auditoire.

L'exposé de la LHG leur permet notamment de témoigner de l'attention qu'ils portent :

- à la « construction de l'histoire » : référence aux sources pour toutes les périodes, contemporaine comprise ; présentation des grands champs historiographiques ; référence à l'ouverture de nouveaux axes de recherche...
- à la présentation, non d'une narration purement événementielle, mais d'une exploration de toutes les dimensions majeures d'un sujet, fondée sur une problématique claire (qui ne peut se réduire à une vague question ou idée), une structuration cohérente, une argumentation hiérarchisée mêlant exposition et analyse des faits, une prise en compte de l'évolution historiographique, un rapport exigeant à l'exactitude, le tout enrichi d'un petit nombre de documents judicieusement choisis apportant dimension humaine et matérialité. Le jury accorde à l'illustration de la leçon une grande importance, particulièrement dans le cas où celle-ci est incontournable (pour cette année : « Giotto, 1267-1337 » ou « La céramique attique, témoignage sur la vie et les croyances des Athéniens (fin VI^e siècle – IV^e siècle avant J.-C., etc.) ». Ces illustrations ne doivent pas être présentées fugitivement, sans élucidation de

leur source et contextualisation, ni explication, ni articulation explicite avec le sujet et l'argumentation.

Historien de formation, le candidat à un concours de recrutement de professeurs doit s'appréhender aussi comme enseignant potentiel auquel seront confiés des lycéens et de jeunes étudiants. L'attention du jury porte donc légitimement durant l'exposé comme durant les différentes phases de l'entretien sur son aptitude à s'être informé, à s'adapter à un public et à un contexte spécifiques, à respecter le temps imparti, à transmettre un savoir à des auditeurs et à les éveiller à la connaissance et à l'esprit critique, à intéresser, à mobiliser un support documentaire, à se confronter à des questions, à ne pas baisser les bras.

Constat à l'issue de la session 2015

Les candidats ont, dans leur très large majorité, respecté le cadre formel de la LHG. Le jury tient à souligner leur souci de bien faire ainsi que la détermination du plus grand nombre d'entre eux.

Ils ont en revanche diversement répondu aux attentes de l'épreuve et le jury constate le caractère très inégal des prestations entendues. Parmi celles-ci, un grand nombre, de niveau moyen, ne privent pas leur auteur d'une admission potentielle tout en rendant celle-ci plus aléatoire ; en revanche, d'autres – notées 6/20 ou moins – éloignent fortement cette potentialité. *A contrario* plusieurs leçons, de valeur égale ou supérieure à 14/20, confortent solidement les chances de succès.

Des fondements d'une bonne leçon

Le jury rappelle avec conviction qu'il n'y a pas de sujets faciles ou difficiles *a priori* : la leçon d'histoire n'est pas une loterie dont on sortirait plus ou moins chanceux. Il faut faire preuve de pragmatisme et de réflexion, en se souvenant que, cette année encore, des sujets à l'intitulé très « classique » ont donné lieu à des prestations faibles et des sujets plus originaux ont été très bien traités. Au demeurant, l'échange au sein de la commission et le travail d'harmonisation des notes – mené en plusieurs étapes – tiennent évidemment compte des sujets (et de la documentation disponible) – comme des documents (et de la documentation disponible) pour ce qui est des deux autres épreuves.

Maîtriser les bases d'une solide culture historique générale

Cette dernière permet de saisir les enjeux d'un sujet et en conséquence de sélectionner et hiérarchiser les informations nécessaires à leur éclairage. Les candidats concernés en font preuve lors de l'exposé, et elle se révèle davantage encore lors de l'entretien qui permet d'en mesurer la profondeur à travers les réponses aux questions de l'examineur initiateur du sujet et l'étendue lors de l'interrogation conduite par les autres membres de la commission.

Analyser avec soin le libellé du sujet

C'est le réflexe premier, indispensable pour comprendre la lettre, la nature et l'intérêt du sujet, s'orienter vers la bonne bibliographie, sélectionner les informations allant à l'essentiel et les présenter à travers une argumentation problématisée, sobre, cohérente et illustrée. Les leçons conformes à cette approche ont appartenu à toutes les périodes et ont été de type varié : « Les premiers temps de l'écriture en Mésopotamie », « L'humanisme en Italie, XIV^e-XV^e siècles », « François 1^{er}, roi de France » ou « État et société en RDA, 1949-1989 »...

Tout au long, se montrer réfléchi

- dans le choix des ouvrages à utiliser et la construction de la bibliographie. Pour « Etat et société en RDA, 1949-1989 », le candidat a su habilement tirer parti des ouvrages mis à disposition sur les tables de la salle de préparation et saisir tout l'apport du renouvellement des recherches historiographiques concernant la présentation de la diversité et de la vitalité d'une société encadrée mais non phagocytée.

- dans l'approche de l'entretien. Le candidat qui a traité « L'humanisme en Italie, XIV^e-XV^e siècles » a usé judicieusement de l'entretien pour apporter toutes les précisions nécessaires à son argumentation.

Utiliser une documentation appropriée

Une leçon est toujours valorisée par le choix d'un support documentaire restreint par le nombre mais judicieux par le choix. Cet apport, textuel, statistique, iconographique, n'a pas vocation d'agrément : présenté et commenté, il enrichit le raisonnement et donne une dimension réaliste, humaine. Il contribue incontestablement à transformer une leçon en « bonne leçon » ; *a contrario*, l'absence totale de toute référence à des textes, des images, des statistiques peut s'avérer très pénalisant pour peu que le fond de la leçon soit en lui-même médiocre.

Les candidats ont, pour la grande majorité, utilisé une présentation par vidéo-projection. Elle n'était pas obligatoire et ne constituait donc pas un critère discriminant (au passage, le jury rappelle qu'il s'est toujours montré – grâce aux appariteurs et aux membres des commissions et par le temps laissé aux candidats pour s'adapter – attentif aux soucis liés à l'informatique, notamment en 2015 au passage entre les ordinateurs de la salle de préparation et ceux de la salle de passage ; en aucun cas, un aléa informatique n'a joué dans la notation finale). Mais son usage pertinent s'est avéré un incontestable bonus, témoignant en outre qu'une des bases de la professionnalité enseignante était acquise ou en cours d'acquisition. La banque d'images et de cartes installée sur des ordinateurs en libre accès et le scanner lui aussi en libre accès faciliteraient la préparation de ces présentations numériques ; à cet égard, le jury regrette une fois encore la sous-utilisation de la banque d'images et de cartes : le recours à cette documentation aurait pu cependant améliorer la précision, l'argumentation et l'attrait de nombreuses leçons.

Aux origines des contre-performances

Les commentaires des commissions pointent très souvent une absence de perception de la (des) spécificité(s) du sujet. Elles n'attendent en rien une leçon érudite d'un spécialiste chevronné : il s'agit bien d'une leçon d'histoire générale qui doit manifester la capacité à analyser un sujet, à en aborder tous les aspects et à les exposer de manière claire et synthétique, bref la professionnalité en germe des candidats. Mais cette attente se heurte trop souvent à :

- une réflexion initiale insuffisante, qui occasionne soit un travail de définition trop hâtif, voire inexistant, des termes de l'intitulé et de leur interaction (préalable indispensable à la mise en place d'une problématique claire et cohérente), soit l'absence d'une problématisation (non une « idée » posée sous forme de question mais l'axe structurant d'une exploration aussi systématique que possible des aspects du sujet).

Il faut donc rappeler que l'analyse du sujet est un moment essentiel de la préparation : délimiter clairement ce qui y est inclus ou non évite de cruelles déconvenues. Traiter « Le pouvoir impérial et l'Italie de 1152 à 1250 » sans voir que le « royaume d'Italie » fait partie de l'Empire ne peut conduire qu'à un échec. Transformer le libellé initial « La France et l'Afrique sub-saharienne des indépendances aux années 1990 » en « La France et ses anciennes colonies » occulte toute l'Afrique anglophone ou lusophone. Limiter « Grecs et juifs au II^e siècle avant notre ère » au royaume séleucide en omettant pour l'essentiel l'Égypte et Alexandrie est une erreur importante. Confondre « L'Angleterre d'Élisabeth 1^{ère} » avec « Le règne d'Élisabeth 1^{ère} » aboutit à préparer un sujet différent de celui qui avait été donné... Les bornes chronologiques du sujet doivent être prises en compte, explicitées et interprétées : une leçon sur « Les Américains et la guerre du Vietnam de 1954 au début des années 1990 » qui consacre l'intégralité de la première partie aux années 1954-1963 tombe inévitablement dans le hors-sujet (généralités sur la guerre froide et la politique étrangère américaine) puisque les Américains ne s'intéressent guère à ce théâtre dans ces années-là.

De même, « Le combattant français de la Première Guerre mondiale » n'est pas réductible au « poilu » des tranchées ; « Gouverner l'Empire britannique (1858-1931) » doit différencier clairement « gouverner » et « administrer » et centrer le propos sur l'essentiel : la difficulté du centre (Londres) à gouverner des périphéries hétéroclites ; « Le Mécénat royal en France au XVII^e siècle » ne peut faire l'impasse sur les reines de France ; « Les Français et "leur" Empire colonial » ne peut se centrer sur les élites et les minorités anticolonialistes.

- une certaine dérive de la culture historique (déjà notée dans les rapports précédents), trop peu adossée au caractère diachronique de la discipline, à la mise en relief des grandes caractéristiques spécifiques à chaque période et à la mise en œuvre de faits et d'exemples précis, datés, localisés qui donnent ossature, clarté et vie. Parmi les candidats, certains cernent difficilement la chronologie des événements au point de ne pouvoir en saisir les interactions et en présenter des interprétations pertinentes. Il est également apparu que si l'histoire culturelle semble un domaine correctement maîtrisé, elle tend à dériver vers des approches réduites aux seules représentations. Tout ceci conduit à des leçons « conceptuelles » (au sens péjoratif de l'adjectif), surplombantes, sans aucune référence précise à des faits, des hommes et des femmes, des œuvres, des données chiffrées etc. L'histoire ne peut se réduire à des idées générales, des « représentations » et des concepts, *a fortiori* quand ce corpus, décisif mais complexe, est mal maîtrisé. Elle s'intéresse à des sociétés qui ont existé, avec des problèmes concrets et matériels qu'il convient de souligner et de mettre en valeur. Les villes sont... habitées (et ce à toutes les époques). Une leçon sur « Voyager en Europe au XVIII^e siècle (v. 1680 - v. 1780) » doit s'intéresser à la question du « comment » (à pied, à cheval, par la voie d'eau, etc.) et aux conditions concrètes de l'accueil dans les villes et provinces traversées... Traiter « Être domestique en France à la Belle Époque » suppose de ne pas évacuer (par pudeur mal placée ?) la sexualité des domestiques... alors que celle-ci alimente et fonde pour une part importante les stéréotypes bourgeois à l'égard de la domesticité. Etc.

Cette inflexion de la culture historique, déjà ancienne, se manifeste aussi par des faiblesses récurrentes dans des domaines aussi variés que l'histoire religieuse, économique, démographique, des relations internationales, politique, et ce quelle que soit la période. La leçon sur « Le bloc de l'Est au temps de la Guerre froide » préfère ainsi oublier le plan

chronologique au profit d'une présentation faussement dialectique, ce qui conduit la candidate à oublier l'année 1956 (XX^e Congrès du PCUS et ses suites)... « Les gauches en France, 1945-1981 » fait l'impasse sur Pierre Mendès-France. En dépit de plusieurs tentatives, des candidats ne parviennent pas à se souvenir des taxis de la Marne, à citer Diên Biên Phu ou les noms des quatre évangélistes correctement, à évoquer sommairement la Septante.

- une absence de réflexes pragmatiques. L'agrégation n'attend pas des candidats un savoir encyclopédique hors d'atteinte eu égard à l'extension du champ des connaissances. En revanche, le concours requiert réflexion et pragmatisme, qui facilitent notamment la recherche des informations *ad hoc*. Quels que soient les sujets et particulièrement pour ceux qui semblent au candidat les plus éloignés de leurs acquis, il faut commencer par la consultation des instruments de travail puis des ouvrages généraux et de synthèse : ces instruments de base nécessaires au traitement des sujets sont normalement présents en accès libre car le jury et la bibliothèque interuniversitaire Sorbonne portent une grande attention aux ressources disponibles dans la salle Jacqueline-de-Romilly. Combien de candidats, faute d'être passés par cette étape, se perdent dans des lectures trop spécialisées (via des ouvrages eux-aussi en accès libre ou prélevés à leur demande dans les magasins) qui ne doivent être abordées qu'en un second temps, après effort de problématisation et élaboration d'un premier plan clair et efficace. Faute de repères sur la « Monarchie normande de Sicile dans la première moitié du XII^e siècle » que des ouvrages de synthèse apportaient, le candidat oublie que la majeure partie du royaume se situe sur le continent... « Le nouvel Empire, 1530-1069 av. J.-C. » pâtit d'une conclusion illustrée par la pyramide de Chéops remontant à l'Ancien empire. La consultation d'un manuel d'histoire du XIX^e siècle aurait permis de cerner avec précision les acteurs diplomatiques et les événements incontournables de « La Question d'Orient, 1798-1923 ».

- un choix de plan manifestement inadapté. Le jury n'a aucun *a priori* et accepte tous les types de plan pourvu qu'ils soient adaptés au sujet proposé ; mais il rappelle que le plan chronologique ne doit pas être d'emblée négligé au profit de plans plus ou moins dialectiques, qui noient souvent la démarche dans des considérations générales et mettent sur le même plan des situations fort différentes. Des sujets « appellent » plus aisément certains plans : « La guerre de Sécession aux États-Unis » sera aussi efficacement traitée avec un plan thématique qu'avec un plan chronologique alors que « Les Français face aux maladies, vers 1830-vers 1920 » le sera certainement plus aisément avec un plan chronologique, qui mettra en évidence les ruptures fortes de la période.

- la non-maîtrise de la masse des informations (même si ces dernières sont bien appropriées au sujet) accumulées durant la préparation. Cela a par exemple été le cas d'une leçon sur « Le travail des femmes en France, vers 1840-1940 », durant laquelle le candidat s'est perdu dans un plan thématique dominé par les « représentations » et a négligé les mutations importantes de la période, toute noyées dans un déluge d'informations données dans le plus parfait désordre chronologique.

Pour terminer, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la conclusion. Il faudra que les candidats travaillent ce point avant la session 2016 car cette étape a été particulièrement insuffisante en 2015 : filandreuse, interminable pour « tenir » et s'approcher le plus possible des 30 minutes imposées, déparée par le manque de méthode (résumé « scolaire » du propos, absence de retour sur la problématique, absence d'ouverture).

Conseils aux candidats pour tirer le meilleur profit de l'épreuve

Vous devez vous persuader que les contre-performances signalées précédemment n'ont rien d'irréremédiables et que les fondements d'une bonne leçon n'ont rien d'inatteignables.

En amont de l'épreuve : continuez à acquérir une culture historique de base

La fragilité d'un certain nombre de leçons découle de problèmes de méconnaissance événementielle, institutionnelle, culturelle, etc. majeure, portant indifféremment sur toutes les périodes historiques, que l'on peut juger dommageable à l'exercice du futur métier (sans que les commissions oublient pour autant, lors de leurs échanges, la jeunesse des candidats ni le stress des oraux). Idéalement, cette culture générale se construit pas à pas tout au long de la scolarité secondaire : les faits montrent qu'à l'issue de ce parcours, les situations présentent trop de contrastes, même au sein d'un vivier pourtant intéressé par la discipline et composé d'élèves en situation de réussite scolaire. Mais tout reste encore possible au stade des études supérieures.

Le temps des études supérieures et l'année de préparation du concours

C'est le temps des études choisies. Pendant cinq ans, de l'entrée en licence au Master, l'étudiant parcourt les grandes périodes historiques dans une double optique de généralisation et d'approfondissement thématique ; s'ouvre à l'historiographie et au travail sur les sources ; se familiarise avec la méthodologie, la constitution de bibliographies, etc. Pourtant, le jury constate chez quelques candidats combien ces acquis semblent lointains et incertains.

La préparation de l'épreuve doit donc débiter au plus tôt et se mener parallèlement à celle des questions au programme afin de disposer du temps nécessaire à la réactivation et à l'élargissement progressif de sa culture générale. La consultation des *Rapports* successifs des jurys éclaire sur les types de sujets LHG posés. À partir de ces listes, prenez quelques exemples pour sonder votre propre culture, établir un bilan des lacunes ou des incertitudes, vous rassurer sur vos acquis. Portez votre attention sur les thèmes que vous n'avez jamais rencontrés. Dotez-vous d'aisance dans le maniement des instruments de travail : parcourez les ouvrages des grandes collections de manuels universitaires offrant une synthèse sur les données majeures concernant chaque période ; intéressez-vous aux grandes collections de monographies historiques, aux dictionnaires et atlas historiques et thématiques, aux ouvrages d'histoire de l'art, etc. Consultez le catalogue Sudoc et les sites tels Cairn et Persée. Tenez-vous informés des grands courants et des grands débats historiographiques, de l'élargissement des approches, informez-vous sur l'actualité historique en parcourant les revues d'histoire de diffusion de la recherche et de solide vulgarisation. Cet effort sera d'autant plus aisé qu'il s'inscrira dans un travail d'équipe qui, s'il est rigoureux, constituera en outre un entraînement à un des fondements clefs du métier d'enseignant à quelque niveau que ce soit.

Passez ensuite à la mise en pratique des outils ainsi recensés par un entraînement régulier à l'épreuve de LHG, dès avant les écrits et de manière plus soutenue après. Ne négligez aucune période.

Le jour de l'épreuve : réflexion, rigueur et pragmatisme

La préparation

Inspirez-vous des fondements d'une bonne LHG proposés ci-dessus et organisez méthodiquement votre temps. Les minutes qui suivent le tirage du sujet ne doivent pas être consacrées à la recherche fébrile d'informations et d'ouvrages : prenez le temps nécessaire pour faire une lecture attentive et réfléchie du libellé en l'analysant dans sa globalité. Questionnez-vous sur le sens des termes employés, le ou les territoires concernés, les bornes chronologiques par rapport au thème du sujet, etc.

À l'issue de ce questionnement, vous devez être capable de saisir l'intérêt de votre sujet et d'ébaucher un projet de lectures, voire de plan que la consultation des ouvrages confirmera ou modifiera (il convient en effet de faire preuve de réactivité et ne pas hésiter à modifier ses choix initiaux en fonction de ses lectures, pour autant que ces évolutions soient maîtrisées et ne surviennent pas à chaque heure). Cette ébauche vaut guide et garde-fou pour le reste de la préparation. Au demeurant, les commissions préfèrent une argumentation personnelle en lieu et place d'un « copier-coller » artificiel, et le plus souvent inadéquat, qui ne peut faire illusion dès que débute les questions. Ce premier temps compte pour beaucoup dans la pertinence ou non de votre leçon et vous protège d'erreurs et/ou d'oublis pénalisants, comme par exemple de réduire « Le théâtre athénien à l'époque classique » aux seuls aspects artistiques, culturels et pratiques en amputant quasiment le sujet de sa relation au politique.

Le sujet étant cerné, vous pouvez vous consacrer à la recherche des informations donnant corps à votre plan et le faisant évoluer autant que nécessaire. Pour constituer votre bibliographie, fiez-vous aux réflexes acquis pendant vos études et réactivés au cours de votre année de préparation. Commencez par les fondements, utilisez les instruments de travail ainsi que les manuels et les ouvrages de synthèse récents pour repérer les axes majeurs, les événements, personnages et problèmes essentiels. Confirmez, complétez ou modifiez alors l'ébauche de votre plan puis allez vers le plus complexe en recourant à des ouvrages spécialisés. Lors de la session 2015, des postes informatiques dédiés à la leçon d'histoire générale donnaient en outre accès aux bouquets électroniques de revues (Cairn, Persée), permettant notamment de combler des lacunes historiographiques par la consultation rapide des comptes rendus ; cette expérience sera prolongée en 2016.

La LHG ne requiert qu'un nombre limité d'ouvrages. Mais il faut éviter de se fonder sur un seul ouvrage, même bien choisi, car cela engendre la reproduction du point de vue et des inévitables limites dudit ouvrage ; réunir de quoi aborder les différentes dimensions du sujet ; en troisième lieu, prêter attention à la date d'édition (travailler à partir de travaux trop datés expose à présenter des informations aujourd'hui reconsidérées). En se fondant pour l'essentiel sur deux ouvrages anciens (le *Dictionnaire historique des fascismes et du nazisme* de S. Berstein et P. Milza et *L'État SS* d'E. Kogon) sans connaître – même de manière allusive – les travaux de C. Browning, J.-L. Leleu, F. d'Almeida, J. Chapoutot ou D. Goldhagen..., la leçon sur « La SS, 1929-1945 » s'est privée d'outils majeurs. N'écartez par les ouvrages en langue étrangère – anglais en particulier – dont la consultation (introduction, conclusion, plan, documents) apporte souvent un éclairage intéressant ; si le jury a choisi d'en placer quelques ouvrages en accès libre, c'est qu'il considère qu'ils sont utiles. Chemin faisant, mettez de côté de quoi présenter au jury une bibliographie organisée : instruments de travail (encyclopédie, dictionnaires, atlas), sources et documents clefs, historiographie, manuels généraux et

ouvrages de synthèse, ouvrages spécialisés, articles de revues (le tout sans oublier de mentionner l'année de parution et/ou d'édition revue).

À partir de votre plan, et en conservant une certaine souplesse à cet égard, rechercher dans les ouvrages les informations qui vous intéressent. Pendant au moins deux heures, parcourez-les, lisez leur introduction et leur conclusion, consultez attentivement leur table des matières, retenez les pages utiles par des « post-it ». Regroupez les données recueillies par thèmes afin de pouvoir aisément ensuite les hiérarchiser et les organiser. Le jury n'a pas la religion du plan en trois parties mais il constate que la totalité des candidats en font le choix ; rappelons par contre la nécessité de construire des sous-parties, faute de quoi, l'argumentation se perd et les membres de la commission avec elle.

N'oubliez pas que vous devez consacrer un peu de temps à des tâches qui ne sont pas négligeables : préparation des documents qui seront mobilisés, mise au propre du plan, etc. En 2015, chaque candidat de l'épreuve de LHG était doté d'un poste informatique personnel lui permettant de construire une présentation vidéo-projetable de sa leçon (PowerPoint, PDF, etc.), y compris en faisant retour périodiquement sur le plan adopté pour ponctuer les étapes. Une telle présentation est précieuse mais suppose de posséder un minimum d'entraînement et d'y consacrer un peu de temps ; cet entraînement sera d'autant plus utile à partir de 2016 que les *paperboard* et les rétroprojecteurs (et par conséquent les transparents) ne seront, sauf exceptions, plus disponibles.

La leçon proprement dite : de la maîtrise avant tout

Il s'agit d'abord de la maîtrise du sujet : il en a été longuement question plus haut.

Il s'agit aussi de la maîtrise des règles d'exposition. Soignez l'introduction, qui donne au jury une première impression et un guide. Vous y définirez les termes du sujet, ses limites chronologiques et spatiales, y ferez référence – *a fortiori* si le thème l'implique spécifiquement – aux sources et à l'historiographie ; vous y dégagerez la problématique pour terminer sur l'annonce sobre du plan (un plan préparé pour être montré autant que nécessaire : sur une diapositive récurrente de la présentation numérique, au tableau...). Le jury attire l'attention des candidats sur la question de « l'accroche » d'une introduction. Débuter par une citation, un tableau, une œuvre d'art est une bonne idée, mais il convient de ne pas donner à tout ceci un caractère emphatique et surtout d'en faire quelque chose d'utile, c'est à dire de le relier clairement au sujet et au reste de l'introduction.

Le développement argumente par étapes les enjeux du sujet tels que dégagés par la problématique. La commission s'organisant autour de l'examineur initiateur du sujet et de non-spécialistes de ce sujet – qui tous ensemble évaluent la leçon à partir de la proposition de note de l'auteur du sujet –, le candidat doit s'attacher à répondre à des attentes complémentaires et à intéresser tous ses auditeurs (comme plus tard tous les groupes auxquels il s'adressera et qui seront inévitablement divers). L'intérêt des examinateurs sera retenu par une présentation à la fois scientifique et pédagogique dégageant clairement l'essentiel. Il le sera aussi en alternant faits majeurs, concepts clefs et exemples précis datés et localisés, en recourant à des cartes, croquis et illustrations qui donneront précision, chaleur et matérialité à votre exposé (le jury insiste une fois encore sur ce dernier point, par rapport auquel l'évolution des leçons est préoccupante, donnant souvent l'impression que l'histoire ne connaît plus les êtres humains et raisonne à espace et temps à la fois confus et constants).

Ne « bâclez » pas votre conclusion et ne la restreignez pas à une synthèse (et *a fortiori* une répétition) des arguments déjà présentés : faites-la remplir toute sa fonction : répondre à la problématique et ouvrir des perspectives, des hypothèses de recherche...

L'entretien

Il vise à améliorer les prestations entendues et à évaluer des compétences et des attitudes complémentaires. Cette année encore bien des prestations ont gagné des points précieux grâce à un entretien de qualité. Les questions posées vous invitent à préciser vos arguments, à faire émerger des aspects ignorés, à rectifier des informations ou l'emploi erroné de certains termes. Il est de votre intérêt de répondre précisément mais aussi d'avouer ponctuellement votre ignorance : vous permettrez ainsi au jury de rechercher un terrain de connaissances qu'il espère plus assuré ; mieux vaut répondre sans détour « Je ne sais pas » plutôt que de se perdre dans des conjectures vagues à l'aide d'un « J'imagine que » toujours inapproprié. En revanche, il convient de ne pas se décourager trop vite et de réfléchir : les commissions sont sensibles à l'attitude de candidats qui pensent, supposent de manière plausible, se corrigent. Restez donc engagés.

Tout au long, une nécessaire maîtrise de soi

L'agrégation est un concours exigeant qui réclame un investissement personnel intense. En dépit de la fatigue de la préparation, de la grande chaleur des derniers jours et du stress inévitable, les candidats de la session 2015 ont su se dominer et, pour la grande majorité, intéresser, fût-ce de manière inégale, le jury à leur prestation. Convaincre implique une mobilisation totale, celle de l'esprit, instrument d'organisation de la réflexion, et celle du corps qui la transmet via l'attitude générale, le regard, la gestuelle, la voix. Le choix du mot « leçon » pour qualifier l'épreuve n'est pas fortuit : l'agrégation est un concours de recrutement de professeurs et c'est aussi, et de manière importante, dans ces dernières dimensions que se construit, se révèle et s'évalue la compétence professionnelle potentielle des candidats.

Dans la communication des informations, la voix du candidat joue donc un rôle majeur. Tel un instrument, n'hésitez-pas à la moduler pour marquer la différence entre l'essentiel et ce qui l'est moins. Le rythme gagne à être soutenu et fluide, jamais précipité. La voix porte une parole, un discours construit et informatif, dont l'énonciation et la réception exigent de la rigueur dans les mots employés (on évitera ainsi de parler de « stathouser » pour stathouder, de « Saint Colombin » pour Saint Colomban, de frères « converses » pour convers, etc.) Le candidat s'adresse aussi à la commission par le regard qu'il porte sur chacun des examinateurs pour l'intéresser à l'échange. Le visage ne doit pas être fermé mais expressif, toujours dans la juste mesure : pourquoi ne pas souligner, d'un sourire, une anecdote plaisante, retrouver de la gravité pour évoquer un fait dramatique ? Il ne faut pas non plus hésiter à se déplacer opportunément dans la salle afin de noter au tableau de manière lisible et ordonnée un nom de personne ou de lieu (sans abus, car votre capacité d'adaptation vous a fait prendre conscience que vous n'étiez... ni en classe de seconde ni en première année de licence) ou un terme inusité (sans multiplier les mots d'origine étrangère dès lors qu'ils ne sont pas indispensables et possèdent des équivalents français). Ni à attirer, d'un geste précis de la main (ou à l'aide d'un pointeur mis à disposition), l'attention sur le détail significatif d'un document iconographique ou d'un graphique, sur la localisation d'une ville, d'une région, etc.

Cette maîtrise de soi doit aussi s'inscrire dans celle du temps imparti

À de très rares exceptions près, les candidats ont respecté le temps imparti pour l'épreuve dans ses grandes masses. Cependant, et de manière malheureusement continue au fil des sessions, la ventilation du temps disponible entre les différentes composantes de l'exposé présente trop souvent des déséquilibres. Les introductions sont parfois excessivement longues (jusqu'à 8-9 minutes) tout comme la première partie ; il arrive donc trop souvent que plus de la moitié du temps soit passé quand débute la deuxième partie ; dès lors, l'argumentation est déséquilibrée, et la dernière partie (qui est la plus fraîche dans l'esprit de la commission) se trouve réduite et bâclée. Une répartition équilibrée accorderait approximativement 15 % à l'introduction, un petit quart du temps à chaque partie dans un plan tripartite et approximativement 12 % à la conclusion. Tout ceci n'est évidemment pas que de forme : il y va du caractère démonstratif de l'exposé et du témoignage apporté ou non de la capacité du candidat à pouvoir gérer de futures séances d'enseignement, qualité décisive quel que soit le niveau auquel il interviendra.

Sujets de leçon d'histoire générale traités durant la session 2015

Athènes et Philippe II de Macédoine

Chypre du milieu du VI^e siècle à 58 avant notre ère

Gouverner l'empire achéménide (522-330 avant J.-C.)

Grecs et Juifs au II^e siècle avant notre ère

Justinien I^{er} (527-565)

L'âge du bronze en Europe

L'Égypte de l'époque thinite et de l'Ancien Empire

L'empire des Han (Chine)

L'évergétisme dans les cités grecques (III^e-I^{er} siècle avant J.-C.)

La Bible comme document historique : l'exemple du livre de Daniel

La céramique attique, témoignage sur la vie et les croyances des Athéniens (fin VI^e siècle-IV^e siècle avant J.-C.)

La citoyenneté à Athènes de Solon à Aristote

La crise du III^e siècle dans l'empire romain

La Gaule au II^e siècle avant J.-C.

La Grèce en 490 avant notre ère

La guerre en Grèce aux époques archaïque et classique

La mort, les morts et les pratiques funéraires dans le monde grec à l'époque archaïque et à l'époque classique

La paix d'Apamée (188 avant J.-C.)

La religion des Athéniens à l'époque classique

La royauté séleucide de la fin du IV^e siècle avant J.-C. jusqu'à Antiochos III inclus

La seconde guerre Médique

Le monde homérique

Le néolithique en Europe (à l'exclusion des cultures des steppes)

Le Nouvel Empire égyptien, 1530-1069 av. J.-C.

Le roi Salomon et son royaume

Le sanctuaire apollinien de Delphes à l'époque archaïque et à l'époque classique

Le théâtre athénien à l'époque classique

Les Alcéméonides d'Athènes

Les Attalides
Les cités grecques d'Asie mineure au II^e siècle après J.-C.
Les esclaves en Grèce (époques archaïque et classique)
Les institutions des cités grecques à l'époque hellénistique
Les Minoens
Les Mycéniens
Les oligarchies en Grèce à l'époque archaïque
Les Pisistratides d'Athènes
Les premiers temps de l'écriture en Mésopotamie
Pergame, ville et capitale
Personnalité et culte d'Héraclès dans le monde grec antique
Philhellénisme et antihellénisme à Rome au II^e avant J.-C.
Platon, témoin de son temps
Pratiques initiatiques et éducatives dans le monde grec à l'époque archaïque et à l'époque classique
Ramsès II
Rhodes de la fin du V^e siècle avant J.-C. jusqu'au Principat d'Auguste
Rome du VIII^e au III^e siècle avant J.-C.
Sparte au début du IV^e siècle avant notre ère (404-362)
Xénophon, témoin de son temps

Benoît d'Ariane et la réforme du monarchisme (VIII^e-IX^e siècles)
Clovis et la royauté franque (V^e-VI^e siècles)
François Villon et son temps
Giotto 1267-1337
Jan Van Eyck et Hans Memling : deux primitifs flamands et leur temps
L'apparition et le développement des autonomies communales en Europe occidentale (XI^e-XIII^e siècles)
L'aristocratie franque (VI^e-VII^e siècles)
L'art de mourir (*ars moriendi*) et les danses macabres en Europe (XIV^e-XV^e siècles)
L'enseignement universitaire en France (XIII^e-XV^e siècle)
L'humanisme en Italie (XIV^e-XV^e siècles)
L'ordre de Cîteaux (XI^e-XIII^e siècles)
La bataille d'Hastings (1066) et la « tapisserie » de Bayeux
La construction de la justice royale en France (XIII^e-XV^e siècles)
La diffusion et l'extension du christianisme en Europe
La monarchie normande de Sicile dans la première moitié du XII^e siècle.
La Normandie aux X^e-XI^e siècles (jusqu'à Robert 1^{er})
La querelle des images dans l'empire byzantin (717-843)
La réforme de l'Église aux XI^e-XII^e siècles
La Renaissance carolingienne (VIII^e-X^e siècles)
La vie religieuse et les problèmes de l'action pastorale en Europe occidentale du XIII^e siècle.
Le commerce dans les royaumes barbares d'occident de Clovis à Charlemagne
Le livre en Europe occidentale avant l'imprimerie (VIII^e siècle - années 1450)
Le pouvoir impérial et l'Italie de 1152 à 1250
Le régime seigneurial dans le royaume de France, XI^e-XIII^e siècles
Le retour à l'Antiquité dans l'Italie de la Renaissance (XIV^e-XV^e siècles)
Le royaume burgonde (V^e-VI^e siècles)
Le vin au Moyen Âge

Lépreux et léproseries (XII^e-XV^e siècles)
Les campagnes du royaume de France (XI^e-XIII^e siècles)
Les Eglises barbares (v. 500-600)
Les Etats régionaux en Italie au XV^e siècle (Italie du sud exclue)
Les foires de Champagne et de Brie (vers 1180-vers 1320)
Les Francs et la Germanie de Clovis à Charlemagne
Les moines irlandais et le continent (fin VI^e siècle-VII^e siècle)
Les ordres mendiants (XIII^e-XV^e siècles)
Les usages de l'écrit dans l'Europe latine, permanences et nouveautés (XIII^e-XV^e siècles)
Les vikings et l'Europe (IX^e-XI^e siècles)
Les villes en Europe occidentale (VI^e-X^e siècles) (régions sous domination musulmane exclues)
Les villes et la vie urbaine dans l'Italie communale (XII^e-XIII^e siècles)
Monnaies et systèmes monétaires en Europe occidentale aux VI^e-VII^e siècles
Paris au temps des rois Philippe Auguste et Louis X (vers 1180-vers 1270)
Pauvreté et institutions secourables en Europe Occidentale (XIV^e-XV^e siècle)
Philippe Auguste et le gouvernement du royaume de France
Robert le Pieux et la religion royale
Rome aux XIV^e et XV^e siècles
Suger (1080-1151), la royauté et Saint-Denis

Boire et manger en Europe au XVIII^e siècle (Révolution exclue)
Catherine la Grande
Erasme de Rotterdam
François I^{er}, roi de France
L'Angleterre d'Élisabeth I^{ère}
L'aristocratie anglaise au XVII^e siècle
L'empire colonial français aux XVII^e et XVIII^e siècles
La noblesse d'Ancien Régime en France aux XVII^e-XVIII^e siècles
La peste en Europe à l'époque moderne
La régence (1715-1723)
La république des Provinces-Unies au XVII^e siècle
La Traite négrière au XVIII^e siècle
Le catholicisme dans la France moderne (1680-1780)
Le Concile de Trente
Le mécénat royal en France au XVII^e siècle
Le monde des savants dans l'Europe du XVIII^e siècle
Le monde rural en France au XVII^e siècle
Le règne de Charles I^{er} d'Angleterre (1625-1649)
Les bourgeoisies en France (XVII^e-XVIII^e siècles)
Les crises climatiques en Europe à l'époque moderne
Les Européens et l'Inde au XVIII^e siècle
Les jésuites en Europe au XVIII^e siècle
Les paix de religion en Europe de 1555 à 1648
Les parlements de Louis XIV et Louis XV
Louis XIV, roi de guerre
Louvois
Machiavel

Marie de Médicis
Opinion publique et censure en France (v. 1750-1789)
Palais et demeures royales en France au XVI^e siècle
Paris au XVI^e siècle
Paris au XVIII^e siècle (Révolution exclue)
Peindre en France au XVII^e siècle
Pierre le Grand de Russie
Production textile et usages vestimentaires en France sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles).
Richelieu
Rome, capitale de la Contre-Réforme (année 1560 – fin XVII^e siècle)
Sciences et société en Angleterre au XVII^e siècle
Se nourrir à Paris au XVIII^e siècle
Sorcellerie et possession en France (XVI^e-XVII^e siècles).
Sully
Travailler en ville dans la France d'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles)
Venise au XVIII^e siècle
Violence et religion dans la France du XVI^e siècle
Vivre au village dans la France d'Ancien Régime
Voyager en Europe au XVIII^e siècle (v. 1680 - v. 1780)

Corps et sexualités en France (des années 1900 aux années 1970)
Etat et société en RDA (1949-1989)
Etats et santé en Europe au XIX^e siècle (jusqu'en 1914)
Etre domestique en France à la Belle Époque
Être noir aux États-Unis (1865-1968)
Gouverner l'empire britannique (1858-1931)
L'alimentation des Français du début du XIX^e siècle au milieu des années 1970
L'Asie du Sud-Est dans les relations internationales (1945-1995)
L'esthétisation de la politique dans l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie
L'idée d'Europe (1920 à 1952)
La « question d'Orient » (1798-1923)
La « révolution » Meiji (1867-1912)
La Chine et l'opium (1820-1920)
La France et l'Afrique subsaharienne des indépendances aux années 1990
La grande peur du choléra en Europe (1830-1919)
La Guerre de Sécession aux États-Unis
La propagande pendant la Première Guerre mondiale
La Résistance française (1940-1945)
La révolte des Boxers
La SS (1929-1945)
La transition démocratique de l'Espagne (1975-1992) : une transition exemplaire ?
Le bloc de l'Est au temps de la Guerre froide
Le combattant français dans la Première Guerre mondiale
Le poujadisme en France sous la IV^e République
Le Sud des États-Unis de la guerre de Sécession au New Deal
Le travail des femmes en France (v. 1840-1940)
Les Américains et la guerre du Vietnam de 1954 au début des années 1990

Les chrétiens face aux totalitarismes (1922-1945)
Les circulations en Méditerranée des années 1820 aux années 1930
Les Français et « leur » empire colonial 1919-1954 (France métropolitaine uniquement)
Les Français face aux maladies (vers 1830-vers 1920)
Les gauches en France (1945-1981)
Les jeunes en France (1930-2005)
Les mémoires de la Grande Guerre (1919-1939)
Les métropoles américaines de 1872 à 1929 (États-Unis uniquement)
Les migrations dans le monde britannique des années 1810 aux années 1930
Les mondes ouvriers en France (de la Belle Époque à la fin des années 1930)
Les pollutions en Europe à l'âge industriel (début du XIX^e siècle - milieu des années 1970)
Les procès de Nuremberg et de Tokyo
Les sociétés urbaines dans l'empire ottoman (1839-1923)
Les violences de guerre en Asie et dans le Pacifique (1937-1948)
Loger les Français (1944-1973) (France métropolitaine uniquement)
Nationalisme et communisme en Chine (1919-1939)
Pouvoir et vie culturelle en URSS de Staline à Brejnev
Travailler au village en France au XIX^e siècle (jusqu'en 1914)
Vienne et la modernité urbaine (1857-1914)

SEBASTIEN COTE

EXPLICATION DE DOCUMENTS HISTORIQUES

Les 185 admissibles ont concouru dans le cadre de l'épreuve d'explication de documents historiques (EDH). La moyenne des notes attribuées aux présents a été de 9,48, et la moyenne des notes attribuées aux admis de 11,6. L'augmentation est donc assez sensible par rapport à l'an dernier : 8,97 et 10,53, pour cette épreuve destinée à permettre à des spécialistes d'histoire, déjà sélectionnés par des épreuves écrites, de mettre en valeur leurs compétences.

Pour expliciter les critères d'appréciation et conseiller les futurs candidats, on rappellera ci-dessous les conditions matérielles dans lesquelles s'est déroulée l'épreuve ; on s'efforcera aussi de fournir des éclaircissements sur la nature de cette dernière, dans la suite des rapports des sessions antérieures auxquels les candidats doivent se reporter ; on recensera enfin les sujets donnés au titre de la session 2015, ce qui constitue un précieux outil pour les futurs candidats et les préparateurs.

Les conditions matérielles de la session 2015

Les candidats disposent de six heures de préparation en bibliothèque. Ils peuvent demander jusqu'à cinq ouvrages, qui complètent ceux mis à leur disposition dans la salle de lecture Jacqueline-de-Romilly qui accueille cette préparation. Dans cette salle, les ouvrages sont regroupés par période et par épreuve (histoire ancienne en vue de l'épreuve d'explication de documents historiques, histoire ancienne en vue de la leçon d'histoire générale...) même si, bien sûr, au moment de chacune de leurs deux épreuves, les candidats ont à leur disposition l'ensemble de la bibliothèque d'histoire du concours et pas seulement les livres concernant prioritairement une épreuve et une période. Comme cela a été rappelé plus haut, les candidats admissibles peuvent prendre connaissance de la disposition des ouvrages avant leur première épreuve orale d'histoire.

Outre ces livres et des cartes murales, de nombreuses cartes et images numérisées ont été mises à disposition dans des dossiers chargés sur des ordinateurs disposés en salle de préparation. Grâce à des clés USB qui leur ont été prêtées, les candidats ont pu ainsi choisir, copier et transporter des éléments d'illustration et de localisation, utilisés lors de l'épreuve pour illustrer tel ou tel aspect de l'EDH. Les candidats ont pu encore utiliser des transparents pour rétroprojecteur, sur lesquels ils pouvaient avoir dessiné une carte, un schéma ou un graphique ; ils ont disposé d'un chevalet de conférence (*paperboard*) sur lesquels ils pouvaient porter leur plan à l'avance, de façon que celui-ci fût affiché lors de leur passage ; rappelons que le recours à ces outils de communication est appelé à ne subsister qu'à titre exceptionnel en 2016.

L'oral est public (dans les limites pratiques fixées par le règlement annuel du concours). Il consiste en un exposé – l'explication proprement dite – de vingt-cinq minutes (en cas de doute, imputable par exemple à une panne de chronomètre..., sur le temps encore disponible, un candidat ne doit pas hésiter à interroger la commission) suivi d'un entretien. Les questions de cette seconde portent principalement sur la documentation expliquée et sur la question de programme qui y a donné lieu, mais aussi sur les trois périodes historiques qui n'étaient pas concernées au premier chef par le sujet.

Le sens de l'épreuve

Les candidats sont généralement en mesure de mettre en évidence la logique interne des textes proposés, mais ils négligent encore trop souvent de s'interroger sur leur portée historique à la lumière d'éléments externes. Or, la contribution du document à la connaissance historique, notamment par rapport à d'autres sources disponibles, fait partie des questions que le candidat doit se poser. On attend en effet d'un historien qu'il fasse preuve de sens critique, qu'il estime la valeur d'une source non seulement en fonction de sa cohérence propre mais aussi par rapport à l'ensemble des connaissances actuelles. En ce sens, l'EDH est non seulement l'occasion de montrer des qualités pédagogiques mais aussi scientifiques : les connaissances de fond et les connaissances bibliographiques acquises au cours de plusieurs années d'étude trouvent là un moyen de s'exprimer.

Il est bien sûr nécessaire d'avoir, pendant les mois précédant l'épreuve, pris l'habitude de considérer les différents types de sources (textes, iconographie, statistiques...), et la première publication – non décomptée dans les ouvrages autorisés en sus de ceux disponibles en salle de préparation – qu'un candidat se doit de demander est, si elle existe et est disponible, celle d'où est tiré son sujet même. Le candidat aura ainsi moyen de trouver, dans l'introduction ou les annexes et les notes du volume, des précisions utiles sur l'auteur, la source, des points précis du document. La mention « source non communicable », explicitement indiquée avec certains documents, vise à éviter qu'un candidat ne perde du temps à demander un ouvrage non accessible ; les ressources bibliographiques mises à disposition permettent de mener le commentaire dans de bonnes conditions : le jury veille avec attention à ce point. Avant de se précipiter sur des ouvrages érudits, un candidat a intérêt à consulter un/des manuel(s) de base où il pourra trouver des développements consacrés précisément à l'auteur du document, au contexte, à telles notions fondamentales qui doivent être maîtrisées pour mener à bien l'explication, etc.

Selon les cas, les candidats peuvent ne pas se contenter des livres à leur disposition dans la salle de préparation. Il est donc indispensable durant les mois précédant les oraux de consulter assidûment les ouvrages en relation avec le programme, de façon à savoir déjà, quand la préparation commence, où trouver tel type de renseignement (statistiques, cartes spécialisées, éléments biographiques...), grâce par exemple aux tables des matières détaillées ou aux *indices* dont certains ouvrages peuvent être dotés. De même, pour exploiter au mieux des ouvrages dont ils disposent durant le temps de préparation, et mesurer la rapidité avec laquelle s'écoule le temps imparti, les candidats ont grand intérêt à avoir effectué des exercices de préparation avant les épreuves d'admission.

Mais c'est bien toujours le document proposé qu'il s'agit d'étudier, et la bibliographie disponible a pour but d'aider les candidats, pas de se substituer à eux.

Illustrons ces traits et attentes par quelques points de vigilance empruntés aux explications en histoire moderne. De façon générale, on conseille aux candidats de se concentrer sur les documents proposés et de ne pas en faire des prétextes à des développements trop généraux sur la première globalisation... Il ne leur faut pas oublier non plus que la péninsule ibérique est au cœur du programme et que l'on attend donc d'eux une certaine familiarité avec l'histoire et la culture espagnole et portugaise : un des meilleures explications entendues a porté sur un texte classique de la culture portugaise, *Les Lusitades* de Camoens, durant laquelle le candidat

a su mettre en valeur les rapports complexes entre le Portugal et le monde que ce texte dévoile. Sur une question telle que la péninsule ibérique et le monde, il est par ailleurs nécessaire que les candidats se posent la question des espaces. Le jury s'est donc étonné que les routes commerciales ne soient pas concrètement connues. Il ne s'agit pas simplement de proposer une carte mais de réfléchir aux conditions de l'espace à l'époque et, pour chaque lieu, de tenir compte de la distance-temps et des itinéraires. La route de l'argent qui mène de Potosi à Séville ne peut être ignorée, ainsi que celle du galion de Manille. Dans un texte qui traite des Indes occidentales, Carthagène ne peut être la ville espagnole : il s'agit de Cartagena de Indias, grand port négrier et étape de la carrera de Indias. Buenos Aires est une ville marginale par rapport aux routes officielles mais un point de rencontre et d'échange important entre les deux Amériques, espagnole et portugaise. Autre exemple pris dans deux leçons sur le même espace à des moments différents : le Mozambique où fait escale Vasco de Gama dans son premier voyage vers l'Inde, doit être caractérisé comme la première étape de la route maritime de l'océan indien que les Portugais recherchent... alors que le Mozambique du début du XVII^e siècle est une escale bien connue de la carreira da India, convoitée par la VOC des Hollandais. Ainsi, non seulement l'espace mais encore la chronologie des empires doit être sue dans ses grands traits.

L'explication

Le jour de l'épreuve, les candidats doivent impérativement identifier l'auteur du document et situer les événements dans le temps aussi précisément que possible (un discours de Cicéron, contemporain des guerres civiles, n'est pas une biographie de Plutarque écrite plus d'un siècle après la mort du personnage considéré), sa nature (un article de journal n'est pas une correspondance, ni une miniature ou un tableau de statistiques constitué par des historiens du XX^e ou du XXI^e siècle).

Un plan efficace compte généralement trois parties (ceux en deux parties ne permettent bien souvent pas aux candidats de tenir le temps imparti). Ainsi qu'il était souligné dans le *Rapport* sur la session 2014, le contexte doit être clairement explicité, qu'il s'agisse de l'espace, du moment, des acteurs en cause. Le candidat doit veiller à la fois à analyser de manière factuelle les éléments du texte et à les replacer dans un contexte plus large. Le jury relève une tendance chez certains candidats à négliger de contextualiser les documents les plus récents, à la différence des sources antiques et médiévales : il tient donc à rappeler que, y compris en histoire contemporaine, la masse des informations ne dispense pas de réfléchir à la nature du document proposé, à la biographie de son auteur, au contexte de production. Il ne faut pas retenir que certains points de détail du document, mais prendre en compte ses éléments les plus importants. C'est en prêtant attention à certains aspects concrets du document que l'on évite le plus sûrement de s'enfermer dans des interprétations globales convenues. Les candidats ne lisent pas toujours assez les textes et ont trop tendance à plaquer de « grandes idées » vues pendant l'année ou dans les ouvrages en préparation. Ils ne sont ainsi pas toujours sensibles aux dimensions spécifiques des textes, leur préférant de vastes enjeux idéologiques ou politiques.

Un exemple montre que les candidats ne prêtent pas toujours une attention suffisante aux contradictions internes de certains documents. L'un d'eux a dû expliquer un texte sur le calife

Al-Nâsir de Bagdad (1180-1226), généralement tenu en grande estime par les historiens, et visiblement en très piètre estime par l'auteur du texte, un historien égyptien, Qalqashandi, qui écrit plus de cent ans après la mort du calife. Au lieu de se poser la question de la divergence entre la source et l'historiographie moderne, de se demander pourquoi, le cas échéant, l'historiographie moderne a jugé favorablement (en l'occurrence, les historiens marxisants des années 1970 parce que ce calife se serait appuyé sur des « milices urbaines » qu'on a voulu comparer aux milices bourgeoises des villes médiévales), le candidat a décidé que la source avait tort, ou plutôt qu'on avait dû mal la lire (ou mal la traduire). La bonne démarche consistait, au contraire, à partir du texte, qui était assez explicite sur les raisons de la condamnation (divisions de l'islam, préparation des conditions de la grande catastrophe de 1258, prise de Bagdad par les Mongols) et pas des commentaires, même si l'historiographie est utile et intéressante à interroger. Une bonne part des meilleurs commentaires de texte ont été le fait de candidats qui n'avaient pratiquement pas demandé de livres dans les magasins, se contentant de ce qu'il y avait sur les tables, dans les rayonnages (*l'Encyclopédie de l'Islam* par exemple) et de ce qu'ils avaient appris et compris pendant l'année, ce qui est sans doute le plus important pour resituer l'indispensable contexte global.

Une des meilleures explications en histoire ancienne a ainsi été consacrée à un extrait du *Pro Fonteio*. Le candidat a su retenir de la biographie de Cicéron ce qui était nécessaire à la compréhension du texte. Il l'a mis en perspective en rappelant le contexte historique et géographique, tout en explicitant les termes renvoyant aux réalités institutionnelles et politiques du monde romain à cette époque (fonctionnement des tribunaux, rôle des publicains, des colons de Narbonne et de la cité de Marseille).

Durant l'explication, il convient que les candidats fassent clairement sentir la progression de leur exposé, par tel signe porté en marge du plan affiché ou tel geste précis (et non vaguement effectué à deux mètres du plan), en évitant les formules pesantes (« Je vais passer maintenant à mon petit c »). Le développement se doit d'être relativement équilibré. Les termes spécifiques, transcrits d'une langue étrangère, ou les noms propres peu connus doivent être portés lisiblement au tableau au cours de l'oral – s'ils ne figurent pas déjà dans la documentation à commenter. Il est bien venu que le candidat illustre son propos par une carte ou par un croquis qu'il aura éventuellement pris soin de constituer lui-même, à la lisibilité et à la pertinence duquel il aura veillé.

De fait, les meilleures notes ont été attribuées à des explications alliant la clarté de l'exposition et la précision de l'analyse.

Documents historiques expliqués durant la session 2015

Pour aider les candidats et les préparateurs, on a indiqué ci-dessous le « format » d'un certain nombre de textes (bornes des extraits de sources publiées ou/et nombre de signes).

Question d'histoire ancienne

Le premier consulat de Pompée et Crassus. Plutarque, *Pompée*, 21-23 (trad. R. Flacelière et É. Chambry, Paris, CUF, 1973).

L'administration de la Gaule Transalpine par Marcus Fonteius. Cicéron, *Pour Fonteius*, VI, 11-VII, 16 (trad. A. Boulanger, Paris, CUF, 1973).

Cicéron appuie la rogatio Manilia. Cicéron, *Sur les pouvoirs de Pompée*, VI, 14-VII, 19 (trad. A. Boulanger, Paris, CUF, 1929).

Un manuel de campagne électorale. Quintus Cicéron, *Commentariolum Petitionis*, 2, 3, 16-20, 29-32 et 50 (trad. L. A. Constans, Paris, CUF, 1950).

La conjuration de Catilina. Salluste, *La conjuration de Catilina*, 36-38 (trad. A. Ernout, Paris, CUF, 1974).

La Gaule chevelue vue par César. César, *Guerre des Gaules*, VI, 11-16 (trad. d'après L.-A. Constans, Paris, CUF, 1926).

César en Égypte. César, *Guerre civile*, III, 103-104 et 106-109 (trad. P. Fabre, Paris, CUF, 1982).

La dictature de César. Suétone, *César*, 40-44 (trad. H. Ailloud, Paris, CUF, 1931).

Atticus, un ami de Cicéron pendant les guerres civiles. Cornelius Nepos, *Atticus*, 4-9 (trad. A.-M. Guillemin, Paris, CUF, 1923).

Le triumvirat et les proscriptions. Velleius Paterculus, II, 66-67 (trad. J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1982).

Les causes de la Guerre de Pérouse. Appien, *Guerres Civiles*, Livre V, XII-XIV, 45-59 (trad. M. Étienne-Duplessis, Paris, Les Belles Lettres, 2013).

Les donations d'Alexandrie. Plutarque, *Antoine*, 54-55 (trad. R. Flacelière et È. Chambry, Paris, CUF, 1977).

Hérode et Octavien. Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs*, I, 386-403 (trad. P. Savinel, Paris, Éditions de Minuit, 1976).

La conquête des Alpes. Strabon, *Géographie*, Livre IV, VI, 6-7 (trad. F. Lassère, Paris, CUF, 1966).

La politique urbaine d'Auguste. *Res gestae diui Augusti*, 11-12 et 19-23 (trad. J. Scheid, Paris, CUF, 2007) et Suétone, *Auguste*, 28-30 (traduction H. Ailloud, Paris, CUF, 1931).

Éloge funèbre d'Auguste par Tibère. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LVI, 38-41 (trad. E. Gros, Paris, F. Didot, 1865).

Les mutineries des légions en 14. Tacite, *Annales*, I, 16-17 et 31-34 (trad. P. Grimal, Paris, La Pléiade, 1990).

Les funérailles de Germanicus. Tacite, *Annales*, II, 82-84 et III, 2-4 (trad. P. Wuilleumier revue par J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1990).

Description de la Maurétanie. Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, V, 1-2 et 11-21 (trad. J. Desanges, Paris, CUF, 1980).

Les confins nord-est du monde romain. Strabon, *Géographie*, Livre VII, 2, 4 et 3, 1 (trad. R. Baladié, Paris, CUF, 2003) et *CIL*, XIV, 3608 (*ILS*, 986) : Tibur (trad. P. Petit, *Le premier siècle de notre ère*, Paris, Armand Colin, 1968).

Le droit d'appel du citoyen romain. Cicéron, *Seconde Action contre Verrès*, V, 161-163 ; 167-168 (trad. H. de la Ville de Mirmont, Paris, CUF, 1960) et *Actes des Apôtres*, XXII, 26-29 et XXV, 1-12 (trad. J. Dupont, Le Cerf, 1955).

La Gaule et l'armée de Germanie à la veille de la révolte de Vitellius. Tacite, *Histoires*, I, 51-54 (trad. P. Wuilleumier et H. Le Bonniec, CUF, Paris, 1987)

Le triomphe de Vespasien et de Titus sur les Juifs. Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs*, VII, 5, 4-7 (trad. P. Savinel, Paris, Éditions de Minuit, 1977).

Lois et distributions frumentaires (62 av. J.-C.- 6 ap. J.-C.). Plutarque, *César*, VIII, 5-7. Grec. Trad. A.-M. Ozanam, Quarto, Gallimard, 2001 ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXVIII, 13, 1-2. Grec (trad. G. Lachenaud et M. Coudry, Les Belles, CUF, 2011) ; Cicéron, *Pour Sestius*, 55. Latin (trad. J. Cousin, Les Belles Lettres, CUF, 1965) ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, XXXIX, 24, 1-3. Grec (trad. G. Lachenaud et M. Coudry, Les Belles, CUF, 2011) ; Suétone, *César*, 41. Latin (trad. H. Ailloud, Les

Belles Lettres, CUF, 1931) et Suétone, *Auguste*, 40 et 42. Latin (trad. H. Ailloud, Les Belles Lettres, CUF, 1931). 7 000 signes.

Le questeur Caton et les scribes du trésor. Plutarque, *Caton le Jeune*, 16-17, 1. Grec (trad. R. Flacelière et E. Chambry, Les Belles Lettres, CUF, 1976). 4 000 signes.

Les Allobroges et Catilina (63 av. J.-C.). Salluste, *La Conjuration de Catilina*, 40-41. Latin (trad. F. Richard, GF, 1968). 30 000 signes.

Mépris d'un noble pour les hommes nouveaux (63 av. J.-C.). Cicéron, *Pro Murena*, 15-17. (Trad. A. Boulanger, CUF, Les Belles Lettres, 1943). 3 500 signes.

Une citoyenneté contestée (62 av. J.-C.). Cicéron, *Pour le poète Archias*, 6-9. Latin (trad. A. Boulanger, CUF, Les Belles Lettres, 1938). 4 500 signes.

Une émeute frumentaire (57 av. J.-C.). Cicéron, *De domo sua*, V, 10-13. Latin (trad. P. Wuilleumier, CUF, Les Belles Lettres, 1952). 5 000 signes.

Rabirius et le roi d'Égypte (54-53). Cicéron, *Plaidoyer pour C. Rabirius Postumus*, 3-5. Latin (trad. A. Boulanger, CUF, Les Belles Lettres, 1949). 3 000 signes.

Deux colonies césariennes : Côme et Urso. Strabon, *Géographie*, V, 1, 6. Grec (trad. F. Lasserre, Les Belles Lettres, CUF, 1967) et *Loi de la Colonie Genetiva Iulia*, XIII-XV (Urso, Bétique) : *L'Année Epigraphique* 2006, 645. Latin (trad. P. Le Roux). 5 000 signes.

Une matrone dans la tourmente des guerres civiles. *Laudatio Turiae*. Latin (trad. M. Durry et S. Lancel, *Eloge funèbre d'une matrone romaine*, Les Belles Lettres, CUF, 1992, p. 4-6, 14-16). 5 000 signes.

Les paysans italiens face aux confiscations de terres (40 av. J.-C.). Virgile, *Bucoliques*, I, 40-83. Latin (trad. E. de Saint-Denis, CUF, Les Belles Lettres, 1942). 3 500 signes.

Guerres civiles et ascension sociale : le cas de Ventidius Bassus (89-38). Aulu Gelle, *Nuits Attiques*, XV, 4. Latin (trad. R. Marache, CUF, Les Belles Lettres, 1989). 3 000 signes.

Présages sur le destin d'Octave-Auguste. Suétone, *Auguste*, 94. Latin (trad. H. Ailloud, Les Belles Lettres, CUF, 1931) et Dion Cassius, *Histoire romaine*, XLV, 1-2. Grec (trad. E. Gros et V. Boissée, Firmin Didot, 1865). 8 500 signes.

Deux émeutes électorales sous Auguste (21 et 19 av. J.-C.). Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 6, 1-3. Grec (trad. E. Gros et V. Boissée, Firmin Didot, 1865) ; Dion Cassius, *Histoire romaine*, LIV, 10, 1-2. Grec (trad. E. Gros et V. Boissée, Firmin Didot, 1865) et Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, II, 92. Latin (trad. J. Hellegouarc'h, Les Belles Lettres, CUF, 1982). 5 500 signes.

Le portique d'Agrippa. Dion Cassius, *Histoire romaine*, LV, 8. Grec (trad. E. Gros et V. Boissée, Firmin Didot, 1865) ; Pline, *Histoire naturelle*, III, 16-17. Latin (trad. H. Zehnacker, Les Belles Lettres, CUF, 2004) ; Pline, *Histoire naturelle*, VI, 136-139. Latin (d'après la trad. E. Littré, coll. Nisard, 1877) et Carte : Ch. Badel, *Atlas de l'Empire romain*, Paris, Autrement, 2012, p. 59. 6 000 signes.

La clémence d'Auguste. Sénèque, *De la Clémence*, III, 7, 7-12. Latin (trad. F. Préchac, Les Belles Lettres, CUF, 1921). 3 500 signes.

Trois séances du Sénat sous Tibère et Claude (15, 16 et 47). Tacite, *Annales*, I, 79. Latin (trad. P. Wuilleumier, Les Belles Lettres, CUF, 1976) ; Tacite, *Annales*, II, 35. Latin (trad. P. Wuilleumier, Les Belles Lettres, CUF, 1976) et Tacite, *Annales*, XI, 15. Latin (trad. P. Wuilleumier, Les Belles Lettres, CUF, 1978). 5 000 signes.

Le châtement de Pison (20 ap. J.-C.). *Sénatus-consulte sur Cnaeus Pison le père*. *L'Année Epigraphique* 1996, 885, I. 71-108 (El Tejar, cité de Cordoue, Bétique). Latin (trad. P. Le Roux). 5 000 signes.

Le difficile gouvernement de Ponce Pilate (26-36). Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs*, II, 9, 2-4. Grec (trad. P. Savinel, Éditions de Minuit, 1977) et Tacite, *Annales*, XV, 44. Latin (trad. Burnouf et H. Bornecque, GF, 1965). 3 500 signes.

L'ambassade des Juifs alexandrins auprès de Caligula (40). Philon, *Legatio ad Caium*, 352-367. Grec (trad. A. Pelletier, Le Cerf, 1972). 3 500 signes.

Les honneurs de Pallas. Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 6, 1-9. Latin (trad. A.-M. Guillemin, Les Belles Lettres, CUF, 1928). 4 500 signes.

Néron investit Tiridate roi d'Arménie (66). Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXIII, 2-5. Grec (trad. E. Gros, Firmin Didot, 1866). 5 000 signes.

La famille de Vespasien. Suétone, *Vespasien*, 1-2. Latin (trad. Th. Baudement et J. Gascou, GF, 1990). 3 500 signes.

Proclamation de Vespasien par les légions d'Orient. Tacite, *Histoires*, II, 79-81. Latin (trad. H. Goelzer, Les Belles Lettres, CUF, 1921). 5 500 signes.

Question d'histoire médiévale

Histoire de la dynastie des Banû-l-Ahmar. Ibn Khaldûn, *Ibar IV* (trad. de l'arabe par le jury*). 5 876 signes.

* *C'est-à-dire selon les textes par M. Gabriel Martinez-Gros ou par M. Julien Loiseau.*

La révolte d'Abû Rakwa. Al-Maqrizi, *Itti 'âz al-hunafâ* (trad. de l'arabe par le jury). 6 329 signes.

Rois et atabegs à Alep et à Damas en 1114-1116. Ibn al-Qalanisi, *Ta'rikh Dimashq* (trad. Roger Le Tourneau). 5 775 signes.

Le trente-septième des califes abbassides en Iraq, al-Muta'sim bi-llah. Al-Qalqashandi, *Ma'âthir al-inâfa fî ma'âlim al-khilâfa* (trad. de l'arabe par le jury). 5 868 signes.

L'année 1092. Ibn al-Qalanisi, *Ta'rikh Dimashq* (trad. Roger Le Tourneau). 5 487 signes.

La bataille du Fossé ou de Simancas. Ibn Hayyân, *Muqtabis V* (trad. espagnole Chalmeta, Corriente et Subh, trad. française du jury). 6 753 signes.

La révolte de l'émir Basasiri. Al-Maqrizi, *Itti 'âz al-hunafâ* (trad. de l'arabe par le jury). 4 441 signes.

La fin de l'Almoravide Tashfin, fils d'Alî. Ibn 'Idhari, *al-Bayan al-mughrib* (trad. de l'arabe par le jury). 5 484 signes.

La police de la ville. Ibn 'Abdun, *Traité de hisba* (trad. Evariste Lévi-Provençal). 6 223 signes.

Les Bâtiniya à Damas, 1128-1129. Ibn al-Qalanisi, *Ta'rikh Dimashq* (trad. Roger Le Tourneau). 6 286 signes.

Troubles militaires à Bagdad, 1028. Sibî ibn al-Jawzi, *Mir'at al-Zamân* (trad. inédite Clara Lefèvre-Thibault). 5 826 signes.

Un coup d'État à Cordoue, 976. Ibn 'Idhari, *al-Bayân al-Mughrib* (trad. de l'arabe par le jury). 6 894 signes.

La rébellion de Nizar. Al-Maqrizi, *Itti 'âz al-hunafâ* (trad. de l'arabe par le jury). 6 353 signes.

La réception des Banu Andalusi à Cordoue, 971. 'Isa al-Razi in Ibn Hayyan, *Muqtabis VII* (trad. espagnole d'Emilio Garcia Gomez, trad. française du jury). 5 694 signes.

Qarasunqur et les Arabes. Ibn Battuta, *Rihla* (trad. Paule Charles-Dominique). 5 657 signes.

Zallaqa. 'Abd Allah ibn Ziri, *Tibyân* (trad. d'après E. Lévi-Provençal). 5 723 signes.

Nur al-din entre à Damas, 1154. Ibn al-Qalanisi, *Ta'rikh Dimashq* (trad. Roger Le Tourneau). 6 275 signes.

Les Francs mettent le siège devant Mahdiya, 1390. Ibn Khaldun, *Ibar VI* (trad. d'après A. Cheddadi). 5 559 signes.

Califes et sultans. Al-Qalqashandi, *Ma'âthir al-inâfa* (trad. de l'arabe par le jury). 6 086 signes.

Ordoño IV et al-Hakam II al-Mustansir, 961. Al-Maqqari (trad. anglaise de Pascual de Gayangos, trad. française du jury). 5 475 signes.

Les Omeyyades au Maghreb. Anonyme, *Mafâkhir al-Barbar* (trad. de l'arabe par le jury). 5 974 signes.

Saladin en Egypte. Al-Maqrizi, *Itti 'âz al-hunafâ* (trad. de l'arabe par le jury). 4 656 signes.

Le calife al-Nâsir. Al-Qalqashandi, *Ma'âthir al-inâfa* (trad. de l'arabe par le jury). 5 850 signes.

Acte de fondation du ribat de Saladin à Jérusalem. J. Pahlitzsch, « The transformation of latin religious institutions into Islamic endowments by Saladin in Jerusalem », in L. Korn & J. Pahlitzsch ed., *Governing the Holy City: the interaction of social groups in Jerusalem between the Fatimid and the Ottoman period*, Wiesbaden, Reichert, p. 47-69 (trad. de l'arabe par le jury).

Décret fiscal du sultan mamelouk al-Ashraf Sha'ban à La Mecque. H. M. al-Hawary et G. Wiet, *Matériaux pour un Corpus Inscriptionum Arabicarum*, quatrième partie : *Arabie, Inscriptions et monuments de La Mecque, Haram et Ka'ba*, tome I (fascicule 1), Le Caire, Ifao, MIFAO, 109/1, 1985, p. 155-165 (trad. de l'arabe par G. Wiet).

Décret relatif aux moines du mont Sinâï (1169). Source : Samuel M. Stern, *Fâtimid Decrees. Original Documents from the Fâtimid Chancery*, Londres, 1964, p. 80-84 (trad. de l'arabe par le jury).

Éloge de Saladin et des Almohades. Ibn Jubayr, *Rihla* (trad. de l'arabe par Felipe Maillo Salgado, traduction révisée par le jury).

Éloge des Berbères. Ibn Khaldun, *Kitab al-'Ibar*, VI (trad. de l'arabe par le jury).

Inscriptions de la nécropole de Chellah (trad. de l'arabe par H. Basset & E. Lévi-Provençal, « Chella, une nécropole mérinide », *Hespéris*, vol. 2, 1922, p. 1-92).

L'affaire de la synagogue de Jérusalem. Mujir al-Din al-Ulaymi, *Al-Uns al-jalil fi ta'rikh al-Quds wa l-Khalil* (trad. de l'arabe par le jury).

La hisba et le conseil du prince. Ibn 'Abdun, *Risala fi al-qada wa al-hisba* (trad. de l'arabe par E. Lévi-Provençal, *Séville musulmane au début du XII^e siècle. Le Traité d'Ibn 'Abdun*).

La mort du sultan al-Zahir Barquq. Ibn Taghri Birdi, *Al-Nujum al-zahira fi muluk Misr wa l-Qahira* (trad. de l'arabe par le jury).

La révision du cadastre de l'Égypte sous al-Mansur Lajin. Al-Maqrizi, *Al-Suluk li ma'rifat duwal al-muluk* (trad. de l'arabe par E. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, traduction révisée par le jury).

Le califat, des Almohades aux Hafside. Al-Qalqashandi, *Ma'âthir al-inafa fi ma'alim al-khilafa* (trad. de l'arabe par le jury).

Le dôme funéraire d'al-Mansur Qalawun. Al-Maqrizi, *Al-Mawa'iz wa l-i'tibar fi dhikr al-khitat wa l-athar* (trad. de l'arabe par le jury).

Le jund dans l'Ifriqiya hafside. Ibn Fadl Allah al-'Umari, *Masalik al-absar fi mamalik al-amsar* (trad. de l'arabe par M. Gaudefroy-Demombynes, traduction révisée par le jury).

Le règne d'Abu Yusuf Ya'qub al-Mansur. Al-Marrakushi, *Kitab al-mu'jib fi talkhis akhbar al-Maghrib* (trad. de l'arabe par E. Fagnan, *Histoire des Almohades*, traduction révisée par le jury).

Le règne du calife al-Mustarshid bi-llah. Ibn al-Tiqtaqa, *Kitab al-Fakhri* (trad. de l'arabe par É. Amar, *Archives marocaines*, XVI, 1910).

Le roi Badis et Samuel ibn Naghrela, vizir juif de Grenade (1038). 'Abd Allah ibn Ziri, *Al-Tibyan 'an al-haditha al-ka'ina bi dawlat Bani Ziri fi Gharnata* (trad. de l'arabe par E. Garcia Gomez, *El siglo XI en I^a persona: Las "Memorias" de 'Abd Allah*, traduction révisée par le jury).

Le shaykh Khidr et le sultan Baybars. Al-Mufaddal ibn Abi l-Fada'il, *Al-Nahj al-sadid wa l-durr al-farid fi ma'ba'd Ta'rikh Ibn al-'Amid* (trad. de l'arabe par E. Blochet, *Histoire des Sultans Mamlouks*, traduction révisée par le jury).

Le sultan mérinide 'Abd al Haqq et ses vizirs. Abd al-Basit ibn Khalil ibn Shahin, *Al-Rawd al-basim fi hawadith al-'umr wa al-tarajim* (trad. de l'arabe par R. Brunshwig, *Deux récits de voyage inédits en Afrique du Nord au XV^e siècle*).

Le vizirat d'Abu Muhammad Yazuri. Al-Maqrizi, *Ighathat al-umma bi-kashf al-ghumma* (trad. de l'arabe par G. Wiet *Traité des famines*, traduction révisée par le jury).

Les deux gouvernorats de Qansuh al-Yahyawi à Damas. Ibn Tulun, *I'lam al-wara bi-man wali na'iban min al-atrak bi Dimashq al-Sham al-kubra* (trad. de l'arabe par H. Laoust, *Les gouverneurs de Damas*, traduction révisée par le jury).

Les prémices des invasions hilaliennes. Ibn Khaldun, *Kitab al-'Ibar*, VI, p. 15-17 (trad. de l'arabe par le jury).

Les vizirs du calife abbasside al-Mustarshid bi-llah. Ibn al-Tiqtaqa, *Kitab al-Fakhri* (trad. de l'arabe par É. Amar, *Archives marocaines*, XVI, 1910).

Nécrologie de Badr-al-Jamali. Ibn Muyassar, *Chronique d'Égypte* (trad. de l'arabe par le jury).

Testament du sultan al-Salih Najm al-Din Ayyub à son fils Turanshah. Al-Nuwayri, *Nihayat al-arab fi funun al-adab* (trad. de l'arabe par Cl. Cahen et I. Chabbouh, *Bulletin d'études orientales*, XXIX, 1977).

Question d'histoire moderne

Les lignes du monde, traités de Tordesillas et de Saragosse, 1493-1529. Alfonso García Gallo, *Antología de fuentes de Antiguo Derecho*, Manual de derecho español, II, Madrid, 1954 (trad. Gregorio Salinero) ; traité de Saragosse du 22 avril 1529, Frédéric Schoell, *Histoire abrégée des traités de paix entre les puissances de l'Europe depuis la paix de Westphalie*, Bruxelles, Méline, Cans et Compagnie, 1837, t. 1, p. 411-417, dans Bernard Grunberg et Julian Montemayor, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 24 et suiv. 9 000 signes.

La première expédition de Vasco de Gama [1497-1499]. Extrait de *La Relation anonyme* attribuée à Alvaro Velho in *Voyages de Vasco de Gama Relations des expéditions de 1497-1499 & 1502-1503*. Texte original en portugais (trad. Paul Teyssier et Paul Valentin, Chandeigne, Paris, 1995, p. 101-108).

Mundus Novus & troisième navigation, 1501. Amerigo Vespucci, dans *La découverte du Brésil. Les premiers témoignages*, choisis et présentés par Ilda Mendes Dos Santos, Paris 2000, p. 93-104, révisé. 8 000 signes.

Un routier maritime : l'Esmeraldo de situ orbis de Duarte Pacheco Pereira [1505-1508]. Extraits du Livre II, Chapitre 9 & 11. Source : Duarte Pacheco Pereira, *Esmeraldo de situ orbis*, édition de Raymond Mauny Bissau, 1956, p. 143-155. Texte original en portugais.

Sam Jorge de Mina. 1/ « Du Château de Sam Jorge da Mina. De ce qui s'y trouve et de l'époque à laquelle il fut construit ». Duarte Pacheco Pereira, *Esmeraldo de situ orbis [1505-1508]*. Source : Duarte Pacheco Pereira, *Esmeraldo de situ orbis*, édition de Raymond Mauny Bissau, 1956, p. 123-127. Texte original en portugais. 2/ Tableau récapitulatif du salaire, de l'or et du trafic d'esclaves de chaque agent ou résident portugais de la forteresse fait à partir du « Procès-verbal d'une enquête sur les quantités d'or et d'esclaves trafiquées par les fonctionnaires et les résidents au comptoir de São Jorge da Mina pendant le mandat de capitaine de Lopo Soares (15 sept.1495-30 juin 1499) » Source : BALLONG-WEN-MEWUDA, Joseph Bato'ora, *São Jorge da Mina, 1482-1637. La vie d'un comptoir portugais en Afrique occidentale*, Lisbonne, Fondation Calouste Gulbenkian/ Centre culturel portugais, 1993, t. 1, p.172-173.

Sermon du frère Antón de Montesino, 1511. Bartolomé de Las Casas, *Obras escogidas de fray Bartolomé de Las Casas*. T. II. Historia de las Indias, édit. J.-P. de Tudela Bueso. Madrid : Atlas [BAE, n° XCVI], 1961, livre III, chap. 4, p. 176-178 (trad. Gregorio Salinero). 8 000 signes.

Lois de Burgos et leur modération, 1512-1513. Oscar Mazin et Carmen Val Julián, *En torno a la Conquista*, ENS de Fontenay-Saint-Cloud, Paris, 1995 (trad. Gregorio Salinero) ; et Archivo General de Indias, Patronato Real, 174,1 [Ordenanzas de 1513, declarando y moderrando las de Burgos de 1512] (Bernard Grunberg et Julian Montemayor, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 135-136). 7 500 signes.

Contrat (Capitulaciones) de Fernand de Magellan avec Charles I^{er} d'Espagne, 22 mars 1518. *Le Voyage de Magellan (1519-1522). La relation d'Antonio Pigafetta & autres témoignages.* Edition établie par Xavier de Castro, Jocelyne Hamon & Luís Filipe Thomaz, préf. de Carmen Bernand & Xavier de Castro, Paris, 2007, t. I, p. 326-328. Texte original en espagnol.

Lettres des souverains de Ternate au roi du Portugal [1520 & 1521]. *Le Voyage de Magellan (1519-1522).* Source : *La relation d'Antonio Pigafetta & autres témoignages.* Edition établie par Xavier de Castro, Jocelyne Hamon & Luís Filipe Thomaz, préf. de Carmen Bernand & Xavier de Castro, Paris, 2007, t. II, p. 590-593. Textes originaux en portugais et en malais.

Lettre de Martim Afonso de Melo au roi Goa, 25 octobre 1523. *Prisonniers de l'empire céleste. Le désastre de la première ambassade portugaise en Chine. Récits et témoignages portugais & chinois (1517-1524).* Ed. et trad. de Pascale Girard & João Viegas, Chandeigne, Paris, 2013, p. 191-198. Texte original en portugais.

Les premiers évangélistes du Mexique, 1529-1564. Bernardino de Sahagún, *Colloques et doctrine chrétienne qui permirent aux douze frères de Saint-François envoyés par le pape Adrien VI et l'empereur Charles Quint de convertir les Indiens de Nouvelle-Espagne en langue mexicaine et espagnole* (1564), publié dans *La Conversion des Indiens de Nouvelle-Espagne...*, éd. Christian Duverger, Paris, Seuil, 1987, p. 83-95. 7 500 signes.

Francisco de Vitoria, La Leçon sur les Indiens [1539]. Extraits : Table des matières & Le droit d'évangélisation [III^e partie, deuxième titre]. Francisco de Vitoria, *Leçons sur les Indiens et le droit de guerre* [1539] (introduction, traduction et notes par Maurice Barbier, o.p., 1966, Librairie Droz, Genève). Texte original en latin.

Les justes titres de la conquête. Francisco de Vitoria, 1532, édition française, *Leçon sur les problèmes de la colonisation et de la guerre* (trad. Jean Baumel, révisée, Montpellier, 1936, p. 143-247). 8 000 signes. Texte original en latin.

Informaciones de Méritos, 1538-1604. 1/ AGI, Audiencia de México, 204, 3, fs.1-8v, Información de méritos y servicios de Juan Garrido, 1538 (Bernard Grunberg et Julian Montemayor, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 86-89) ; 2/ Información de méritos y servicios de Alonso García Bravo, alarife que trazo la ciudad de México, Mexico, 1956, p. 31 et suiv., trad. Antoine Roulet). Texte original en espagnol.

Navigation de Lisbonne à l'île de São Tomé... écrite par un pilote portugais, et adressée à Son Excellence le Comte Rimondo della Torre, gentilhomme véronais, et traduite de la langue portugaise dans l'italienne, 1545, lettre adressée aussi à Girolamo Fracastoro. Giovanni Battista Ramusio, *Delle navigationi et viaggi nel qual se contiene la descrizione dell'Africa [...]*, Venise, 1550 (trad. de Jean Temporal, *De l'Afrique contenant la description de ce pays par Léon l'Africain [...]* (1556), repris dans Serge Sauvageot, « Navigation de Lisbonne à l'île São Tomé par un pilote portugais anonyme, vers 1545 », revue *Garcia de Orta*, Lisbonne, 9(1), 1961, p. 130-134, révisé par Thomas Vernet). 8 000 signes. Texte original en portugais.

Enquête du visiteur Francisco Tello de Sandoval contre don Antonio de Mendoza, vice roi de Nouvelle Espagne, Mexico, 21 juin 1546. Lewis Hanke et Celso Rodríguez, *Los Virreyes españoles en América durante el gobierno de la casa de Austria*, México, B.A.E. Madrid, 1976-1978, vol. 1, 1976, p. 110 et suiv. (trad. Gregorio Salinero). 8 000 signes. Texte original en espagnol.

La rébellion de Gonzalo Pizarro, Pedro Pizarro, 1548-1571. *Récit de la découverte et de la conquête du Pérou*, [1571], Paris, 1992, préf. de Gérard Chaliand, p. 175-185, 7 500 signes. Texte original en espagnol.

L'encomienda au milieu du XVI^e siècle, 1550-1560. Pedro de Aguado, *Historia de Santa Marta y Nuevo Reino de Granada* [1568], edición de J. Becker, Madrid, 1916, I, 8, p. 89-92 ; transcrit dans Sivio Zavala, *La encomienda indiana*, Mexico, Porrúa, 1973, p. 169-171 ; *Carta de Zorita* du 10 de

junio de 1550, *idem*, p. 119-120 ; *Titre en faveur de Beatriz de Andrada, veuve de Juan Jaramillo, pour une partie des Indiens de l'encomienda de Jilotepec*, Mexico, le 3 juillet 1551 dans Juan Ricardo Jiménez Gómez, *La República de Indios en Querétaro (1550-1820). Gobierno, elecciones y bienes de comunidad*, Querétaro, I.E.C., 2006, p.739-740 ; composé à partir de Bernard Grunberg et Julian Montemayor, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 259 et suiv. 8 000 signes. Texte original en espagnol.

La décroissance des Indiens. Alonso de Zorita, *Breve y sumaria relación de los senores [...] de Nueva España*, 1560-1564. Dans Thomas Gomez et Itamar Olivares, *La formation de l'Amérique Hispanique, XV^e-XVI^e siècles*, Armand Colin, Paris, 1993, p. 142-146 (trad. Gregorio Salinero). 8 000 signes. Texte original en espagnol.

Conclusions sur quelques doutes, Réponses de Bartolomé de Las Casas aux questions qui lui ont été proposées sur les affaires du Pérou [1564]. Œuvres de Don Barthélemy de Las Casas : évêque de Chiapa [...], édit. de J. A. Llorente. Paris, A. Eymery, 1822, vol. 2, p. 312-321, 335. Texte original en espagnol.

Les femmes et l'expansion ibérique, 1556-1583. Isabel de Guevara à la princesse doña Juana, 1556. [A.G.I., Indiferente General, 1556, Cartas de Indias, BAE, n° 265, 1974, p. 619-621, dans Actes du colloque *Femmes des Amériques*, Université Toulouse Mirail, 18-19 avril 1985, Toulouse, 1986, Catherine Delamarre et Bertrand Sallard, *La femme au temps des conquistadores*, Paris, 1992] et *Lettre d'Isabel Pérez, depuis Tordehumos, à son mari Luis de Acevedo*, à Mexico, 1583 [A.G.N.M., Inquisition, vol. 135 s.f., dans Rocío Sánchez Rubio et Isabel Testón Núñez, *El hilo que une. Las relaciones epistolares en el viejo y el Nuevo Mundo (siglos XVI-XVIII)*, Mérida, 1999, p. 133-135 (trad. Gregorio Salinero). 9 000 signes. Texte original en espagnol.

Lettre de Lope de Aguirre à Philippe II. *Nouvelles annales des voyages et des sciences géographiques. Relation du voyage et de la rébellion d'Aguirre*, 1561, d'après le manuscrit de Francisco Vázquez, *El Dorado: crónica de la expedición de Pedro de Ursua y Lope de Aguirre*, [1561-1562] (trad. de H. Ternaux Compans, Paris, t. II, juin 1842, p. 306-316 ; version adaptée). 8 000 signes. Texte original en espagnol.

Codex de Florence [vers 1550-1555]. Livre XII, qui dit comment on fit la guerre ici, en la ville de Mexico, Chapitre XV : Où l'on dit comment les Espagnols sont partis de là-bas, d'Itztapalapan, pour arriver à Mexico. G. Baudot et T. Todorov (éd.), *Récits aztèques de la Conquête*, Paris, Seuil, 1983, p. 76-79. Texte original en nahuatl.

Lettre du Paraguay, de Juan de Salazar au Conseil des Indes (Asunción, 20 mars 1556). *Carta de Juan de Salazar al Consejo Real de Indias, dando cuenta de su expedición al Paraguay, y pidiendo, como primer poblador, que se le concediese a perpetuidad cierto número de indios*. Asunción, 20 de marzo de 1556. Transcrit dans *Cartas de Indias*, Madrid, Atlas, BAE, n°265, t. II, p. 579-582 (traduction B. Grunberg, J. Montemayor, *L'Amérique espagnole. Textes et documents*. Paris, 2014, p. 80-82). Texte original en espagnol.

Colloque 34^{ème} Des Manges. Garcia da Orta, *Colloque des simples et des drogues de l'Inde* [Goa, 1563] (traduit du portugais par Sylvie Messinger-Ramos, António Ramos et Françoise Marchand-Sauvagnargues, Actes Sud, 2004, p. 410-423). Texte original en portugais.

Expédition en Chine, 1562. João de Barros, *Troisième décade de l'Asie...* Lisbonne, 1563 ; dans *Prisonniers de l'Empire céleste : le désastre de la première ambassade portugaise en Chine (1517-1524). Récits et témoignages portugais et chinois* (introduction de Pascale Girard et traduction de João Viegas et Odile Demande, Paris Chandeigne, 2013, p. 200-223). 8 000 signes. Texte original en portugais.

Témoignage du licencié Espinosa, à charge contre Martin Cortés marquis del Valle, printemps 1565. A.H.N., diversos documentos de Indias, 34/10, fol. 39-60 (trad. Gregorio Salinero). 8 000 signes. Texte original en espagnol.

Cédule de création de l'Inquisition de Mexico, 1571. Solange Alberro, *Inquisition et société au Mexique, 1571-1700*, CEMCA, *Études mésoaméricaines* t. XV, Mexico, 1988, p. 380-381, 7 000 signes. Texte original en espagnol.

Ordonnances sur la conquête, 1573. AGI, Indiferente general, 427, 29, fs. 63-93, *Ordenanzas de nuevos descubrimientos y poblaciones* ; Francisco Morales Padrón, *Teoria y leyes de la conquista*, Madrid, Cultura Hispánica del C.I.C., 1979, p. 489-518 (Bernard Grunberg et Julian Montemayor, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 143 et suiv.) 8 000 signes. Texte original en espagnol.

Luis de Camões, Les Lusitades (1572), extraits du chant IV (à partir du §71). Luis de Camões, *Les Lusitades* (trad. Roger Bismut, Centre culturel de la fondation Calouste Gulbenkian, Paris, 1992, p. 221-237). Texte original en portugais.

Lettre du vice-roi de Nouvelle-Espagne, don Martín Enriquez, au Roi Philippe II, Mexico, le 9 janvier 1574. Cartas de Indias. Madrid, Atlas, BAE, n° 264, t. I, p. 298-300 ; et *Cédules sur les métis*, Diego de Encinas, *Cedulario indiano*, recopilado por Diego de Encinas (1596), Madrid, Ediciones de Cultura Hispanica, 1945-46, vol. IV, f. 342, vol. II, f. 226, et vol. I, fs. 314-315 (Bernard Grunberg et Julian Montemayor, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 313 et suiv.) 8 000 signes. Texte original en espagnol.

Description de Manille. *Relación de los naturales que al presente ay en estas islas del poniente...*, Fin XVI^e siècle, Cartas de Indias, Madrid, Atlas, BAE, n° 265, t. II, p. 639-646 (trad. Gregorio Salinero). 9 000 signes. Texte original en espagnol.

Plaintes des élites Indiennes. 1567-1569. *Lettre des gouverneurs indiens de certaines provinces du Yucatan au roi Philippe II...* (Yucatan, 12 avril 1567), *Cartas de Indias*, Madrid, Atlas, BAE, n°264, t. I, pp. 407-410 ; et *Dénonciation du cacique don Alonso Juárez Cochoapàn à l'évêque d'Oaxaca*, extrait du *Proceso contra Lazaro de Grijalva, cura de Ometepc, por simonia*, AGN, Inquisición Ia, 36, fs. 136r.-137v. (traduction du nahuatl, Patrick Saurin ; Bernard Grunberg et Julian Montemayor, *L'Amérique espagnole, 1492-1700, Textes et documents*, L'Harmattan, Paris, 2014, p. 383 et suiv.) 8 000 signes. Texte original en espagnol.

La relation géographique de Cholula (extraits) (1581). Acuña, René. *Relaciones geográficas del siglo XVI : Tlaxcala, t. II. Mexico* UNAM, 1985, p.125-145 (traduction B. Grunberg, J. Montemayor, *L'Amérique espagnole. Textes et documents*. Paris, 2014, p. 148-152). Texte original en espagnol.

Lettre d'Amérique d'un mari à sa femme (1581). Sebastián Pliego a su mujer Mari Díaz, en Mecina de Buen Varón. Transcrit dans Otte, Enrique. *Cartas privadas de emigrantes a Indias 1540-1616*. Mexico : FCE, 1993, n°174, p. 162-163 (trad. B. Grunberg, J. Montemayor, *L'Amérique espagnole. Textes et documents*. Paris, 2014, p. 254-257). Texte original en espagnol.

Cinquième session du concile provincial de Lima, célébrée dans la cathédrale de la Ciudad de Los Reyes le 18 octobre 1583. Francesco Leonardo Lisi, *El Tercer Concilio Limense y la acculturation de los indigenas sudamericanos*, Salamanca, 1990, p. 223-227 (trad. Charlotte de Castelneau à partir de la traduction espagnole). Texte original en latin.

Loi que Sa Majesté a passée sur les Indiens du Brésil qui ne peuvent être captifs et déclaration de ceux qui peuvent l'être [1587]. *Archivo Historico Ultramarino Codice* 112, fls 45-47. Transcrit in Thomas, Georg, *Politica indigenista dos Portugueses no Brasil 1500-1640*, São Paulo, Edições Loyola, 1982, p. 222-224 (trad. Charlotte de Castelneau). Texte original en portugais.

Confession de Domingos Fernandes Nobre, surnommé Tomacauna, Bahia, 1592. *Santo Oficio da Inquisição de Lisboa, Confissões da Bahia*, organização Ronaldo Vainfas, Companhia das Letras, São Paulo, 1997. p. 346-358 (trad. Charlotte de Castelnaud). Texte original en portugais.

Lettre de Francisco Soares adressée à son frère Diogo Soares, vivant à Lisbonne, écrite à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1596, touchant le riche commerce qui débute entre cette ville & le Pérou, par la rivière La Plata, au moyen de chaloupes de 30 & 40 tonnes. *Un aventurier anglais au Brésil. Les tribulations d'Anthony Knivet (1591)* (introduction, traduction & notes d'Ilda Mendes dos Santos, Chandeigne, Paris, 2003, p. 201-204). Texte original en portugais.

Lettre de Matteo Ricci à Claudio Aquaviva, préposé général de la Compagnie de Jésus Fragment 8 mars 1608 sur le voyage de Bento de Góis. Ed. et trad. de Hugues Didier, *Fantômes d'Islam et de Chine, Le voyage de Bento de Góis s.j. (1603-1607)*, Chandeigne, Paris, 2003, p. 107-108. Texte original en italien.

Chincheo, Manille, Xincoco, Ternate, 1609. Extrait d'Antonio de Morga, *Sucesos de las Islas Filipinas, dirigido a don Cristóbal Gómez de Sandoval y Rojas... por el doctor Antonio de Morga*, México, 1609, p. 157 et suiv., Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes (trad. Gregorio Salinero). Texte original en espagnol. 9 000 signes

L'île et la forteresse de Mozambique. João dos Santos *Ethiopia orientale* [1609], livre III, chap. II et chap. IV (extraits) : *Ethiopia orientale. L'Afrique de l'Est et l'océan indien au XVI^e siècle. La relation de João dos Santos (1609)*. Ed. et trad. de Florence Pabiou-Duchamp, préf. de Rui Manuel Loureiro, Chandeigne, Paris, 2011, p. 261-268. Texte original en portugais.

Inca Garcilaso de la Vega, Commentaires royaux sur le Pérou des Incas [1609]. Extraits du livre I, chap. XV, « De l'origine des Incas rois du Pérou » Source : Garcilaso de la Vega, *Commentaires royaux sur le Pérou des Incas* (traduction de René L.F. Durant, Maspero, Paris, 1982). Texte original en espagnol.

Le Pérou de Felipe Guaman Poma de Ayala. *Nueva Cronica y buen gobierno*, manuscrit [1614]. Dessins et légendes : 204, 210, 211, 224, 227, 268, 272, 281, 308, 321, 343, The Guaman Poma Website, A Digital Research Center of the Royal Library, Copenhagen, Denmark. Texte original en espagnol.

L'administration du tribut indigène (1617). AGI, Lima, 38 : Auto del principe de Esquilache dirigido a los corregidores sobre la administración del tributo indigena. Transcrit dans Escobedo Mansilla, Ronald. *El tributo indígena en el Perú*, Pampelune, Eunsa, 1979, p. 325-327 (B. Grunberg, J. Montemayor, *L'Amérique espagnole. Textes et documents*, Paris, 2014, p. 161). Texte original en espagnol.

Demande de secours du Conseil d'État du Portugal au roi, Madrid, le 4 octobre 1636. Archivo General de Simancas, Secretarias Provinciales, liv. 1469, fls 622-622v. Source : Antonio Brasio, *Monumenta Missionaria Africana*, t. VIII, doc. 105, p. 377-379 (trad. Charlotte de Castelnaud). Texte original en espagnol.

Question d'histoire contemporaine

La loi martiale. *Collection générale des décrets rendus par la Convention Nationale*, Paris, Baudouin, Décrets contre les attroupements, <https://collection-baudouin.univ-paris1.fr/>, vol. I, 2, 38.

La Révolution française est un bloc. Clemenceau <http://www2.assemblee-nationale.fr/georges-clemenceau-1891-la-revolution-est-un-bloc-29-janvier-1891>

Les étrangers. Article de J. Cornelly, *Le Matin*, 7 mai 1899.

Adresse de Guillaume-Thomas Raynal à l'Assemblée nationale, 1791. Adresse de Guillaume-Thomas Raynal, *Remise par lui-même à M, le Président le 21 mai 1791 et lue à l'Assemblée le même jour*, imprimé par Gattey, 1791 et Les Marseillois Conduisent Le Buste De L'abbé Rainal [sic] A L'hospital

Des fous : Labbé Mauri, Royou, et M. Malouet témoignent Leur Douleur En croyant qu'on traite ainci [sic] leur maître Dont ils ont Egaré L'esprit [estampe] / [non identifié].

Chansons de Pierre-Jean de Béranger (1818-1829). Pierre-Jean de Béranger, *Chansons anciennes et posthumes*, Paris, Perrotin, 1866.

Charles Renouvier, Manuel républicain de l'Homme et du Citoyen, 1848.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5802152m>

Colons, métis et indigènes à Madagascar (1885-1887). Discours de François de Mahy, député républicain de la Réunion, le 25 juillet 1885, in *Journal Officiel de la République française*, 26 juillet 1885 ; Lettre de Le Myre de Vilers à M. le Ministre des Affaires étrangères sur la loi de 1887 interdisant les unions entre Malgaches et Européens (MAE, correspondance politique).

Constitution de la république française du 5 Fructidor an III. Millet, 1795.

De l'esclavage au citoyen, du citoyen au député. Dossier d'images : Cachet de la société des amis des noirs en 1788, L'abolition de l'esclavage par la Convention le 16 pluviôse an II / 4 février 1794. Nicolas-André Monsiau, *Allégorie de l'Abolition de l'esclavage* / auteur inconnu, vers 1795, le *Nègre Armé* / Décret de la Convention qui rend la liberté aux hommes de couleur, Mademoiselle Rollet, 1794. Toussaint Louverture par Nicolas Eustache Maurin (vers 1835) *Portrait du Jean-Baptiste Belley par Anne-Louis Girodet, 1798.* La bataille de Vertières 18 novembre 1803 (gravure postérieure auteur inconnu).

Décret relatif à l'organisation des secours à accord annuellement aux enfants, aux vieillards et aux indigents. *Collection générale des décrets rendus par la Convention Nationale*, mois de juin 1793, Paris, Baudouin, <https://collection-baudouin.univ-paris1.fr/>, vol. 38.

Deux professions de foi en avril 1848, Ozanam et Pissin. Frédéric Ozanam, *Œuvres complètes de A.-F. Ozanam*, t. 11, J. Lecoffre, Paris, 1869-1873, et A. D. Rhône.

Discours de Boissy d'Anglas le 21 Ventôse an III. *Le Moniteur*, daté du 23 ventôse an III, p 706-707.

Discours de Léon Gambetta. *Discours et Plaidoyers politiques de L. Gambetta*, Seconde partie (19 février 1871-24 juillet 1872), publié par Joseph Reinach, 1880.

Discours de Pierre Guyomar à la Convention. *Archives parlementaires*, t. 63, annexe n°3 à la séance du 29 avril 1793.

Robespierre, Discours fait au nom du Comité de salut public, lors de la Séance du 17 pluviôse, l'an 2e de la République, imprimé par ordre de la Convention nationale (17 pluviôse an II - 5 février 1794). *Œuvres de Maximilien Robespierre*, Phénix Editions, Ivry, 2000, p. 350-367.

Égalité politique de la femme et de l'homme. Hubertine Auclert (1879), *Séances du Congrès ouvrier socialiste de France. 3^e session, tenue à Marseille du 20 au 31 octobre 1879*, Doucet éditeur, Marseille, 1879, p 148-154.

Eugénie Niboyet, La Voix des femmes, n° 1 (1848).

Georges Clemenceau, Discours à l'Assemblée nationale sur la fusillade de Fourmies.
<http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-moments-d-eloquence/>

Jacques Louis David, peintre et républicain. Images extraites de Michel Vovelle, *La Révolution Française, images et récit 1789-1799*, 5 tomes.

Jules Ferry : lettre aux instituteurs. J. Ferry, *Discours et opinions*, t. 1, p. 283 et suiv., Armand Colin, 1893.

L'armée, la République, les socialistes. Jean Jaurès, *La Lanterne*, 23 janvier 1898.

L'enterrement du Général Lamarque (1832). Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, tome 3, 1875, Germer Baillière, p 265 et suiv.

L'instruction dans une démocratie. Paul Bert, 1880, Conférence faite au Havre (Cercle Franklin), le 21 Mars 1880, *Leçons, discours et conférences*, Charpentier éditeur, 1881.

La campagne des banquets en 1847. Extraits des journaux : *Le Courrier de la Côte d'Or*, 23 novembre 1847, *Le Journal de la Côte d'Or*, 23 novembre 1847.

La candidature de Tocqueville en 1848. Alexis de Tocqueville, *Souvenirs*, publiés par le Comte de Tocqueville, Paris, Calmann-Lévy éditeurs, 1893.

La Constitution du 24 juin 1793. <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/les-constitutions-de-la-france/constitution-du-24-juin-1793.5084.html>

La critique de Mallet du Pan sur la Révolution française. Extraits de *Considérations sur la nature de la Révolution de France et sur les causes qui en prolongent la durée*, Par M Mallet du Pan, Bruxelles et Londres, chez Owen et Bosse, 1793.

La réforme électorale de 1840. *L'Atelier, organe spécial de la classe laborieuse*, n° du 2 octobre 1840 et extrait du journal *La caricature morale, politique et littéraire*, rédacteur en chef A. Audibert, directeur A. Philippon, 19 avril 1840.

La République et les conservateurs. *La Revue des Deux Mondes* (Anonyme), 1890.

Le Manifeste des Soixante, 17 février 1864, publié dans *L'Opinion Nationale*.

Le triomphe de la République de J. Dalou (1889-1899). *Discours de M. Emile Chautemps, président du conseil municipal de Paris, de février à novembre 1889*, recueillis par M. X. Paoletti, A. Hennuyer (Paris), 1890.

Les banquets libéraux sous la Restauration. Marc René Marie Voyer d'Argenson, *Discours et opinions*, Paris, au bureau de la Revue générale biographique et nécrologique, 1845. p 348-351.

Les étrangers et la République française (1848). Louis Antoine Garnier Pagès, *Histoire de la révolution de 1848*, t. 2, Degorce-Cadot, p 176-177, 1868-1870 et *Pétition à l'Assemblée nationale en faveur des réfugiés étrangers*, signée Victoriano de Ameller, Perpignan, 29 juillet 1848, imprimerie Alzine, Perpignan.

Lorsque James Gillray caricature la Révolution et la République françaises. Ensemble de caricatures, <http://www.britishmuseum.org/explore.aspx>

Manifeste à l'Europe. Alphonse de Lamartine, *Manifeste à l'Europe, Circulaire du ministre des Affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française*, Pagnerre (Paris), 1848, p. 3-9.

Nationalité et droits des libres de couleur (1831). Adolphe Isaac-Moïse Crémieux, *Colonies. Des articles 1 et 64 de la Charte*, Paris, Impr. A. Mie, 1831, p. 1-6, 9, 11-15.

« Notre loi des Suspects » par Francis de Pressensé. *La Revue Blanche*, 15 janvier 1899.

Premier discours du citoyen Bach 30 Messidor an VII à la réunion séant au manège, sur les moyens de consolider la République. *Législateurs voulez-vous vous sauver et sauver la République ? rendez le peuple heureux* à Paris, chez l'auteur, rue du Bacq, imprimerie de Benoist.

Proclamation de la Commune. Louise Michel, *La Commune, Histoire et souvenirs*, (1^{ère} éd. 1898), Editions stock, 1978, p. 213-215.

Propagande républicaine et plébiscite de 1870. Charles Delescluze, *Aux habitants des campagnes pour les engager à voter contre le plébiscite*, Association typographique (Lyon), 1870.

Rapport de Billaud-Varenne (20 avril 1794). Archives parlementaires, t. 89.

Rapport sur les droits politiques des femmes, par Amar (9 brumaire an II/ 30 octobre 1793). *Le Moniteur*, réimpression, 1847, t. 18, 11 brumaire an II.

Séance du 16 Pluviôse an II (extraits), mardi 4 février 1794. Marcel Reinhard, Georges Lefebvre et Marc Bouloiseau (dir.), *Archives parlementaires, de 1787 à 1860. Première série de 1787 à 1799, t. 84, du 9 au 25 pluviôse an II (28 janvier au 13 février 1794)*, Paris, CNRS, 1962, p. 268-292.

Un député face à ses électeurs. Charles Floquet, *Discours aux électeurs du XI^e arrondissement, prononcé le 17 novembre 1879.* Charles Floquet, *Discours et opinions*, publiés par Albert Faivre, Dervaux (éd.), Paris, 1885, t. 1, p. 248-252.

Victor Hugo : le suffrage universel (discours à l'assemblée le 21 mai 1850). Victor Hugo, *Les discours célèbres*, nouvelle édition augmentée, Arvensa éditions, 2014.

L'état de siège de la colonie de Guadeloupe. Victor Schœlcher, *Le procès de Marie-Galante*, E de Soye, 1851, p. 77-78.

PIERRE COSME

EXPLICATION D'UNE CARTE OU DE DOCUMENTS GEOGRAPHIQUES

Les deux commissions de l'épreuve ont entendu 185 explications. La note moyenne des présents (8,59) comme celle des admis (11,03), en nette progression par rapport à 2014 (7,65 et 9,90), se rapproche de celle de l'explication de documents historiques. Le faible écart entre les deux épreuves s'explique, comme les années précédentes, par la fréquence plus élevée (14 %) d'exposés notés entre 1 et 3, traduisant la persistance de lacunes et d'une impréparation étonnantes de la part de candidats qui semblent découvrir la géographie au moment de l'épreuve, alors que le concours les destinent en principe à l'enseigner à part égale avec l'histoire. Mais il ne s'agit là que d'exceptions de plus en plus rares et la plupart des candidats, bien préparés à cette épreuve, doivent l'envisager sans appréhension particulière : 27 % des explications ont été notées entre 12 et 19, contribuant à l'admission de leurs auteurs. À condition de s'y être préparé sur la durée, l'épreuve orale de géographie, loin d'être pénalisante, participe donc à la réussite au même titre que l'histoire, et le jury renouvelle ses encouragements dans ce sens.

La nature et les règles des exercices proposés, inchangées depuis plusieurs années, sont désormais connues de même que les critères d'évaluation. Deux types de sujets sont possibles, portant sur les questions au programme :

- l'« explication de documents géographiques » est fondée sur un dossier composée d'une dizaine de documents de natures diverses (textes, cartes thématiques, tableaux, photographies, etc.) dont le jury attend le commentaire construit ;
- à tort redoutée par de nombreux candidats, l'« explication d'une carte » est fondée sur une carte topographique, complétée par quatre ou cinq documents mais demeurant l'élément central de l'exercice. Dans ce cas, il s'agit non pas de dériver vers un commentaire des documents d'appui, qui n'apportent que des éclairages ponctuels, ni de discourir, dos à la carte, à propos de l'espace étudié de façon générale, ni encore de dresser un catalogue d'observations pointillistes, mais de raisonner à partir des faits observés sur la carte en y montrant explicitement des lieux, des contrastes, les différents types d'espaces, afin d'aboutir à une compréhension globale de cette carte.

Rappelons que tout sujet, carte ou dossier, est libellé d'une façon qui doit orienter le candidat et structurer son exposé : « Régir la haute mer » ou « Une lecture des mutations du système productif national à partir de la carte au 1/25 000 de Dunkerque » ne sont pas des intitulés neutres. Pour éviter une importante cause d'échec, le candidat doit réfléchir dès le début de la préparation à une définition précise des termes du sujet en s'appuyant sur les éléments du dossier. Dès l'introduction, il devra expliquer au jury comment il l'a compris et délimité et, à partir de là, quelle problématique il propose. La capacité à formuler une problématique claire capable de guider l'explication est en effet l'un des principaux attendus : en prenant la forme d'une phrase exagérément complexe voire incompréhensible, la problématique ne fait que révéler d'emblée l'incapacité du candidat à interpréter le sujet. Inversement, trop de problématiques se résument à une tournure interrogative sèche paraphrasant le libellé du sujet, ce qui revient au même. Parfois, la problématique correspond uniquement au thème de l'une

des parties du développement et n'englobe donc pas le reste de l'exposé, alors qu'elle doit sous-tendre l'ensemble de la démonstration.

Le plan qui en découle doit être annoncé dans la foulée, puis rappelé visuellement à chaque étape de la démonstration. Il doit être logique : il ne doit pas se limiter, comme le jury l'a souvent observé dans les sujets sur les systèmes productifs, à une énumération d'activités qui ne saurait rendre compte des liens systémiques entre elles et avec l'espace où elles s'inscrivent. Il faut éviter aussi la tentation du plan par échelles : si le raisonnement multi-scalaire est indispensable en géographie, il doit accompagner chaque analyse, et non nécessairement constituer les grandes articulations de l'exposé ; tout phénomène pouvant être analysé à plusieurs échelles, ce type de plan entraînerait de fastidieuses redites. Le jury rappelle donc que la démarche géographique consiste d'abord à rapporter les faits à l'espace et que l'analyse doit conduire à identifier l'organisation spatiale des phénomènes tels que les jeux d'acteurs (relations, conflits, interactions). Une tendance nouvelle, se rapportant plus à l'aménagement et à l'urbanisme qu'à la géographie, consiste à analyser les jeux d'acteurs hors de tout contexte géographique : or, s'il est indispensable de savoir identifier les relations entre entreprises, Etat, collectivités locales, associations, etc., il faut les comprendre comme autant d'éléments qui structurent et divisent aussi l'espace. L'analyse géographique débouche ainsi sur une typologie hiérarchisée et dynamique des espaces étudiés. Sauf cas très particuliers, les exposés présentant tel territoire – Etat, région, pays, agglomération – à une échelle unique, ou encore par strictes logiques économiques ou secteurs d'activité, apparaissent comme très lacunaires. Le jury attire l'attention des collègues chargés de la préparation sur la nécessité d'aborder les questions sous un angle géographique, par une approche comparatiste entre territoires ou espaces maritimes ou terrestres, et pas seulement thématique, comme cela découle du cadrage des questions au programme.

La compréhension du sujet est aussi déterminée par l'examen critique des documents : au lieu de gaspiller un temps précieux à énumérer les éléments du corpus dans l'introduction – alors qu'il suffit à ce stade d'en faire une présentation synthétique sommaire – il convient au contraire de mobiliser la présentation des sources au cœur de l'argumentation. On ne peut utiliser des statistiques de l'INSEE de la même façon qu'un document promotionnel, qu'il émane d'une collectivité locale, d'un Etat, d'une firme ou d'une ONG : les extraits de sites Internet de grands organismes publics ou privés présentent des informations essentielles sur les discours, les stratégies et partenariats de ces acteurs et doivent être analysés dans ce sens. Les candidats doivent être en mesure de comprendre et de déconstruire tout discours, comme ils auront à le faire par la suite comme enseignants.

L'exposé doit éviter à la fois la paraphrase et son excès inverse, la surinterprétation des documents qui s'apparente à des hypothèses gratuites et découle d'une lecture superficielle. Toute explication de carte ou de dossier documentaire exige au contraire l'apport d'une plus-value reposant sur une capacité d'analyse critique elle-même liée à la maîtrise de solides connaissances. Ces dernières relèvent tant du programme que d'une culture générale dont le niveau est, à vrai dire, souvent préoccupant. Un futur professeur doit d'abord maîtriser les ordres de grandeur : quel est le sens de parler de l'augmentation de la taille des exploitations agricoles lorsqu'on croit qu'un hectare égale 100 m², ou de la hiérarchie des ports mondiaux sans avoir aucune idée des trafics ? Certains candidats ignorent toute valeur approchée de la

superficie ou de la population de la France. Le jury a souvent relevé des échelles totalement fantaisistes sur les croquis présentés. Faute de connaître les dynamiques régionales récentes, beaucoup ressassent des poncifs sur les « régions en crise ». Le jury insiste donc à nouveau sur ce point : la géographie ne peut traiter de concepts sans référence précise à des espaces concrets. Sans attendre une connaissance encyclopédique, il a sanctionné la méconnaissance de cette géographie régionale élémentaire et rappelle que l'assimilation des questions au programme est impensable sans cartes et atlas. Ces ouvrages de base sont par ailleurs disponibles au moment de préparer l'épreuve et permettent de vérifier facilement une localisation en France ou ailleurs. De même, les principaux faits historiques et politiques sont souvent méconnus, qu'il s'agisse des grandes dates de l'aménagement du territoire avec ses tournants majeurs (décentralisation, territorialisation) ou de l'actualité économique : alors même que les systèmes productifs sont au programme, il n'est pas normal d'ignorer les stratégies des grands acteurs privés, ni, par exemple, les changements récents d'actionnaires chez Alstom ou PSA.

Enfin, tout candidat doit savoir définir et utiliser à bon escient les notions clés de la discipline (paysages, interface, limites, risques, développement durable, etc.). Ils doivent avoir assimilé par des lectures approfondies les notions et concepts particulièrement liés au programme, de façon à les utiliser à bon escient, dans un sens précis. Certains concepts comme la « ressource territoriale » ou encore la « mondialisation » ont ainsi été employés sans discernement, comme des formules magiques ou incantatoires, à propos de la mutation des systèmes productifs ou des mers et des océans. Toute opération d'aménagement n'est pas du « marketing territorial », l'« antimonde » ne doit pas être convoqué sur tous les sujets concernant les mers et océans, il n'y a pas partout des « conflits d'acteurs »... Mobiliser « économie résidentielle », « reproduction sociale », « ségrégation fonctionnelle » ou « compétitivité » est utile à condition d'en maîtriser le sens au service du sujet traité. Il est nécessaire de savoir définir et si possible, utiliser des termes au cœur du programme comme « bassin », « terroir », « fordisme », « toyotisme », « agrotourisme », « agriculture intensive », « insularité », etc.

Même la notion de système productif reste appréhendée par la plupart des candidats de manière très générale sans en comprendre toujours les mécanismes ni les contours, de manière cloisonnée (production/distribution/consommation), en ignorant les liens existant au sein d'un tissu productif ou des filières. Les questions relatives à la logistique, aux formes de l'intégration économique ou encore aux relations entre économie, environnement et société, demeurent très générales.

Le jury rappelle que la documentation accessible durant les six heures de préparation (manuels, ouvrages récents sur les questions, dictionnaires, encyclopédies, atlas, cartes et revues disponibles à l'Institut de géographie) n'est pas là pour pallier les lacunes de base et s'informer sur le sujet, mais pour confirmer un point déjà connu ou préciser une référence. Cette recommandation inclut certaines ressources Internet qu'il sera possible, sans doute à partir de 2016, de consulter au cours de la préparation : il conviendra de les mobiliser intelligemment, sans s'y perdre, pour vérifier ou compléter l'argumentation sur des points précis.

La maîtrise technique de l'épreuve orale et les qualités pédagogiques entrent également dans l'appréciation. Sur ce plan, la plupart des candidats sont convenablement préparés. Dans

l'ensemble, ils connaissent les règles canoniques de l'exercice oral, maîtrisent leur temps de parole à la minute près (en sachant qu'une troisième partie et la conclusion ne sont pas des variables d'ajustement pour meubler la fin de l'exposé) ainsi que l'usage des outils de présentation. Si quelques-uns lisent encore leurs notes d'une voix monocorde, la plupart savent parler à voix haute et tenir un discours clair en s'affirmant face au jury, comme il convient à tout futur enseignant.

Un nombre croissant de sujets étant fournis depuis plusieurs années sous forme de fichier numérique PowerPoint, tous les candidats ont appris à utiliser ce support qui simplifie la pratique en permettant d'exploiter les documents dans l'ordre voulu (avec reprises éventuelles), tout en intégrant à la présentation divers éléments tels que la problématique, le plan suivi, des graphes, des incrustations bienvenues et parfois des croquis synthétisant l'information. Attention toutefois à ne pas modifier à l'excès les documents fournis, en présentant par exemple une phrase extraite de son contexte ou en séparant une carte de son titre et de sa source. Et à veiller aussi à ne retrancher de la présentation – ni de l'explication – aucun des éléments du dossier, volontairement ou non : tous ont leur importance et le jury reviendra sur tout oubli au cours de l'entretien.

L'absence de toute production graphique originale est inévitablement pénalisée. Comme à l'écrit, le croquis synthétise les faits qui organisent l'espace étudié, en insistant sur la typologie spatiale s'il y a lieu. Il n'est pas nécessairement compliqué ou exhaustif. Sans se contenter de reproduire l'un des documents en le simplifiant, le croquis doit être clair et interprétatif, c'est-à-dire résumer l'argumentation et faciliter la compréhension de l'espace en sélectionnant les éléments jugés essentiels, représentés dans le respect des règles de la sémiologie graphique. Il doit comporter un titre et une légende, sans oublier une échelle graphique (au vu d'erreurs grossières, le jury recommande la plus grande vigilance à ce propos). La réalisation d'un croquis de synthèse représente un investissement que les candidats ont intérêt à valoriser en présentant les couches d'information en plusieurs étapes, et non d'un bloc en dernière minute (ce que le scanner qui sera présent en salle de préparation et les outils de présentation déjà évoqués rendront possible).

Rappelons encore que l'exposé (25 mn) est suivi d'un entretien, qui pèse lourd dans l'évaluation. Après un exposé parfois convenable, des candidats se démobilisent ou s'effondrent littéralement au moment des questions. Le jury vérifie si nécessaire la définition de certains termes, l'acquisition de certaines connaissances, la logique du raisonnement. Les questions doivent être écoutées sans désinvolture ni nervosité excessive ; le jury attend des réponses précises et non dilatoires. Il convient de rester pleinement mobilisé et concentré jusqu'à la dernière réponse.

Dossiers de documents et cartes expliqués lors de la session 2015

Dossiers de documents

Question : « La France : mutations des systèmes productifs »

Clusters culturels et économie de la création

Cosmetic Valley et Aerospace Valley : étude comparée

De la Plastics Vallée à Plastipolis
Décentralisation et mutations des systèmes productifs en France
Énergie et filière bois : le projet E.ON
Espaces et systèmes pastoraux dans les Alpes et les Pyrénées
Excellence et compétitivité : une mutation de l'approche productive en France
L'économie sociale et solidaire en France
L'espace productif du luxe : analyse géographique
L'industrie automobile en France
La Camargue : systèmes productifs et enjeux environnementaux
La filière laitière en France
La filière nucléaire en France
Le secteur Lyon-Bercy-Tolbiac à Paris : mutation des systèmes productifs
Le système productif français face au défi énergétique
Les énergies marines renouvelables
Les plateformes multimodales, des complexes productifs
Mutation des systèmes productifs en ville moyenne : l'exemple de Fougères
Paysages agricoles et mutations des systèmes productifs en France
Plaisance et navigation de loisir dans l'espace économique français
Tourisme rural et agrotourisme en Corse
Toyota à Onnaing : réseau international de production et mutations d'un tissu productif
Une Sun Belt française ?

Question : « Géographie des mers et des océans »

Distribution et consommation : l'aval des systèmes productifs en France
Canal de Suez, Canal de Panama, étude comparée
Géopolitique de l'Océan Indien
L'Arctique, territoire disputé aux limites de l'œkoumène
L'Ile Maurice : tourisme, insularité et mondialisation
La Chine, puissance maritime
La Norvège et la mer
La pêche hauturière
Le port de Dalian : maritimisation et extraversion économique
Le tourisme dans l'archipel d'Hawaï
Les activités de loisirs sous-marines, un nouveau mode d'appropriation des mers et des océans ?
Les aires marines protégées
Les conteneurs, outils et objets d'une mondialisation par les océans
Les croisières dans la Baltique
Les déchets et débris plastiques dans les mers et océans : étude géographique
Les enjeux géopolitiques en mer Noire
Les îles de la Méditerranée : quels enjeux géographiques ?
Les récifs coralliens
Les transports de marchandises en Méditerranée
Les traversées maritimes sportives
Mers et océans : des espaces à risques
Mers et océans : quelle géographie des « risques naturels » ?
Puissances maritimes et thalassocraties au début du XXI^e siècle
Régir la haute mer

Explication d'une carte

Activités et aménagement de la Baie du Mont-Saint-Michel sur la carte IGN Top 25
Analyse des systèmes productifs sur la carte IGN au 1/25 000 de Oullins/Givors
Analyse géographique des espaces productifs sur la carte IGN Top 25 de La Rochelle
Diversité et diversification d'un tissu productif alpin à partir de la carte IGN Top 25 de Samoëns
L'espace productif de l'étang de Berre sur la carte IGN Top 25
Le bassin d'Arcachon, un territoire au système productif complexe sur la carte IGN Top 25
Le système productif patrimonial et touristique sur la carte IGN Top 25 du Havre Etretat PNR des Boucles de la Seine normande
Le système productif sur la carte IGN Top 25 de Morzine
Les activités liées à la mer sur la carte IGN Top 25 de Boulogne-sur-Mer
Les activités littorales sur la carte IGN Top 25 de Toulon
Les dynamiques du système vini-viticole sur la carte IGN Top 25 de Colmar
Les enjeux de la production et du commerce de la banane à partir de la carte IGN Top 25 de Basse-Terre
Les mutations d'un système productif industriel sur la carte IGN au 1/25 000 de Valenciennes
Les mutations de l'agriculture intensive à partir de la carte IGN Top 25 de Languidic
Les systèmes productifs sur la carte IGN Top 25 de Lannion/Perros-Guirec
Les systèmes productifs sur la carte IGN Top 25 de Perpignan
Les systèmes productifs sur la carte IGN Top 25 de Pontarlier
Les systèmes productifs sur la carte IGN Top 25 de Sarlat
Les systèmes productifs sur les cartes IGN au 1/25 000 de Cajarc et de Martiel
Lorient : les transformations d'une ville portuaire sur la carte IGN au 1/25 000
Organisation d'un système productif insulaire à partir de la carte IGN au 1/50 000 de Nouméa
Systèmes productifs et aires protégées sur la carte IGN Top 25 Gavarnie/Luz-Saint-Sauveur
Territoire et systèmes productifs sur la carte IGN Top 25 de Saumur/Bourgueil
Un espace productif littoral et insulaire sur la carte IGN Top 25 Île d'Yeu/Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Saint-Jean-de-Monts
Un ou des systèmes productifs sur la carte IGN au 1/25 000 de Kourou ?
Une lecture des mutations du système productif national à partir de la carte au 1/25 000 de Dunkerque
Vers un système productif post-industriel sur la carte IGN Top 25 de Nantes ?

LES MEMBRES DES COMMISSIONS DE GEOGRAPHIE

Le port de Dalian : maritimisation et extraversion économique

Etude de dossier documentaire

Documents n°

1. Site internet d'« APM Terminals » Dalian
2. Présence mondiale de PSA corp.
3. Image Google earth
4. Ouverture portuaire et ouverture industrielle
5. Propriété et exploitation des terminaux
6. Jumelage
7. Classements portuaires
8. Les territoires de la modernisation économique de la Chine
9. Evolution des principaux ports chinois (1990-2001)
10. a. Questions environnementales b. marée noire

NB : cet ordre n'a pas de signification particulière

Doc. 1 – Site internet d'« APM Terminals » Dalian. Source bibliographique <http://www.apmterminals.com>.

APM TERMINALS *Lifting Global Trade.* Corporate Home

Terminal Home About Us Information Procedures Careers Contact us

Dalian ▾ Q

Africa Mid East	China	Dalian
Asia	India	Guangzhou
Europe	Japan	Tianjin
Latin America	Malaysia	Xiamen
North America	Thailand	Qingdao
Russia and Baltics	Vietnam	Shanghai

Dalian Container Terminal

Dalian Port Container Terminal Co., Ltd. (DPCM) was founded on September 3, 2004.

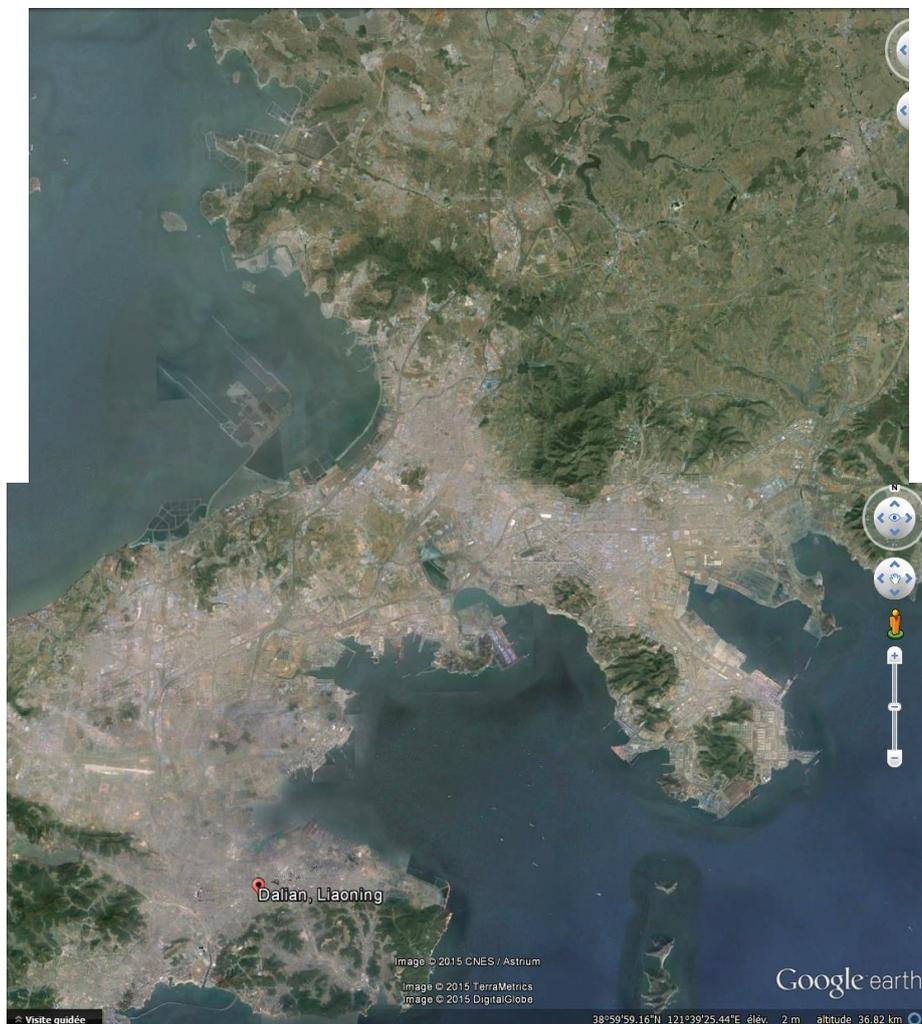
Traduction : « Terminal conteneur de Dalian. La Compagnie du Terminal à Conteneurs du Port de Dalian a été fondée le 3 septembre 2004. »

Doc. 2 – Présence mondiale de PSA corp. Source bibliographique <https://www.globalpsa.com/> consulté en novembre 2014.



Ports of call : escales desservies

Doc. 3 – Image Google earth. Source bibliographique Google Earth.



Doc. 4 – Ouverture portuaire et ouverture industrielle. Source bibliographique : Wang J.J., Olivier D. (2003) « L'administration des ports et la relation ville-port en Chine », *Cahiers Scientifiques du Transports*, 44/203, pp. 25-54.

Du point de vue de la planification urbaine, un développement synchronisé liant la ZDÉT et la région du nouveau port pourrait sembler idéal pour les villes concernées. Toutefois, la planification ou les politiques à elles seules ne peuvent garantir cette synchronisation. Dalian, par exemple, où la toute première ZDÉT de niveau national a été mise sur pied, n'a bénéficié d'aucune injection d'IDÉ dans sa ZDÉT pendant les 10 premières années. Ce n'est qu'en 1994 que l'exploitant de terminaux PSA Corp., de Singapour, a investi dans la nouvelle région portuaire et créé Dalian Container Terminals (DCT). Xiamen représente un cas différent, où, depuis 20 ans, la forte croissance s'est concentrée dans la région du vieux port, et ce malgré de nouveaux terminaux et une nouvelle ZDÉT depuis 1995. Un cas extrême est Zhuhai, où de nouveaux développements portuaires à Gaolan ont attiré, dès 1990, l'investissement initial de Hutchison Port Holdings (HPH). Mais la région de 70 km entourant la ZDÉT n'a guère attiré les grandes firmes internationales, à l'exception de la raffinerie de British Petroleum (BP) qui utilise ses propres terminaux pétroliers. Tous les conteneurs transitent encore par Hong Kong depuis le port de collecte de Jiuzhou, situé près de la ville. Bien qu'en principe la synchronisation spatiale ait été rendue possible par des réformes de gouvernance, dans la pratique, le lien ZDÉT-port reste peu uniformisé entre les différents ports du pays, au delà de la seule morphologie.

Tableau 4 : ZDÉT (kaifaqu) de niveau national dans les villes portuaires majeures

Ville portuaire	Dimension de la ZDÉT		Année d'inauguration	Distance du centre ville (km)	Distance de la région du nouveau port	Total des IDÉ dans la ZDÉT (milliard \$ US)
	Planifiée (km ²)	Aménagée en 2002 (km ²)				
Dalian	200	36	1984	27	2 km (Dayaowan)	7,8 (fin 2001)
Tianjin	33,78	n.d.	1984	60	4 km (Xingang)	15
Qingdao	220	15	1985	55	1 km (Qianwang)	4,4 (fin 2002)
Shanghai (Pudong)	523	n.d.	1984	23	1 km (Waigaoqiao)	27 (fin 1998)
Ningbo	100	29,6	1985	>20	2 km (Beitun)	5,8 (fin 2001)
Daxie	30,8	6	1993	34	5 km (Beitun)	n.d.
Xiamen (Haicang)	100	21,2	1989	10	1 km (Haicang)	4 (fin 2002)
Guangzhou	9,6	9,6	1984	34	1 km (Huangpu)	n.d.
Zhuhai (Gaolan)	70	<5	1985	>60	1 km (Gaolan)	n.d.

Source : Colligé à partir des sites internet officiels des municipalités et des ZDÉT

Doc. 5 – Propriété et exploitation des terminaux. Source bibliographique : Wang J.J., Olivier D. (2003) « L'administration des ports et la relation ville-port en Chine », *Cahiers Scientifiques du Transports*, 44/203, pp. 25-54.

Tableau 2 : Classification par type de propriété des co-entreprises d'exploitation de terminaux

Type	Droit d'utilisation du terrain	Relation des partenaires de la Chine avec l'administration portuaire	Nature de l'exploitant	Port représentatif
1	Terminaux seulement	L'administration portuaire	Exploitation de terminaux	Dalian, Tianjin
2	Terminaux seulement	Filiale de l'administration portuaire	Exploitation de terminaux	Shanghai, Qingdao
3	Région portuaire et au-delà	L'administration n'est pas propriétaire	Exploitation de terminaux	Yantian, Shekou, Shenzhen
4	Région portuaire et au-delà	L'administration n'est pas propriétaire	Exploitation de terminaux comme activité secondaire servant une fonction première autre	Ile Da Xie, Ningbo.

Source : Colligé par les auteurs

Doc. 6 – Jumelage. Source bibliographique : <http://www.lehavre.fr/> consulté le 24 mai 2015.

LE JUMELAGE AVEC LA CHINE : DALIAN

Signé le 23 novembre 1985, le pacte de jumelage entre Le Havre et Dalian en Chine a été confirmé à l'occasion du dixième anniversaire de cet accord.

Avec une population de plus de six millions d'habitants, Dalian est située dans la province du Liaoning, à l'extrémité sud de la péninsule du Liaodong. Elle compte plus de 30 000 entreprises industrielles, dont le plus grand chantier naval du pays. Pôle commercial, financier et portuaire de premier ordre, Dalian se prépare à devenir un grand centre international des communications et des hautes-technologies dans l'Asie du nord-est.

Les domaines de la coopération sont axés sur l'économie, les activités portuaires, les sciences et techniques, la formation ainsi que la vie culturelle, universitaire et sportive. Ainsi, en janvier 2013, un peintre de Dalian, M. Li Bin est venu en résidence au Havre.

Le jumelage entre Dalian et Le Havre est soutenu par l'Association Le Havre-Dalian. Ses membres sont la Ville du Havre, le Port Autonome du Havre, la CCI du Havre, l'Université du Havre, Le Havre Développement, l'Ecole de Management et l'Institution Saint-Joseph. Elle entend promouvoir les échanges économiques et universitaires entre les deux villes. Elle vise également à favoriser les relations entre les régions et à faciliter toute initiative de développement s'y rattachant.

LE GROUPE LIAONING

Outre l'Association Le Havre-Dalian, la Ville du Havre a souhaité s'associer avec d'autres collectivités françaises, jumelées avec des collectivités de la province du Liaoning. La Ville du Havre et la Ville de Dalian, la Ville de Clermont-Ferrand et la Ville d'Anshan, le Conseil régional d'Auvergne, le Conseil général de Charente-Maritime et la province du Liaoning constituent désormais "le Groupe Liaoning".

L'objectif de ce partenariat est de mutualiser les projets : en octobre 2009, deux artistes chinois, spécialistes du costume traditionnel, ont été accueillis pour un spectacle à la Maison de l'Armateur du Havre. Ils avaient auparavant donné une représentation à Clermont-Ferrand et participé à des rencontres dans deux musées de la région Auvergne, à Vichy et Moulins.

Doc. 7 – Classements portuaires. Source bibliographique : Louchet A. (2014) *La planète océane*, AC.

Principaux ports du monde pour le trafic de conteneurs en 2011-2012 (en millions d'EVP)

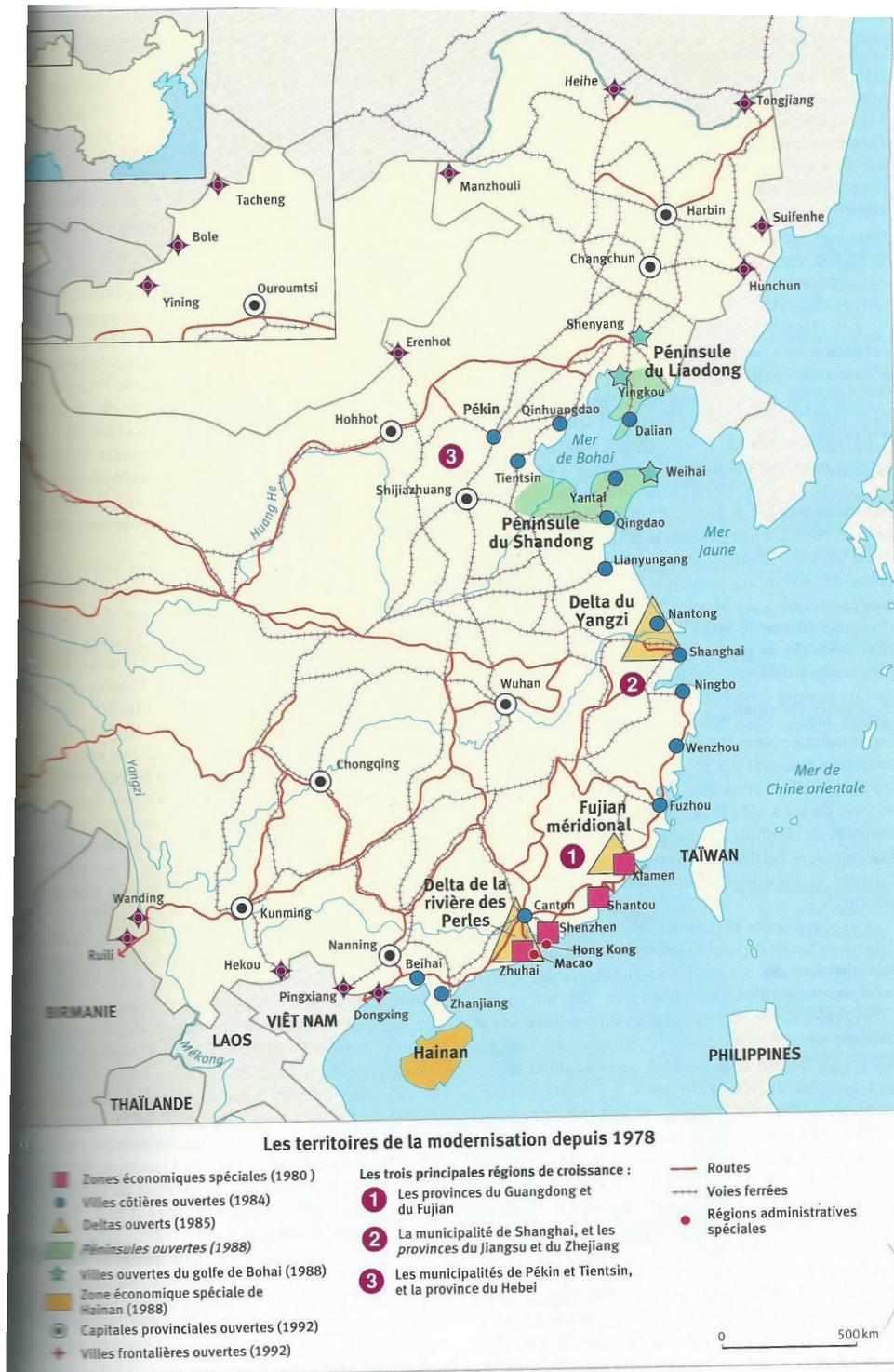
Rang	Ports	EVP x 10 ⁶
1	Shanghai	32,6
2	Singapour	31,7
3	Hong Kong	23,1
4	Shenzen	23
5	Busan	16,2 (2011)
6	Ningbo/Zhousan	16,8
7	Ningbo	20
8	Guangzhou (Canton)	14,7
9	San Pedro Bay	14,1
10	Qingdao	14,5
11	Jabel Ali Dubaï	13,3
12	Rotterdam	13,3
13	Tianjin	11,5 (2011)
14	Kaohsiung	9,63 (2011)
15	Klang	9,6 (2011)
16	Hambourg	9,0 (2011)
17	Anvers	8,66 (2011)
18	Los Angeles	7,94 (2011)
19	Keihin	7,64 (2011)
20	Tanjung Pelepas	7,5 (2011)

Les 20 premiers ports mondiaux

Rang	Port (pays)	Trafic en 2012 (en millions de tonnes)	Croissance du trafic 2011-2012 (en%)
1	Ningbo (Chine)	744	7,2
2	Shanghai (Chine)	736	2,2
3	Singapour (Singapour)	538	1,2
4	Tianjin (Chine)	476	5,5
5	Rotterdam (Pays-Bas)	442	1,6
6	Guangzhou (Chine)	434	1,2
7	Qingdao (Chine)	402	7,2
8	Dalian (Chine)	373	10,4
9	Tangshan (Chine)	358	16,3
10	Busan (Corée du Sud)	311	6,1
11	Yingkou (Chine)	301	15,4
12	Rizhao (Chine)	281	11,1
13	Hong Kong (Hong Kong/Chine)	270	-2,6
14	Qinhuangdao (Chine)	263	-5,9
15	Port Hedland (Australie)	244	21,7
16	South Louisiana (États-Unis)	241	0,5
17	Gwangyang (Chine)	232	12,7
18	Yantai (Chine)	201	11,5
19	Ulsan (Corée du Sud)	197	-0,2
20	Lianyungang (Chine)	185	11,4

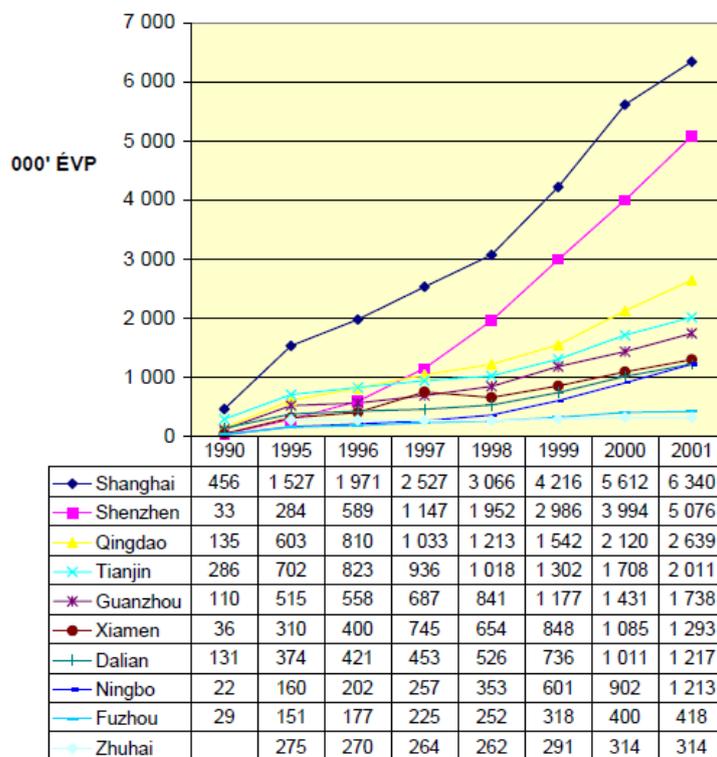
D'après les données des *Images Économiques du monde*, 2014.

Doc. 8 – Les territoires de la modernisation économique de la Chine. Source bibliographique : Sanjuan T. (2002) « Les territoires de la modernisation économique ». In Bruneau M. et al., *Asies nouvelles*, Belin, p. 279.



Doc. 9 – Evolution des principaux ports chinois (1990-2001). Source bibliographique : Wang J.J., Olivier D. (2003) « L'administration des ports et la relation ville-port en Chine », *iCahiers Scientifiques du Transports*, 44/203, pp. 25-54.

Figure 1 : Évolution des principaux ports chinois (1990-2001)



ÉVP = équivalent vingt pieds

Source : Ministère des Communications, 2001

Doc. 10a – Questions environnementales. Source bibliographique : Gentelle P. (1994) « Chine ». In Brunet R. [dir.] *Géographie Universelle*, Belin, p. 27.

Le problème des rejets est beaucoup plus grave et n'a fait l'objet de traitements systématiques que dans des cas isolés. À Shanghai, un millier d'usines utilisant des acides sulfuriques, chlorhydriques ou nitriques, déversaient encore en 1980, et chaque année, 240 000 tonnes de rejets acides usés dans les cours d'eau. La compagnie de recyclage de la ville avait pourtant construit dès 1958 une usine de traitement des matières chimiques et des corps gras récupérés, disposant en 1979 d'un poste de rattachement pour 20 000 habitants. Mais son action demeura inefficace. Dix grandes villes industrielles, dont Tianjin, Lüda (Dalian), Qingdao, rejetaient directement à la mer leurs déchets non traités. Une surveillance accrue, une meilleure information et le déblocage de crédits d'urgence permirent, à partir de 1980, de ralentir les pollutions les plus graves. La raffinerie n° 5 de Jinzhou, le complexe pétrochimique de Tianjin, la tannerie de Qingdao installèrent les premières des stations d'épuration. Le port pétrolier de Dalian récupéra en six mois 5 000 t de pétrole à la surface de ses propres eaux ! Mais, dans l'ensemble, la recherche de la production maximale et l'encouragement à «faire des bénéfices» n'incitent pas, de nos jours, les grandes usines à appliquer des mesures de protection coûteuses.

Doc. 10b – Marée noire. Source bibliographique : <http://www.lemonde.fr/>, article du 22 juillet 2010.

« La marée noire dans le port de Dalian révèle la vulnérabilité des infrastructures chinoises

Deuxième importateur de pétrole du monde, la Chine est de plus en plus exposée aux désastres écologiques provoqués par des incidents industriels majeurs, notamment dans le secteur des hydrocarbures.

Vendredi 16 juillet, l'explosion de deux oléoducs servant au déchargement d'un tanker dans le port de Dalian, au nord-est du pays, a provoqué une importante marée noire et nourri de nouvelles interrogations sur les responsabilités des industriels concernés et des autorités de surveillance.

Le port de Dalian, où transitent environ 57 millions de tonnes de pétrole par an, héberge le principal site établi par la Chine pour ses réserves stratégiques. Rien ne permet de dire pour l'instant si le pétrole qui s'écoule aujourd'hui était destiné à cet usage ou s'il faisait partie de stocks commerciaux.

Selon la télévision chinoise, 1 500 tonnes de pétrole se seraient déversées dans la mer Jaune. La nappe couvrirait une surface de près de 430 kilomètres carrés

Si les autorités ont lancé des opérations de nettoyage à grande échelle - bateaux écumeurs, mousses chimiques, digues, bactéries mangeuses de brut -, l'impact sur l'environnement et sur la pêche est estimé comme majeur, malgré l'optimisme initial des autorités locales qui avaient promis que le nettoyage serait terminé d'ici à la fin de la semaine. *"Il faudra au moins deux semaines pour que la nappe soit contenue, mais les dégâts écologiques peuvent durer une décennie"*, a déclaré au *Shanghai Morning Post*, le chercheur Zhao Zhangyuan, de l'Académie de recherche chinoise sur les sciences de l'environnement. Surtout, a révélé, mardi 20 juillet, le *National Business Daily*, basé à Shanghai, la Dalian Petrochina International Warehousing & Transportation, société qui gère les oléoducs ainsi que le site où a eu lieu l'explosion, avait été prévenue en avril, par une enquête d'évaluation, que le risque d'explosion et d'incendie était *"très sérieux"* sur ses installations, en raison d'une mauvaise ventilation, de fuites potentielles, et de la haute teneur en soufre du pétrole importé d'Arabie Saoudite.

Le *South China Morning Post* de Hongkong révèle que les réservoirs (d'une capacité de 300 000 tonnes) concernés par l'incident, appartiennent aux huit sites pétrochimiques placés en 2006 sur une liste noire de l'agence de protection de l'environnement chinoise, pour la vétusté de leur système de prévention des risques. »

Dalian : maritimisation et extraversion économique

Explication de documents géographiques

L'intitulé du sujet avait une grande importance dans l'appréhension du dossier. Le premier écueil tenait à se limiter à une simple lecture successive et chronologique des documents. Ce dossier permettait, dans les faits, d'évaluer les connaissances acquises sur les deux questions de géographie au programme : « Géographie des mers et des océans » et « France : mutations des systèmes productifs » mobilisent toutes deux des réflexions sur l'objet et le contexte qu'est la mondialisation. L'appréhension des notions d'extraversion économique et de maritimisation, ainsi que les documents sur les modalités d'ouverture de la Chine au monde à travers la politique portuaire, constituaient un premier aspect discriminant portant sur la considération des jeux d'acteurs et de leurs spatialités. Ce dossier permettait ainsi d'évaluer la capacité du candidat à analyser les rapports entre un Etat, des autorités portuaires, des gestionnaires de terminaux et des armateurs. La connaissance d'acteurs comme APM Terminals ou PSA corp. est attendue par le jury.

Au-delà des connaissances, ce dossier visait à évaluer la maîtrise de compétences élémentaires en géographie, notamment l'analyse de discours. En cela, il n'était pas neutre de proposer des extraits de sites Internet, et notamment des pages d'accueil. De même, une approche raisonnée de la contextualisation des documents est une compétence fondamentale : donner des documents de 1994, 2002 ou 2003 n'est pas anodin. Cela invite à considérer les termes du sujet dans leur dimension « processus », tout en inscrivant des données chiffrées dans une profondeur temporelle plus importante. Il convient alors de savoir extraire l'information de différents documents pour proposer, par ce croisement, une analyse de la trajectoire du port de Dalian dans la relation entre la maritimisation et l'extraversion économique en Chine. Le changement d'échelle, démarche basique en géographie, n'est jamais loin dans les sujets proposés : la page d'accueil du site APM Terminals pour Dalian repositionnait le port dans la régionalisation du monde faite par cet acteur. Il était alors nécessaire de concevoir les échelles tant dans leur portée territoriale que réticulaire.

Les aspects environnementaux n'étaient pas à considérer comme annexes dans ce dossier. Il s'agissait d'évaluer la capacité du candidat à produire une analyse systémique de la relation entre jeu portuaire et environnement urbain. Les documents appelaient à considérer la relation ville-port à travers la notion de « maritimité ». Le document sur le jumelage entre Le Havre et Dalian y invitait. La mobilisation d'un port dans des processus régionaux, nationaux et mondiaux doit être interrogée à travers les dynamiques sociales et culturelles d'échelle locale. Cette mobilisation connaît aussi des incidences matérielles, notamment dans la relation entre extension portuaire et croissance urbaine, et la façon dont ces deux processus s'entre-considèrent. De nombreux travaux de géographie ont abordé ce point, et il était nécessaire de faire émerger ce thème.

Au total, ce sujet permettait donc d'évaluer la capacité des candidats à synthétiser de l'information diversifiée, touchant à des pans majeurs de la question « Géographie des mers et des océans ».

